

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

**PREMIÈRE PARTIE
(LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE L'EAU)**

VOLUME 2

Séance tenue le 16 juin 1999, à 9 h
Musée d'Art contemporain
Salle Beverly Webster Rolph
185, Sainte-Catherine Ouest
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 JUIN 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE YVAN DUMONT	4
PRÉSENTATION UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC GUY BENEDETTI	10
PRÉSENTATION INRS-URBANISATION MICHEL TRÉPANIER	16
PRÉSENTATION RÉSEAU ENVIRONNEMENT HUBERT DEMARD	22
PRÉSENTATION CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES SERGE POURREAUX	31
PRÉSENTATION MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT JEAN JOBIDON	42
REPRISE DE LA SÉANCE	49
QUESTIONS DE LA COMMISSION	49
REPRISE DE LA SÉANCE	69
ANDRÉ VAILLANCOURT	71
GASTON HERVIEUX	80
JEAN-GUY DÉPÔT	91
JOSEPH LOIACOMO	100
DENIS POTVIN	105
REPRISE DE LA SÉANCE	110
JACQUES CORDEAU	110
GASTON HERVIEUX	129
KAMAL KARAZIVAN	134
ANDRÉ VAILLANCOURT	141
JACQUES CORDEAU	145

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

La Commission poursuit ses travaux dans le cadre du mandat qui lui est donné et nous suivons la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui veut que l'audience se déroule en deux parties: la première partie consacrée à la cueillette de l'information et à la mise en oeuvre de l'ensemble du dossier, et la deuxième partie qui est consacrée davantage à l'audition de mémoires et à l'expression d'opinions.

15 Cette première partie de l'audience, qui s'écoule du 15 mars à peu près au 20 juin, s'est déroulée en trois moments. D'abord, trois jours de mise à niveau des connaissances et des expériences et des responsabilités dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental québécois, fédéral, de tous ceux qui ont une responsabilité à l'égard de l'eau. Puis nous avons fait la tournée des dix-sept régions du Québec où, à l'aide d'un document régional, nous avons permis aux groupes et aux individus de s'approprier la situation régionale de l'eau et de poser des questions.

20

Et nous avons décidé de terminer cette première partie de l'audience par une série de rencontres thématiques qui permettent une réflexion plus approfondie sur un certain nombre de thèmes. Nous avons retenu dix thèmes. Il aurait pu y en avoir douze, mais on pense que les dix qu'on a retenus sont parmi les plus importants.

30 Et dans ces rencontres-là, nous essayons de faire une espèce de lecture transversale du dossier pour essayer de saisir un objet plus particulier, d'en comprendre les tenants et les aboutissants, et essayer d'avoir des réflexions plus substantielles sur un seul thème. Parce qu'il est risqué, quand on fait la tournée de l'ensemble du Québec ouvert à toutes les questions à la fois, il y a un danger de toujours rester à un même niveau de réponse et de rester dans une certaine superficialité. Il était indispensable d'essayer d'approfondir un certain nombre de questions plus cruciales, qui structurent la présente audience.

35 Pour cela, nous avons demandé à différents analystes du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer des dossiers de référence. Alors, aujourd'hui, nous rendons public le dossier numéro 8, alors « La pérennité des infrastructures municipales de l'eau », qui est l'oeuvre de Serge Daoust, Serge Daoust qu'on voit ici à la table à côté de la Commission, en compagnie de madame Hélène Ross qui, elle-même, a produit d'autres dossiers dans les 40 présentes séries de thématiques.

45 Je tiens à remercier tous les analystes du Bureau qui ont travaillé pendant que nous faisions la tournée, qui se sont impliqués dans de la recherche pour essayer de ramasser dans un cahier de vingt ou trente pages l'essentiel des éléments d'une réflexion particulière. C'est une fonction difficile et je les remercie de l'avoir fait, comme je remercie monsieur Jean-Noël Vigneault d'avoir encadré l'ensemble de ce travail de production. Ça fait une production importante puisqu'il s'agit de dix cahiers d'autour de trente pages. Donc, c'est une contribution significative à l'audience.

50 Nous avons décidé de le faire en sachant que nous animions le débat, ce faisant, mais nous pensions qu'il était indispensable d'aider justement à la réflexion de se ramasser. Ce n'est pas tout à fait une première, puisque cela a eu lieu déjà dans la Commission sur la gestion des déchets dangereux, la Commission Charbonneau. Ça avait été fait aussi dans la Commission 55 sur la gestion de la forêt. Et cette fois-ci, toutefois, c'est la première fois que les documents sont signés du nom d'un ou d'une analyste.

60 Je rappelle toutefois qu'il ne s'agit pas là de l'opinion de la Commission. Donc, il n'est pas nécessaire de copier ces documents-là dans vos futurs mémoires. Ce n'est pas nécessaire de nous donner le reflet. Alors, ces documents-là ne prétendent pas tout dire mais essaie de ramasser les éléments de la réflexion.

65 Dans la journée d'aujourd'hui donc, nous allons avoir deux activités autour d'un certain nombre de personnes. Ils sont nombreux aujourd'hui, six personnes-ressources, qu'on peut appeler six experts et six témoins de points de vue différents. Ce matin, nous le ferons sous forme de panel. Alors, chacun sera appelé à intervenir sous la direction de monsieur Genest 70 tantôt. Et l'avant-midi passera ensuite avec des questions de la Commission.

75 Cet après-midi, nous transformerons le panel en forum. Et s'il y a des gens de l'assemblée qui veulent intervenir soit pour contester, soit pour compléter, soit pour approfondir certains des éléments qui auront été mis de l'avant, on le fera au courant de l'après-midi. Et la Commission veut terminer ses travaux, cet après-midi, à 5 h.

Alors, sans plus de préambule, je nous souhaite une bonne journée de travail.

75 Un petit détail. Vous remarquerez qu'il y a des caméras de télévision. Alors, la journée d'aujourd'hui est enregistrée. À partir de cet enregistrement-là, nous produirons deux heures d'émissions télévisées qui seront diffusées sur le canal Savoir et qui, ensuite, feront partie des données de base de la Télé-Université. Nous avons fait une entente avec eux.

80 S'il y a des personnes dans l'assemblée qui, intervenant cet après-midi, ne veulent pas se voir apparaître sur la caméra, il faudra nous avertir pour que le montage ne vous prenne pas. Mais jusqu'à maintenant, il n'y a encore personne qui nous a signifié de résistance à cet égard. Je pense toutefois que c'est extraordinairement important puisque nous sommes un petit groupe,

85 mais que le travail que nous faisons est pertinent à l'ensemble du Québec, et posséder un instrument témoin de la rencontre d'aujourd'hui, c'est quelque chose d'essentiel.

90 Je rappelle aussi évidemment que la transcription sténographique est faite de tous nos échanges. Jusqu'à maintenant, on est à plus de soixante-dix cahiers produits de verbatims de nos réunions tout au long depuis le 15 mars, qui fait à peu près 7 000 pages de transcription, c'est quelque chose de considérable, avec aussi l'ensemble des documents déposés, ce qui fait une documentation de base tout à fait éloquente pour la présente audience.

95 Alors, je nous souhaite donc un bon travail en commun. Et je demande à monsieur Camille Genest de diriger le panel pour tout l'avant-midi. Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

100 Merci, monsieur le président. Bienvenue à chacun et à chacune d'entre vous à cette séance de travail de la Commission concernant la pérennité des infrastructures municipales de l'eau. J'ai le plaisir de vous présenter notre table de six experts, et je les remercie à l'avance pour les connaissances qu'ils vont nous partager. Et je les remercie également de respecter le temps de quinze minutes qu'on leur a demandé de respecter.

105 Alors, nous aurons six experts, nous entendrons six experts: monsieur Yvan Dumont, qui est un habitué des travaux de la Commission, monsieur Guy Benedetti, monsieur Michel Trépanier, monsieur Hubert Demard, monsieur Serge Pourreux et monsieur Jean Jobidon.

110 Je commence d'abord par monsieur Yvan Dumont. J'ai le plaisir de vous présenter monsieur Yvan Dumont qui est ingénieur civil. Il a une carrière impressionnante. Il a travaillé durant de nombreuses années au ministère de l'Environnement, d'abord comme ingénieur de projet à la Direction des équipements en eau. Il s'est occupé des questions de réseaux d'aqueduc et d'égouts. Il a dirigé des visites, des enquêtes, fait des inspections.

115 Au même ministère, il a été chargé de projet à la Direction de l'assainissement urbain dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec, où il a dirigé une équipe technique dans l'élaboration d'études préparatoires établissant les solutions et les budgets des programmes d'assainissement municipaux.

120 Il a également, à ce titre, négocié les conventions d'assainissement avec les municipalités. Ça l'a préparé pour sa mission actuelle au ministère des Affaires municipales. Et il s'occupait aussi des questions de suivi de projet et il statuait sur l'admissibilité des coûts et subventions. Alors, c'est un personnage important parce que c'est lui qui statuait sur l'admissibilité des coûts ou subventions.

125 Il est maintenant au ministère des Affaires municipales et de la Métropole depuis 1984 à titre de coordonnateur des projets à la Direction des infrastructures, affecté au projet

130 particulièrement d'assainissement des eaux de la Communauté urbaine de Québec, de la Ville de Québec, de la Ville de Charny, de la Ville de Chicoutimi, ainsi qu'au projet pilote de gestion des boues et au dossier du contrôle des débordements de réseaux d'égouts. Il est également chargé de la coordination avec le ministère de l'Environnement et de la Faune.

135 Alors, merci d'être parmi nous, monsieur Dumont. Je vous cède la parole.

140 **M. YVAN DUMONT :**

Monsieur Genest, monsieur Beauchamp, madame Galichan, membres de la Commission, ça me fait plaisir de vous retrouver aujourd'hui après avoir assisté à un certain nombre d'audiences pour partager avec vous une réflexion sur la pérennité des infrastructures.

145 Donc, dans mon court exposé, qui ne devrait pas excéder quinze minutes, je vais traiter de deux points: la connaissance actuelle de l'état des infrastructures ainsi que les avenues pour assurer la pérennité des infrastructures.

150 Comme propriétaire et responsable de leur exploitation, il revient en premier lieu aux municipalités d'avoir une connaissance détaillée et précise des infrastructures liées aux services d'eau et de leur état.

155 Cette connaissance est essentielle pour assurer l'efficacité, la fiabilité et la durabilité des services. Elle est d'autant plus indispensable que la fourniture des services d'eau constitue un élément fondamental de la qualité de vie et de la sécurité de la population desservie.

160 En regard de ses responsabilités vis-à-vis la santé publique et la protection de l'environnement et dans son rôle de soutien aux municipalités, il est primordial que le 165 gouvernement dispose également de certaines informations de base sur les infrastructures municipales.

165 À cet effet, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et celui de l'Environnement se sont dotés de banques de données concernant les services d'aqueduc et d'égout. En plus de réunir des renseignements descriptifs sur les infrastructures, ces banques contiennent les résultats d'analyse et d'opération transmis régulièrement par les municipalités en vertu des programmes de contrôle de la qualité de l'eau potable et du programme de suivi des rejets des ouvrages d'assainissement des eaux usées. Ces banques de données, qui sont utilisées conjointement par les deux ministères, permettent au gouvernement d'établir des bilans et, au besoin, de planifier des programmes d'intervention.

170 Avec les programmes d'assainissement des eaux, des informations complètes sur la conception, les performances attendues et vérifiées des ouvrages construits ont été colligées. En outre, les réseaux d'égout ont été relevés et inspectés et leur comportement vérifié par des observations dans le cadre d'études détaillées, qu'on appelait alors les études EPIC. Plus de 50

millions \$ ont été investis dans ces études, qui ont mené à des travaux de réhabilitation sur les réseaux d'égout de l'ordre de 325 millions \$. Les informations, qui ont été rassemblées par ces différents programmes d'assainissement des eaux, ont été remises aux municipalités.

175 Tout dernièrement, devant les préoccupations exprimées de manière plus pressante par les municipalités à l'égard du vieillissement de leurs infrastructures, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a confié à l'Institut national de la recherche scientifique, l'INRS, le mandat d'évaluer, à partir des informations existantes et au moyen d'une enquête, l'état des infrastructures d'eau des municipalités québécoises ainsi que les besoins de travaux de réfection et de construction.

180 Fondés sur les réponses fournies par plus de deux cents municipalités, excluant la Ville de Montréal, les principaux résultats de cette étude, qui a été complétée en 97, peuvent se résumer comme suit:

185 Suivant l'information disponible et la perception du personnel technique des municipalités, l'état actuel des ouvrages est qualifié dans son ensemble de relativement satisfaisant, c'est-à-dire que les réseaux d'aqueduc et d'égout sont jeunes - les deux tiers des conduites ont moins de trente-cinq ans - et l'étendue des problèmes signalés demeurent relativement limités. On mentionne 10 % des conduites d'aqueduc touchées par des bris jugés intolérables et 6 % des conduites d'égout qui seraient affectées soit par des problèmes de refoulement ou d'infiltration. Quant aux ouvrages externes, les réparations requises seraient peu nombreuses et peu importantes.

195 Les délais de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout dépassent en moyenne cent ans et sont supérieurs à deux cents ans dans les municipalités où l'âge moyen des conduites est le plus élevé.

200 Autre résultat de cette étude, entre 1986 et 1995, 4,5 milliards \$, soit en moyenne 450 millions \$ par année, ont été investis dans les infrastructures d'aqueduc et d'égout, surtout pour l'ajout de nouvelles installations et l'extension des réseaux. C'est l'époque aussi où les programmes d'assainissement des eaux ont généré le plus d'investissements.

205 Les investissements requis pour préserver l'état actuel des réseaux sont estimés, toujours par les auteurs de cette étude, à 5,3 milliard \$ sur vingt ans, ce qui suppose un taux de remplacement de 1 % du linéaire de conduites par année, alors que des investissements de 8,8 milliards \$ sur quinze ans. Donc, un taux de remplacement de 1.5 % par année serait nécessaire pour améliorer l'état présent des réseaux.

210 L'ensemble de ces données nous fournit une certaine image de l'état des infrastructures d'eau des municipalités québécoises. Toutefois, il y a des constats qui doivent attirer notre attention.

215 La connaissance de l'état des ouvrages souterrains est encore, dans les faits, superficielle. Elle provient plus souvent qu'autrement d'une expérience d'opération et non d'une véritable analyse. L'état structural des conduites est encore peu investigué et est mal connu.

220 Même si, en général, l'implantation de la majorité des conduites composant les réseaux d'aqueduc et d'égout soit assez récente, cela ne garantit pas nécessairement leur bon état. D'autres facteurs comme la qualité des matériaux et de la pose, la nature des sols, l'intensité de l'utilisation doivent également être pris en compte pour établir un diagnostic complet. L'état des conduites doit aussi être confirmé par des inspections et des observations sur le terrain.

225 Autre constat. Les travaux d'entretien et de réfection ne se voient pas accorder la priorité par les municipalités. La réfection des réseaux souffre d'un sous-investissement. Le rythme actuel de remplacement des conduites est trop faible pour assurer le bon état des réseaux dans le futur. On ne peut pas raisonnablement escompter sur une durée de vie utile de deux cents ans des conduites. S'il n'y a pas de redressement, il est à craindre que les réseaux se détériorent plus rapidement dans les prochaines années, ce qui se traduira inévitablement par 230 une hausse des frais d'exploitation et une dégradation du niveau de service.

235 Les investissements à envisager pour rénover les réseaux d'aqueduc pourraient être importants si l'on décidait de remplacer toutes les conduites déclarées défectueuses. Un tel niveau d'investissement n'est pas nécessairement hors de portée des municipalités, mais, pour y faire face, il est clair qu'une plus large part des immobilisations consacrées présentement aux infrastructures devra définitivement être dédiée aux travaux de réfection.

240 Le financement de ces investissements pourrait cependant poser certaines difficultés, tout particulièrement si l'on veut engager de grands travaux de réfection. Alors que l'installation de nouvelles conduites est très souvent financée par une taxe locale ou encore par le promoteur et qu'elle représente des nouveaux revenus de taxation pour la municipalité, les travaux de réfection, pour leur part, sont, suivant la pratique, financés par la taxe générale et ne génèrent aucun revenu additionnel. Le ralentissement de la croissance de la richesse foncière, ainsi que le désir de réduire leur taux d'endettement pourraient inciter les municipalités à repousser tout 245 investissement important dans la réfection.

250 Concurremment à ces investissements au niveau de la réfection, d'autres investissements devront être prévus, d'une part pour parachever les travaux d'assainissement des eaux déjà programmés. Il reste à ce chapitre 320 milliards \$ à dépenser tout prochainement.

Sur ce montant, 85 % du financement est assuré par le gouvernement. Il y aura aussi des investissements à prévoir pour équiper ou compléter les infrastructures collectives de certaines petites communautés confrontées à des problèmes d'approvisionnement en eau et de salubrité. D'autres investissement seront nécessaires pour la mise aux normes des équipements d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.

260 Par ailleurs, la poursuite de certains objectifs environnementaux relativement à l'assainissement des eaux usées, c'est-à-dire le contrôle des débordements en temps de pluie des réseaux d'égout, la désinfection des eaux usées après traitement, la gestion des boues produites par les stations d'épuration et les installations individuelles, ainsi que la réduction de la toxicité des rejets des stations d'épuration pourraient également commander des investissements significatifs dans les prochaines années.

265 La pérennité des infrastructures municipales de l'eau, ce que ça veut dire, c'est le maintien en bon état des ouvrages et l'obtention d'une performance et d'une prestation de service conformes aux attentes dans une perspective à long terme.

270 Cet objectif trouve sa justification dans le bien-être de la population, la protection du milieu naturel et la sauvegarde des investissements publics considérables souscrits pour la mise en place de ces ouvrages.

275 Parce qu'elles ont la responsabilité de sa gestion, les municipalités sont les premières concernées par la préservation de ce patrimoine collectif, non seulement pour le bénéfice des générations à venir, mais aussi et beaucoup pour celle d'aujourd'hui qui a, en bonne partie, payé ces infrastructures et qui a droit à des services de qualité.

280 L'enjeu de la pérennité pose plusieurs défis, tout particulièrement pour certains ouvrages plus menacés: les conduites, parce que leur détérioration n'est pas visible et est plus difficilement détectable; les ouvrages d'assainissement des eaux, parce que leur fonctionnement n'a pas toujours d'incidences perceptibles sur la fourniture du service à l'usager et que leur exploitation n'est soumise à aucune obligation réglementaire.

285 Donc, pour assurer la qualité et la durabilité des services d'eau, certaines actions paraissent incontournables, entre autres un perfectionnement des connaissances au niveau de l'état des réseaux.

290 L'état des ouvrages souterrains doit être mieux connu de manière à bien identifier les besoins de réfection, ce qu'on appelle un diagnostic, et à déterminer correctement la nature et l'urgence des travaux de remise en état, un plan d'interventions.

295 Une meilleure connaissance permettra aux responsables techniques d'élaborer des stratégies de gestion plus efficaces, et non pas de réagir uniquement aux bris, et les aidera à convaincre les élus de la pertinence et de la priorité des travaux de réfection.

Le coût des services également devra être mieux connu pour améliorer la gestion des services et permettre aux citoyens de connaître les vrais coûts des services qu'ils reçoivent. La révision des règles comptables pour les municipalités, qui entrera en vigueur en l'an 2000, facilitera le calcul du coût des services et, à l'exemple de ce qui se fait dans le secteur privé,

300 permettra d'y inclure la totalité des ressources utilisées pour rendre le service, ainsi que l'amortissement des immobilisations. Il restera à définir une méthode de calcul uniformisée.

305 On doit également envisager des investissements plus appropriés pour assurer la pérennité des infrastructures. Effectivement, pour conserver les infrastructures à long terme et maintenir leur performance opérationnelle, la priorité des investissements pour l'entretien, la rénovation et l'évolution des infrastructures devra être reconnue par les municipalités et des sommes suffisantes devront être réservées à cette fin dans les budgets d'opération et dans les programmes réguliers d'immobilisation. Les investissements dans la rénovation devront répondre à des besoins réels et être planifiés de façon à optimiser leurs retombées. À court terme, il faudra que les municipalités consentent à investir plus fortement dans le renouvellement des réseaux.

310 Autre action pour la pérennité, une rationalisation de l'expansion des infrastructures. Pour répondre aux efforts de plus en plus sollicitants que le maintien des infrastructures en place demandera, la croissance de l'urbanisation devra être planifiée en visant davantage sur la consolidation de l'utilisation des infrastructures existantes plutôt que leur extension tous azimuts.

315 320 Également, une formation et un encouragement à l'exploitation. L'opération et l'entretien des équipements requièrent des compétences. La formation et l'emploi d'une main-d'oeuvre qualifiée sont essentielles. Les petites communautés, où les ressources sont limitées et où le maintien d'un personnel qualifié présente plus de difficultés, devraient pouvoir compter sur un support technique.

325 Une plus grande sensibilisation des citoyens. Une meilleure information aux citoyens sur les coûts des services devrait contribuer à développer un comportement plus responsable vis-à-vis leur utilisation et à faire accepter les investissements pour leur rénovation.

330 335 Mais au-delà de ces actions, il apparaît fondamental pour la pérennité des infrastructures d'eau de maintenir et de développer une approche préventive et d'avoir des mesures de précaution. En ce sens, la conception, la construction et l'exploitation des services d'eau devraient demeurer assujetties à des règles, à des normes et à des directives obligatoires dont l'application est contrôlée et suivie. L'encadrement actuellement en vigueur doit être maintenu et les efforts de contrôle et de suivi poursuivis.

340 Et pour illustrer ce fait, je vous donne en exemple les conclusions de deux inspections des stations d'épuration des eaux usées: l'une effectuée en 1980, avant l'instauration du programme de suivi des rejets pour les ouvrages construits dans le cadre des programmes d'assainissement, et l'autre réalisée en 98.

En 1980, le rapport d'inspection produit par le ministère de l'Environnement révélait que sur 116 postes visités, soit 65 % des installations de traitement alors existantes au Québec, 72 avaient besoin de réparations majeures, 67 n'avaient pas un rendement adéquat et 10 étaient

carrément abandonnés. Le rapport mentionnait que cet état de situation déplorable était attribuable, entre autres, au manque de surveillance, à la formation déficiente des opérateurs et à une motivation insuffisante des autorités municipales.

345 En 1998, une inspection de 69 stations en service depuis 8 à 16 ans, inspection réalisée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole dans le cadre d'un programme de visites visant la pérennité des ouvrages d'assainissement des eaux, cette inspection révélait qu'en général, les stations étaient entretenues adéquatement et que leur fonctionnement ne présentait aucune anomalie sérieuse.

350 Je vous remercie.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

355 Alors, merci, monsieur Dumont, pour cette présentation qui nous brosse dès le départ un bon portrait de la situation, des enjeux, des perspectives et des choix que les municipalités auront à faire en cette matière.

360 J'aimerais maintenant vous présenter monsieur Guy Benedetti qui est ingénieur, qui a une carrière déjà impressionnante dans le secteur municipal. Il a été directeur des Services techniques notamment pour la Ville de Greenfield-Park. Il l'a été également pour le Service des travaux publics de la Ville de Montréal. Il a été assistant-surintendant au Centre administratif. En 1985, il a été au service de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, d'abord comme directeur des Services de gestion du territoire et comme directeur général.

365 Il est maintenant directeur général de la Ville de Saint-Hubert, depuis 1993, où il a exercé différents mandats impressionnantes, d'abord un mandat relatif à la restructuration interne et, plus récemment, il travaille sur un mandat relatif au gel de comptes de taxes en plus d'exercer ses attributions générales de directeur de la Municipalité.

370 Dans le domaine de l'eau, un aspect professionnel intéressant, il est formateur sur le traitement des eaux aux employés cols bleus de la Ville de Montréal.

375 Alors, monsieur Benedetti a accepté de nous livrer son expérience et de nous faire une synthèse de sa vision sur la pérennité des infrastructures. Je lui cède la parole.

M. GUY BENEDETTI :

380 Merci. Monsieur le président, monsieur Beauchamp, mesdames et messieurs, c'est avec plaisir aujourd'hui que je me présente à la demande de l'UMQ. Donc, c'est sûr que je suis directeur général à la Ville de Saint-Hubert.

Comme monsieur Genest vient de mentionner, je pense que mon expertise première ou mon champ professionnel premier dans le secteur municipal, je n'ai pas la prétention d'être un expert de tout ce qui concerne les réseaux, même si j'y oeuvre et je connais assez bien le domaine, mais pas de façon pointue, l'oeil ou en tout cas le son de cloche que j'aimerais donner aujourd'hui, c'est plus le côté municipal, la réalité municipale, la capacité municipale, les contraintes municipales, donc ce que je peux appeler ce qu'on vit nous autres sur le plancher des vaches.

C'est sûr que tout le secteur municipal, les unions, l'Union municipale du Québec et l'UMRCQ ont un grand intérêt au dossier des infrastructures municipales. C'est au coeur de nos préoccupations, c'est au coeur de notre quotidien parce que c'est un secteur d'activités qui influence grandement sur nos coûts, sur le compte de taxes de nos contribuables.

Les villes sont confrontées, peu importe les raisons, au problème du niveau de service et de détérioration du réseau. Quand je dis «peu importe les raisons», c'est clair que - et probablement on va avoir le temps d'en discuter lors de la plénière - que ce soit à cause d'erreurs de développement urbain, que ce soit à cause d'erreurs de construction, de conception, d'entretien, dans le fond, c'est sûr qu'il y a toutes sortes de raisons ou d'éléments qu'on pourra discuter dans un deuxième temps, mais c'est sûr que les infrastructures urbaines constituent un problème pour les villes et une grosse préoccupation. À ce niveau-là, on parle principalement de leur détérioration.

D'autant plus que la réalité financière des villes et la marge de manoeuvre des villes fait en sorte que les villes ont toujours été à la remorque et à la recherche de subventions, de programmes particuliers. Les gens au ministère des Affaires municipales, je pense qu'ils en savent quelque chose. Il y a des programmes.

On dit toujours que les villes sont une création de la province. Bien, on se réfère, quant à moi, probablement un peu trop souvent à cogner à la porte de Québec, puis on dit, bon, bien, Programme Eaux Vives, programme ci, programme ça. Il y a toutes sortes de programmes finalement parce que les villes considèrent qu'elles n'ont pas les moyens de pouvoir se doter des projets, des programmes particuliers pour répondre aux besoins de la population.

Ce que ça fait, le côté vicieux de cet élément-là, c'est que ça fait ce que j'appelle un phénomène de «peak», de conjoncture. À un moment donné, il y a un programme qui arrive. Tout le monde se garroche. On essaie d'en profiter. Et ce n'est probablement pas ce que je peux appeler une saine gestion des infrastructures. C'est plus une approche plus ponctuelle qu'une approche planifiée. Je pense que ce genre d'approche là n'est pas à privilégier et on doit définitivement venir à aborder le dossier de façon plus réfléchie et plus planifiée.

C'est dans ce contexte que l'UMQ, via un de ces ex-présidents, que l'idée a germé, avec des partenaires du milieu, à fonder un genre de mouvement pour approcher, sensibiliser

425 de la problématique municipale et d'essayer de trouver des solutions adaptées pour un peu contrer les erreurs ou, en tout cas, la réalité du passé.

430 Le but de ce mouvement-là - premièrement, mouvement, je peux vous dire, qui va rassembler bon nombre d'organismes du secteur municipal et d'associations qui oeuvrent dans le milieu municipal - le but étant principalement d'amener les gouvernements à participer à un nouveau programme conjoint d'infrastructures municipales. On pense qu'un tel programme, il ne faudrait pas, encore là, revenir à un programme avec un trois ans, comme le premier programme qu'on a eu, où ça cause le problème du «peak». Ça fait une grosse pointe, probablement avec une flambée de coûts, et qui empêche les villes d'y aller de façon planifiée, 435 de façon, dans le fond, réfléchie et que c'est vite vite: «On est aussi bien de prendre sa partie de gâteau avant qu'un autre la prenne.»

440 À cet effet-là, pour ma ville, la Ville de Saint-Hubert, on a déjà eu, dans le cadre de la deuxième phase du programme d'infrastructures qu'on a vécu, à un moment donné, on a déposé des projets et on s'est fait dire que notre projet a été priorisé mais non retenu. C'est beau. Je me souviens, mon maire m'avait dit: «C'est l'fun, mais à la banque, qu'est-ce que ça me donne, ça là?» J'ai dit: «Bien, ça donne que t'avais un beau dossier mais qu'il n'y a plus de fonds.» Donc, c'est ce genre de problématique là, à un moment donné, que je pense qu'il faut sortir de ce cercle vicieux là.

445 Je pense également que tout le secteur municipal et les unions reconnaissent tous l'état de détérioration et le constat fait par nombre d'études, que ce soit par le CERIU, par l'Institut national de recherche, l'Université McGill, par Réseau et par tout ce qu'on a. Je me réfère, à cet effet-là, aux experts et je ne peux que adhérer entièrement à ces conclusions.

450 En ce qui a trait aux villes, je pense qu'il y a lieu de sensibiliser la Commission sur la réalité des villes, la réalité à titre d'organisation de corporation publique. Comme corporation publique, on a à faire face, à gérer, à concilier un paquet de perceptions qui sont galvaudées.

455 J'en fais état d'une. La différence dans la tête des gens, du citoyen moyen, il ne fait pas de distinction entre dette municipale et déficit provincial et fédéral. Il mélange les deux puis il considère qu'une dette, c'est la même chose qu'un déficit, il faut abolir la dette. Et les journaux, on en voit souvent, font grand état de villes championnes de l'élimination de leurs dettes. Je pense que c'est une fausse piste.

460 Je ne dis pas qu'une dette, c'est nécessaire, mais je prendrais plus la phrase de «pas nécessairement une dette, mais une dette si nécessaire, oui, ça en prend une». Je pense qu'une dette, ça doit être balisé. Pas de dette ne signifie pas nécessairement une saine gestion. Le choix qu'on a, que les villes ont, vaut-il mieux avoir une dette dans le bilan de la Municipalité ou une dette dans les rues des municipalités? Des travaux qu'on ne réalise pas, comme je vous dis, il faut que ce soit balisé, mais des travaux qui ne sont pas réalisés, le passif se situe sous

l'asphalte. Il n'y a personne qui le voit mais, tôt ou tard, il va nous donner un signe, va nous faire signe d'une façon ou d'une autre.

470 Également un autre élément, la notion de payer comptant ou d'éléments comme ça, ce n'est pas non plus équitable, dans le sens que c'est de faire payer aujourd'hui un bien qui doit être amorti sur vingt ans. Donc, c'est le citoyen d'aujourd'hui qui assume entièrement le coût et c'est - en tout cas en ce qui me concerne - des mauvais choix de financement. Il s'agit de revenir à la notion d'équité fiscale.

475 Un autre danger qui guette les villes actuellement, c'est de reporter dans le temps. Les travaux qui sont nécessaires, bien, ils sont sous terre. On ne les voit pas, on joue à l'autruche et on les reporte dans le temps. Plus qu'on attend, plus que les coûts augmentent. Et les experts vont sûrement, s'ils ne l'ont déjà fait, vont sûrement vous sensibiliser à cet effet-là. On parle que de reporter de dix ans, les coûts doublent souvent. En termes de pavage, en termes d'aqueduc, la détérioration, le vieillissement, le manque d'entretien n'est pas payant.

480 On vit présentement à la Ville de Saint-Hubert une réalité qui, pour des raisons financières, lors de nouveaux développements, on a installé les égouts, les aqueducs, à un moment donné le promoteur immobilier nous a dit, dans les années 80 - écoutez, vous vous en souvenez, au début des années 80, les coûts de financement étaient très très élevés - il a commencé à nous dire: «Bon, on va installer juste la première couche de pavage puis on reviendra après dans la deuxième couche.» Mais le «après», on est rendu en 99, on a un projet pour la deuxième couche, mais là il faut reprendre la première, puis des fois il faut également reprendre la fondation de rue. C'est un autre exemple où de reporter dans le temps, de dire comme quoi que, bon, bien ce n'est pas grave, bien, ce n'est pas payant, ça ne fait qu'augmenter la facture.

485 Il y a une petite anecdote que j'aimerais vous souligner. À un moment donné, vous savez, de faire des rues, de faire des parcs, c'est payant, c'est visible, c'est l'fun. Et d'ailleurs, le ministère des Transports, on voit souvent le slogan, je pense, «Vos impôts font du chemin». Et chez nous, présentement, on a douze 12 millions \$ de travaux qu'on fait en termes d'amélioration d'égout pluvial - naturellement, c'est sous la rue - puis je disais à mon maire: «J'ai une bonne idée. On devrait faire un petit panneau, puis dire un peu comme vos impôts font du chemin. Puis on pourrait peut-être, nous autres, dire: vos taxes, dans le trou.»
500 Là, il me regarde, il me dit: «Tu n'es pas sérieux, j'espère?»

505 Mais dans le fond, l'image que je veux vous donner, c'est que ce qui n'est pas visible -- le citoyen, tant que ça fonctionne, ça va bien. Et si c'est détérioré puis que ça fonctionne toujours, bon, bien, ça ne le dérange pas. Mais le jour qu'il n'y aura pas d'eau ou parce qu'il y a une panne majeure, on pense au fameux --

On a certaines images d'un camion sur le boulevard Décarie qui a défoncé une conduite, d'un camion de pompier également, je pense que c'est à Gatineau, à Hull ou en quelque part.

510 Ces images-là, ce que ça indique, ça n'arrive pas du jour au lendemain, c'est un manque d'entretien. C'est une détérioration qui n'a pas été bien gérée. C'est un manque de prévention qui fait que si on laisse aller, ça va se répéter de plus en plus et ça va être de pis en pis.

515 Dans le fond, on va pouvoir dire: «C'est probablement humain d'attendre, de réagir à la dernière limite.» Mais le sachant, est-ce qu'il faut toujours répéter les mêmes erreurs?

520 Un élément également que je tiens à vous souligner - j'en ai parlé un peu tout à l'heure - c'est la fameuse question de la stratégie municipale, qui a souvent été la stratégie de la conjoncture ou de l'opportunité. Et là-dessus, bon, j'ai parlé un peu du programme national d'infrastructures, mais même avant ça, je me souviens, en tout cas, sur la Rive-Sud de Montréal, il y a eu le programme, dans le cadre du PAEQ, le Programme d'assainissement des eaux du Québec. Bon, c'est une autre manne qui a passé dans les années 80, à la mi des années 80.

525 Puis pour ceux du domaine, on se souviendra que le gouvernement du Québec était pressé, pour des raisons X, Y, Z. Il avait donné même une prime à réaliser rapidement les travaux, une surprime de financement, de subvention du gouvernement. Puis c'est dans ce cadre-là, pour attirer les villes à l'intérieur du PAEQ, bien, sans nommer les villes, je peux vous dire qu'il y a des villes qui ont fait du drainage des conduites pluviales dans le cadre... ils ont réglé leur problème de drainage pluvial dans le cadre du PAEQ. Il y a des villes qui ont refait des rues, des trottoirs.

535 Dans le fond, c'était une aide gouvernementale, une conjoncture dans laquelle on a bénéficié, mais qui n'était pas nécessairement bien planifiée, bien structurée. C'était encore - et ce qu'on déplore - une stratégie de l'opportunité et de la conjoncture. Donc, ce qu'on plaide, c'est d'un besoin d'une meilleure planification dans le temps d'une gestion mieux structurée.

540 Un autre élément je pense qu'il est important à vous sensibiliser, c'est relativement à la perception du public. Le public perçoit, en tout cas, les villes et a une baisse du niveau de confiance envers tout ce que je peux appeler de leurs gestionnaires publics, que ce soit les villes, leurs professionnels, les ingénieurs. Et là-dessus, je pense qu'on a tous à se regarder et à démontrer comme quoi qu'on est en mesure, par une approche bien structurée, bien planifiée, de bien gérer le réseau.

545 Ce que le citoyen moyen voit, c'est quand on refait une conduite d'aqueduc ou on refait le pavage, puis deux ans après on revient, on recrée parce qu'on a oublié l'aqueduc, on a oublié le sanitaire, on a oublié le pluvial. De plus en plus, les villes, ce qu'on tente à faire, c'est de dire: est-ce qu'on peut prendre tronçon par tronçon et rénover, le refaire, afin de démontrer une approche mieux planifiée, mieux gérée. Je pense que ce serait à l'avantage de tout le monde. Mais pour ça, c'est sûr que ça prend - et je pense que je vais entièrement endosser tout ce qui va être dit par les experts - ce que ça prend, ça prend du financement et un financement durable.

555 Un avant-dernier élément pour moi, puis ça, je tiens à en parler parce que c'est une réalité qui m'a frappé de plein fouet à la Ville de Saint-Hubert. Et je pense que monsieur le président a eu à le vivre lors de quelques soirées. Il y a eu des changements - nous autres, on y croit profondément - comme quoi, que ce soit à cause de l'effet de serre ou n'importe quoi, il y a des changements climatiques qu'on connaît.

560 Je discutais récemment avec quelqu'un du ministère de la Sécurité publique. Ils n'ont jamais été aussi occupés que pendant les dernières années par toutes sortes de... que ce soit le verglas, que ce soit les inondations au Saguenay. Et à Saint-Hubert, on a eu deux événements exceptionnels qui ont nécessité des décrets gouvernementaux pour venir en aide, suite à des pluies exceptionnelles, venir en aide à la population.

565 Et là, encore là, la perception publique, c'est de chercher un coupable. Que ce soit les assureurs qui disent: «C'est le réseau municipal qui ne fonctionne pas», les citoyens disent que c'est le réseau municipal qui ne fonctionne pas, mais quelque part il n'y a personne qui est prêt à accepter qu'il y a également un changement de ce côté-là puis il faut s'y attarder.

570 Donc, dans le fond, je veux juste sensibiliser cet élément-là. C'est qu'il y a la question d'entretien, mais des fois, à cause des changements climatiques, il faut être sensible que les courbes de récurrence ne sont peut-être pas les mêmes et que présentement, nous autres, en tout cas à la Ville, on fait 12 millions \$ d'améliorations sur notre réseau pluvial pour tenir compte de cet élément-là.

580 En somme, ce qu'on prévoit ou ce qu'on voit comme solution, c'est d'avoir une approche pragmatique, une approche réaliste, qui passe par un constat. Je pense que les experts et le monde d'étude font, en tout cas, un bon topo du constat. Du constat, il faut développer une stratégie. La stratégie, je peux vous dire, c'est qu'au sein de l'UMQ, elle est en train de se développer et les partenaires du milieu sont en train de s'organiser pour venir à développer de façon concrète un projet, le projet étant un programme d'infrastructures plus, pas un «peak», plus long, plus permanent, avec des partenaires, les mêmes partenaires, fédéral, provincial, municipal.

585 Et on sait que - puis je pense que c'est important de vous le souligner - qu'au point de vue fédéral, leur quote-part leur revient à peu près à 90 % par les effets de la création d'emplois, tout le retour, dans le fond, de la chaîne économique. C'est dans une moindre grande proportion pour le gouvernement du Québec, mais une bonne part également pour le gouvernement du Québec, l'investissement leur revient.

595 Et je pense qu'il y va d'une question de responsabilité de qualité de vie, de sécurité publique de s'adresser directement à cette réalité-là et d'y trouver les -- dans le fond, de prendre les bons moyens. C'est une question de saine gestion et de responsabilité. Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, merci, monsieur Benedetti, pour vos observations qui sont certainement le reflet d'une vaste expérience d'administrateur municipal. C'est certainement la raison pour laquelle 600 l'UMQ vous a délégué. Elle a eu raison de le faire. C'est intéressant d'apprendre d'ailleurs que l'UMQ prépare une stratégie de programmes d'infrastructures, on aura probablement l'occasion d'y revenir.

J'aimerais maintenant vous présenter le professeur Michel Trépanier, qui est 605 responsable du groupe de recherche sur les équipements et les infrastructures urbaines à l'INRS-Urbanisation. Il a collaboré ou est l'auteur de nombreuses publications. J'en citerai quelques-unes relatives aux infrastructures municipales de l'eau.

Il a participé, entre autres, en collaboration à l'ouvrage «Les infrastructures d'eau dans 610 les municipalités québécoises, évaluation de leur état et des coûts de réfection»; à l'autre ouvrage avec Pothier, «L'eau, la technique et l'urbain, l'ingénieur n'est jamais seul dans l'univers 615 des infrastructures urbaines». Également, il a collaboré à la synthèse des rapports INRS-Urbanisation et INRS-Eau sur «Les besoins des municipalités québécoises en réfection et construction d'infrastructures d'eau», document qui est bien connu. Il a également publié «Les infrastructures d'eau, bilan de l'état des infrastructures de base dans la région métropolitaine de recensement de Montréal».

Il a actuellement, comme charge d'enseignement, la responsabilité du diplôme d'études 620 supérieures spécialisées en analyse socio-économique de la réhabilitation des infrastructures urbaines. Il dirige le cours de design de projets d'infrastructures et de gestion municipale, et également celui de la maîtrise en réhabilitation des infrastructures urbaines.

Or, monsieur Trépanier, vous avez la parole.

625 **M. MICHEL TRÉPANIER :**

Merci d'abord de m'avoir invité. C'est d'une certaine façon un privilège pour un sociologue de se retrouver à une table comme celle-ci, qui réunit des experts qui sont davantage près du génie civil et c'est bien normal. Donc, pour moi, c'est intéressant de venir, 630 si on veut, faire état du travail qu'on a fait sur les infrastructures au cours, je dirais, des deux ou trois dernières années.

J'ai décidé d'abandonner mes acétates et de m'ajuster aux présentations des personnes 635 qui m'ont précédé parce que monsieur Dumont a déjà donné beaucoup de chiffres. Je ne ferais que vous les redonner. Ce sont les mêmes études. Je vais plutôt donc tenter de souligner à la Commission des points qui, compte tenu du temps dont on dispose, ont été un peu laissés de côté.

D'ailleurs, je dois souligner que le travail qui a été fait par monsieur Daoust dans le 640 document d'accompagnement reprend très bien, fait une excellente synthèse des études qu'on a réalisées et des chiffres, donc des conclusions de nos chiffres dans le cadre de ces études-là.

Donc, une des choses qui me semble importante de souligner - et ça, monsieur 645 Dumont aussi l'a dit - il faut bien penser que la pérennité des infrastructures - monsieur Benedetti en a parlé aussi - c'est un enjeu qui a plusieurs facettes. Et on les conçoit facilement mais on a souvent tendance à en oublier certains. Il y a un enjeu technique, c'est évident, il y a un aspect technique à la pérennité, l'état structural des conduites, la connaissance qu'on en a. Il y a une question économique, une question de coûts, elle est toujours présente et elle importante.

650 Il y a aussi une dimension politique. Les élus sont impliqués dans ces enjeux-là. On fait, par exemple, état du fait que, bon, souvent les élus ont de la difficulté à consentir des investissements dans les infrastructures puisque celles-ci, dans bien des cas, sont cachées. Donc, il y a un aspect politique, social aussi. Il y a une dimension sociale qui est importante et 655 ne serait-ce qu'en matière de santé publique. Et on prend ça pour acquis, en fait.

Les infrastructures ont été mises en place au milieu du 19e siècle surtout pour régler des 660 problèmes de santé publique. Aujourd'hui, on prend tout ça pour acquis, mais il faut voir que des problèmes d'infrastructures, ça peut entraîner des problèmes de santé publique. Et comme aujourd'hui, on n'en a pas vraiment connu beaucoup depuis un certain temps, on a certainement tendance à l'oublier.

Et le dernier aspect, c'est l'aspect environnemental. On parle de développement durable et tout ça.

665 Donc, vous voyez que quand on parle de pérennité des infrastructures et qu'on parle d'infrastructures, il y a plusieurs dimensions qu'on doit prendre en compte.

670 La connaissance de l'état actuel des infrastructures, bien, monsieur Dumont l'a dit, nous, ce qu'on a observé dans notre étude, c'est que l'état actuel est relativement satisfaisant. Évidemment, il y a des problèmes. Évidemment, tout n'est pas parfait. C'est à peu près sur 10 % du réseau où les responsables des réseaux nous disent qu'ils connaissent des problèmes qui sont intolérables, donc des problèmes auxquels ils voudraient remédier.

675 Donc, grosso modo, l'état actuel est relativement bon et ça s'explique en bonne partie par le fait que ce sont des infrastructures qui sont, au moins au niveau des conduites mais aussi au niveau des ouvrages d'épuration, de filtration, ce sont des équipements qui sont relativement jeunes. Par exemple, le développement des banlieues, ce n'est pas un phénomène des années 680 20 ou des années 30. Ce sont des infrastructures relativement jeunes et donc, c'est un peu normal donc finalement que l'état ne soit pas catastrophique, que l'état de ces infrastructures-là ne soit pas catastrophique.

685 Ce qui est plus préoccupant, c'est l'état futur parce que - et là aussi, je reprends ce que monsieur Dumont a souligné - la plupart des municipalités sont alignées sur une période de renouvellement de leur stock de conduites, par exemple, qui dépassent 100 ans. Le seuil de 100 ans, écoutez, vous pouvez toujours trouver des gens qui vont vous dire que ce serait mieux d'utiliser un seuil de 75 ans, d'autres un seuil de 125 ans. Grosso modo, en génie civil, les gens s'entendent pour dire qu'autour de 100 ans, c'est là un seuil au-delà duquel une conduite risque de connaître des problèmes de plus en plus fréquents et de plus en plus sérieux.

690 Donc, quand on a des municipalités, et c'est surtout le cas des municipalités où le stock de conduites est le plus âgé, lorsque ces municipalités-là sont alignées sur une période de renouvellement de 200 ans, bien, le futur est préoccupant.

695 Je veux revenir sur la connaissance de l'état actuel. Il est très juste de dire que les responsables de réseaux dans les municipalités - et ça, en dépit de toute l'information, par exemple, qui est recueillie au ministère des Affaires municipales et dans les municipalités elles-mêmes - qu'on n'a pas toujours une connaissance fine et détaillée de l'état des infrastructures, donc de l'état des conduites.

700 705 Ce qui est étonnant, par ailleurs - et je me permets donc de vous le souligner - c'est que dans le cadre de nos études, on a utilisé deux approches différentes. Nous, à l'Urbanisation, on a demandé aux responsables de réseaux dans les municipalités de nous dresser le portrait de l'état de leurs infrastructures. Nos collègues de l'INRS-Eau ont utilisé une méthode différente, qui consistait à ne retenir que des municipalités où on avait justement une connaissance plus fine et plus détaillée de l'état structural des conduites. Il y a certaines municipalités où on conserve davantage d'informations.

710 Mais une des choses qu'il faut retenir, c'est qu'en gros, on arrive, dans un cas comme dans l'autre, aux mêmes conclusions, ce qui nous amène à penser que la connaissance que les

715 responsables de réseaux dans les municipalités ont de leurs conduites, même si elle ne s'appuie pas sur des données techniques fines et détaillées, est une connaissance qui leur permet de faire une évaluation globale qui est néanmoins juste. Qu'on utilise leur perception - pour appeler ça comme ça - ou qu'on utilise des données techniques plus fines, on arrive en gros aux mêmes conclusions concernant l'état général des réseaux.

720 Une des choses aussi que je me permets de souligner, c'est que - c'est une évidence, mais là aussi on l'oublie peut-être trop souvent - c'est que l'état des infrastructures n'est pas partout le même. Il y a des municipalités très jeunes où finalement les réseaux sont dans un état très satisfaisant. Il y a des municipalités toutes petites, de toutes petites municipalités où l'état pose davantage de problèmes, mais ces municipalités-là, si on veut, travaillent de la façon suivante: «On laisse tout se dégrader, et comme on n'a pas beaucoup de kilométrage, lorsque vraiment ça pose des problèmes, on fait le gros travail et on remplace tout», souvent à l'occasion de programmes gouvernementaux, je vais dans le sens de ce que monsieur Benedetti a dit.

725 730 Les coûts estimés des réfections des conduites, monsieur Dumont en a parlé aussi, il faut retenir, je pense, que, grossièrement, ils sont à peu près égaux ou un peu supérieurs à ce qu'on a dépensé dans les conduites au cours des quinze dernières années. Ça, c'est déjà un point.

735 Ce qu'il faut dire, cependant, c'est qu'au cours des quinze dernières années, les municipalités ont surtout dépensé pour l'installation de nouvelles conduites, donc dans le cadre de nouveaux développements résidentiels - en tout cas, c'est ce que les données nous amènent à penser - et qu'au fond, le vrai défi auquel sont confrontées les municipalités, ce n'est pas tant de dépenser plus, même si c'est quand même le cas, ce n'est pas tant de dépenser plus que de dépenser différemment, c'est-à-dire s'occuper des conduites existantes plutôt que de faire du nouveau, installer de nouvelles conduites.

740 745 Et c'est très difficile de penser dans ces termes-là dans les municipalités, pour la simple et bonne raison que travailler sur l'existant, ça ne génère pas de nouvelles ressources financières. Il n'y a pas de nouvelles entrées fiscales, il n'y a pas de nouvelles taxes foncières. Au fond, les choses restent à peu près équivalentes. Et donc, c'est beaucoup plus difficile de dépenser un dollar sur ce type de conduite que sur des conduites nouvelles qui, dans le cadre de nouveaux développements résidentiels, vont vous générer de nouvelles recettes fiscales. Et ça, donc, c'est très difficile et c'est là peut-être un des enjeux importants en ce qui a trait à la pérennité.

750 Monsieur Benedetti en a fait état aussi, le contexte dans les municipalités en ce qui concerne les dépenses pour les infrastructures, bien, il y a des éléments qui, dans ce contexte-là, sont un peu défavorables à ce type d'investissement. Monsieur Benedetti l'a bien dit, il y a dans les municipalités - et nous, on l'a observé, au fond, en rencontrant bien des gens dans

plusieurs municipalités - il y a soit un refus ou alors une lutte à l'endettement. Il y a un refus de s'endetter.

755

On a rencontré des gens dans des municipalités où il n'y a aucune dette, zéro dette, mais on refuse de contracter tout emprunt pour, au fond, des travaux d'infrastructures ou autre chose. Et dans d'autres municipalités, il y a une lutte, disons, assez sévère à l'endettement.

760

Il y a aussi le fait que, bon, là il y a toute la question des transferts des gouvernements supérieurs vers les municipalités, bon, il y a moins de transferts, mais il y a eu des programmes comme le Programme des travaux d'infrastructures. Néanmoins, il y a là une problématique, la problématique de ce que les paliers supérieurs de gouvernement transfèrent aux municipalités, entre autres pour les travaux d'infrastructures.

765

Il y a aussi davantage de responsabilités dans les municipalités, ce qui fait que vous avez une enveloppe budgétaire relativement fixe parce qu'on n'augmente pas les taxes, parce que c'est inacceptable de dire ou de penser augmenter les taxes, et que, donc, vous avez plus de responsabilités pour une enveloppe relativement stable, des ressources financières relativement stables.

770

Et aussi que les municipalités - et là aussi, on l'oublie trop souvent - il y a un arbitrage à faire entre plusieurs postes budgétaires. Il faut tenir compte des loisirs. Il faut tenir compte d'un ensemble, par exemple, il faut tenir compte d'un ensemble de dépenses qui sont, à bien des égards et pour plusieurs groupes de citoyens, tout aussi importantes que les infrastructures. Au fond, les municipalités sont placées avec les infrastructures dans un peu le même contexte que les gouvernements de paliers supérieurs qui doivent à la fois dépenser en santé, c'est important, mais en éducation aussi, c'est important. Donc, il y a un arbitrage à faire entre ça et, évidemment, il n'est pas toujours facile.

780

Une des choses que je voudrais néanmoins ajouter sur ce plan-là, c'est qu'on a souvent tendance à penser que les élus -- on pense que les infrastructures et les conduites, entre autres, sont invisibles, que les élus s'en désintéressent jusqu'à un certain point. Je dirai seulement qu'il faut être prudent à cet égard-là. Je ne vous dis pas que ce n'est pas vrai dans certains cas, mais il faut être prudent.

785

790

Nous, une des choses qui nous a surpris en regardant, par exemple, les budgets des municipalités, c'est qu'effectivement l'argent qu'on dépense dans les infrastructures, égout, aqueduc, chaussée, a diminué au fil des ans dans bien des municipalités, sauf que c'est un poste budgétaire qui a diminué plus lentement. Son enveloppe a été réduite plus lentement et avec moins d'ampleur que bien d'autres postes budgétaires dans les municipalités. Il y a donc là une indication d'une certaine préoccupation des élus pour l'état des infrastructures et notamment des conduites.

795 Un des moyens, au fond, on dit: il y a des investissements à faire, et ça, on en a fait certainement état devant la Commission. Il y a des nouveaux modes de financement et de gestion des infrastructures qui sont proposés. Là, vous en avez toute une série. Je ne veux pas entrer dans les détails: l'utilisateur-paiement, l'utilisation de compteurs, la privatisation, le fonds de réserve, la taxe dédiée, la délégation d'une partie du service au secteur privé. Ce n'est pas le moment évidemment de faire l'évaluation de chacune de ces solutions ou de ces parties de solution.

800 Néanmoins, une des choses qui est frappante là-dedans, le fardeau repose dans ce contexte-là sur la Municipalité pour financer tout ça et on trouve des solutions qui vont dans ce sens-là. Or, je trouve qu'on fait abstraction du fait que historiquement -- écoutez, c'est un truc qui date de deux cents ans. Les gouvernements des paliers supérieurs sont toujours intervenus en matière d'infrastructures urbaines.

805 Je ne vous dis pas que parce qu'on l'a toujours fait, il faut continuer à le faire. Mais il y a des dimensions du dossier, par exemple l'aspect santé publique - monsieur Dumont en a fait état - l'aspect environnemental, qui font en sorte que les gouvernements de paliers supérieurs vont fort probablement, par des moyens différents eux aussi, mais continuer à s'impliquer autant au niveau de la réglementation probablement qu'au niveau du financement. Et ce qui est frappant dans les nouveaux modes qu'on envisage de financement ou de gestion, c'est qu'il y a finalement très peu de place pour les paliers supérieurs de gouvernement.

810 Une autre chose aussi qui est frappante quand on parle de ces nouveaux modes de financement, c'est que plus souvent qu'autrement, ils sont évalués à la lumière de deux critères: la question du coût et du financement et la question de la faisabilité technique. Lorsqu'on envisage ces nouveaux modes-là, jamais on aborde la question, par exemple, de l'acceptabilité politique de ces nouvelles façons de financer ou de gérer les infrastructures.

825 Qu'en est-il, par exemple, pour une Municipalité, le fait d'avoir une taxe dédiée qui va faire en sorte que le Conseil municipal n'est plus en mesure de, si on veut, d'arbitrer entre les différents postes budgétaires. Il doit consacrer l'argent de la taxe dédiée aux infrastructures, ce qui fait que, au fond, il ne peut pas pour un certain temps privilégier un autre type de dépense qui peut être pertinent pour la Municipalité et ses citoyens.

830 Donc, une des choses qui me frappe, c'est que ces nouveaux modes de financement, on ne les envisage jamais du point de vue de leur acceptabilité politique, non plus de leur acceptabilité sociale. J'ai parlé de la santé publique tout à l'heure. Dans certains cas - je dis bien dans certains cas - de privatisation, les plus démunis sont pénalisés et on assiste jusqu'à un certain point à la réapparition de problèmes de santé publique dont on s'était débarrassé au milieu du 19e siècle, parce que les gens utilisent moins d'eau qu'ils n'ont pas les moyens de payer. Donc, on revoit, au fond, apparaître ces problèmes-là.

Donc, vous voyez, il faut, à mon avis, élargir un peu la réflexion sur la pérennité pour inclure ces dimensions-là. Il y a la dimension environnementale. On en a fait état. Je passe rapidement. Le coût, par exemple, qui est associé à l'adoption de normes plus sévères. Et moi, je dirais aussi il y a l'acceptabilité éthique. Il y a la question de l'équité en matière d'accès à l'eau, à la ressource, et aussi donc l'accessibilité pour tous.

Et une dernière chose, et je termine là-dessus, une dernière chose qui me semble importante, c'est qu'il faut éviter - et là aussi, c'est une évidence, bien des personnes l'ont dit avant moi - les solutions ne seront pas partout les mêmes. Selon la taille des municipalités, ça va varier, selon la région, les traditions. Il y aura une foule de facteurs qui vont faire qu'une solution, qui sera bonne et très performante dans une municipalité, le sera beaucoup moins dans une autre. Et donc, il faut éviter, pour reprendre une expression consacrée, le mur-à-mur, ce ne serait peut-être pas très approprié dans ce contexte-là. Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci à vous, monsieur Trépanier. Pour un sociologue, vous avez parlé avec une certaine habileté de l'état structural des conduites et du seuil de renouvellement reconnu en génie civil. Alors, merci également pour les perspectives plus larges que vous avez évoquées en fin d'exposé, ce sera intéressant d'en discuter ultérieurement.

J'aimerais maintenant vous présenter monsieur Hubert Demard, qui est ingénieur et qui possède notamment une maîtrise en génie civil hydraulique. Il a été professeur chercheur à l'INRS-Eau. Il a également travaillé au sein de l'équipe du Programme d'assainissement des eaux du Québec, au ministère de l'Environnement du Québec. Il a été directeur de la mise en service des ouvrages à la Société québécoise d'assainissement des eaux. Il a été directeur général du Centre d'expertise en gestion des eaux d'orage. Il a également travaillé pour Asseau-BPR, qui fournit une expertise dans le domaine du diagnostic des réseaux d'eau potable et d'égout. Alors, vous voyez que sa carrière jusqu'à maintenant est relativement aqueuse.

Et il est actuellement pour Réseau environnement, où il a travaillé particulièrement à la rédaction d'un manuel sur le contrôle des fuites dans les réseaux d'eau potable. Et il a réalisé également, c'est intéressant de le noter, une étude des mesures d'économie d'eau potable aux Iles-de-la-Madeleine.

Parmi ses nombreuses activités ou responsabilités, il a été membre du Conseil d'administration de Réseau environnement, du comité exécutif. Il a été président également de ce regroupement. Il est membre de nombreuses sociétés de génie ou de sociétés savantes. Je lui cède la parole.

M. HUBERT DEMARD :

880 Merci bien. Donc, Réseau était l'ancienne Association québécoise de techniques de l'eau depuis 1963. Ça a évolué en fonction de la notion d'environnement, qui a évolué aussi. Donc, la mission de Réseau, développement des technologies et des sciences dans le domaine de l'environnement, la promotion de l'expertise, le soutien aux activités reliées à l'environnement et donner un éclairage public aux questions environnementales.

885 Donc, initialement, on vient du domaine de l'eau et on couvre maintenant le domaine des matières résiduelles, suite à une fusion avec une association qui était dans ce domaine-là. Et graduellement, le champ s'élargit vers les sites contaminés, donc sols contaminés et eau souterraine et l'air.

890 On a actuellement 1 500 membres qui sont dans les domaines qu'on vient de voir et qui travaillent soit au niveau municipal et gouvernemental supérieur, dans l'industrie de l'environnement, que ce soit chez les consultants, chez les fournisseurs, les entrepreneurs, etc. et qui regroupent également les membres de l'enseignement, c'est-à-dire les enseignants, les étudiants, le secteur de la recherche. Soit dit en passant, parmi les 1 500 membres, dans les 895 membres individuels, on a une majorité de membres du secteur municipal.

900 Notre approche par rapport à la consultation sur la gestion de l'eau, on repart donc de la Commission Legendre des années 70 et on considère donc que la consultation en cours actuellement est d'une très grande importance, surtout dans un contexte où l'environnement est malmené au milieu de préoccupations au déficit zéro. Et je pense que c'est une occasion unique de discuter de tous les problèmes, même les moins médiatiques, on voit aujourd'hui que ça n'a 905 pas l'air d'énerver tellement les médias de parler des réseaux.

910 Par rapport à la consultation, on a suivi la Commission tout au long de sa tournée dans les régions. On revient aujourd'hui avec une synthèse des problématiques spécifiques au secteur municipal. Cette problématique-là peut être assez pointue, puisque je vous disais tantôt que c'est de là qu'on vient. L'Association québécoise des techniques de l'eau, dans les années 60, c'était l'eau dans le secteur municipal et on a encore passablement de membres dans ce secteur-là.

915 Donc, on va parler aujourd'hui des problématiques et on a des comités qui travaillent au niveau des solutions. Et ça, ça fera l'objet d'un et probablement plusieurs mémoires qui vous seront déposés à l'automne. Je dis «plusieurs», là, dans la même idée que ce qu'on a fait lors de votre tournée générale.

920 Les sujets dont on va parler aujourd'hui, on a élargi volontairement. Au niveau d'infrastructures, même si le terme, en principe, désigne que c'est souterrain, on déborde du côté de ce qui est en surface. Je pense que c'est accepté. Au niveau du document de consultation, c'était déjà le cas. Donc, on va parler des ouvrages et on va aborder certains sujets au niveau de la gestion.

925 Le traitement de l'eau potable, vous l'avez discuté hier. Je pense que vous avez établi clairement les liens qui existent, les démonstrations qui sont de mieux en mieux faites entre la qualité de l'eau et la santé, en termes d'eau potable. Vous avez probablement, je n'étais pas là, je n'ai pas entendu parler, mais vous avez probablement largement discuté des retards au Québec en matière de normes par rapport à la qualité de l'eau par rapport au reste de l'Amérique du Nord. Et vous avez probablement également couvert le fait que ça nécessite un certain nombre d'améliorations chiffrées quelque part entre 100 millions \$ et 400 millions \$. Je pense que vous avez discuté justement de ces chiffres-là. Tout ça évidemment qu'il y a une notion de court terme, compte tenu qu'on est rattaché à des questions de santé publique.

930
935 Là, ici, on a entendu parler, ce matin, de la question des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Donc, le diagnostic, c'est-à-dire le constat qu'on fait évidemment comme tout le monde, au niveau global, on a certaines informations à ce stade-ci. On va voir comment on se positionne par rapport aux études qui ont été déposées. Et cas par cas, on a malheureusement très peu d'informations municipalité par municipalité.

940 Par contre, si on connaît mal globalement l'état, on a quand même un certain nombre d'indices. Au niveau du réseau d'eau potable, on a deux indices qui peuvent nous être utiles, on a le taux de réparations, c'est-à-dire le nombre de réparations qui sont effectuées sur le réseau par année et par linéaire. Donc, le nombre de réparations, le milieu a l'habitude d'exprimer ça sous forme de nombre de réparations par 100 kilomètres par année.

945 Donc, les chiffres, la moyenne canadienne est de l'ordre d'une vingtaine de réparations. Les chiffres qu'on a pu retrouver, il y a différentes sources, mais on situe plutôt entre 30 et 40, avec des pointes à 50 et 60 réparations par 100 kilomètres par année. Donc, ça, c'est une indication. En ayant plus de réparations, c'est définitivement une indication de l'état.

950 La question des fuites, qui est un autre indicateur, la plupart, une bonne proportion des fuites deviennent, donc des fuites souterraines deviennent -- un jour sortent à la surface. Donc, ça devient, qu'on le veuille ou non, une réparation sur un bris. Donc, le débit de fuites est une indication qui complète la première, est un indice qui complète le premier sur l'état du réseau.

955 Ce qu'on a actuellement, on termine donc un travail avec la collaboration dans le cadre du programme d'infrastructures, on termine un travail sur justement un guide sur le contrôle des fuites et les chiffres qu'on retrouve dans ce document-là se situent quelque part entre 20 % et 40 %, avec encore là des pointes jusqu'à 50 % de l'eau produite. Donc, ça donne des indications.

960 Au niveau de l'égout, là, l'égout, lui, par rapport au réseau d'eau potable, il parle beaucoup moins. C'est-à-dire que le réseau d'eau potable est sous pression, quand ça va mal, il pète, tout le monde en entend parler. Le réseau d'égout, lui, ses problèmes sont beaucoup moins évidents. Ils peuvent, dans certains cas, se manifester par des blocages à l'intérieur de la conduite par des refoulements. Mais souvent, les refoulements, c'est parce que le tuyau est devenu trop petit par rapport au rôle que vous voulez lui faire jouer.

965

Donc, là, les indicateurs ne sont pas évidents. On en retient quand même un, qui est la dilution. Donc, on retrouve au Québec, à l'entrée de nos stations d'épuration, des eaux qui sont très diluées, qui ont une concentration moyenne aux environs de 120, entre 100... en tout cas, une centaine de ppm, mettons, en matières en suspension ou en DBO, par exemple, alors qu'on a des voisins qui sont plutôt dans le coin de 200. Et en Europe, c'est plus que ça encore.

970

Mais pour se situer par rapport à l'Amérique du Nord, on a des eaux usées très diluées, dont la majorité de cette dilution provient de l'infiltration, donc soit la nappe, soit justement les mêmes fuites que tantôt qu'on retrouve à l'égout. Donc, ça, c'est une indication qui n'est pas parfaite, loin de là, mais je pense qu'on connaît encore moins bien nos réseaux d'égout que les réseaux d'aqueduc, d'eau potable.

975

Où sont les conséquences par rapport à ça? C'est les coûts d'opération. Et si on va en eau potable, les coûts d'opération sont reliés aux coûts variables essentiellement, donc l'électricité, les produits chimiques, ce qui n'empêche pas une Municipalité qui achète son eau d'une Municipalité voisine, elle de payer non seulement les coûts variables mais l'ensemble de son eau au compteur.

980

985 Mettons, une Ville qui achète son eau de Montréal, elle va payer tant du mètre cube, qui inclut tout. Donc, là, ce n'est pas juste le coût variable, c'est-à-dire que ce n'est pas que les produits chimiques et une énergie qui est variable, c'est l'ensemble du coût. Typiquement, une Municipalité qui achète son eau, elle va payer, mettons, 0.40¢ du mètre cube et à ce moment-là, c'est totalement variable. Si elle réduit cette utilisation-là, elle réduit complètement sa facture.

990

995 Donc, les coûts d'opération, les augmentations de capacité, on a vu des cas où la réduction des fuites, par exemple, avait permis de sauver des augmentations de capacité. Donc, c'est la preuve qu'il y a un lien entre les immobilisations et les réseaux, la qualité des réseaux.

1000

Il y a aussi le facteur, tout à l'heure on parlera du taux de réparations. Bon, ma conduite se dégrade, elle brise de plus en plus souvent. Il y a un premier niveau de conséquence, c'est qu'à un moment donné ça devient rentable de la remplacer. Et il faut toujours penser au remplacement en fonction de ce type de critère. Donc, c'est devenu rentable de remplacer. Dans certains cas, ce n'est pas la rentabilité qui est le facteur dominant.

1005

Un exemple, vous avez une conduite qui alimente un hôpital, bien, c'est bien évident qu'il y a des choses que vous ne pouvez pas vous permettre à cet endroit-là. Donc, la rentabilité va passer au deuxième rang quand il va être question d'alimenter un certain nombre de services. Alors, essentiellement, on parle de rentabilité.

1010 N'oublions pas non plus que les conduites qui brisent souvent, habituellement c'est les mêmes conduites sur lesquelles il y a des fuites. Donc, elles ont perdu de l'eau. Donc, votre
bris, il a déjà été une fuite. Il a perdu de l'eau, mettons, pendant un an et oup! il se retrouve en
surface. Tout le monde s'en aperçoit à ce moment-là.

1015 Donc, les conséquences financières de la dégradation des réseaux, on les a au niveau
des coûts d'opération, au niveau des immobilisations. On les a au niveau des coûts de
réparation des réseaux.

1020 Nous, par rapport aux études qui ont été déposées, on a suivi un cheminement
excessivement simple. On s'est référé à ce qui se passe autour de nous où le taux de
remplacement annuel est de l'ordre de 0,5 % linéaire par année. C'est un chiffre utilisé aux États-
Unis. En Ontario, par exemple, c'est à peu près les chiffres qui sont rapportés.

1025 Tantôt, on entendait parler d'un cycle de 200 ans. C'est ce qui se pratique. Je ne dis
pas que c'est ce dont les gens ont besoin, c'est ce qu'ils font déjà. Dans certains cas, aux
États-Unis, ils le font déjà depuis plusieurs années. Les études sur l'état des réseaux de
distribution d'eau datent du milieu des années 80 aux États-Unis, et les travaux au niveau de la
rénovation ont commencé à se développer à ce moment-là.

1030 Évidemment, 0,5 %, ça ne veut pas dire que chacune des villes doit remplacer 0,5 %
par année de son réseau. Ça veut dire que c'est à peu près ça que les gens font sur leurs
conduites les plus détériorées. Il peut y avoir des villes où c'est justifié d'être en bas ou au-
dessus de ça, ça dépend du niveau de détérioration.

1035 Si on va très rapidement avec des chiffres, disons qu'on a 6 millions de personnes
desservies au Québec par des réseaux. J'ai pris un chiffre moyen de 5 mètres de conduites par
personne. C'est le chiffre qu'on obtient sur des bases de données américaines et canadiennes,
la moyenne. Évidemment, quand vous tombez à Montréal, c'est peut-être deux fois ou deux
fois et demie plus faible à cause de la densité de population. Donc, si on prend un rang à la
campagne, lui, il va se retrouver à 10, 15 mètres de conduites par personne, alors qu'un
centre-ville se retrouve à peut-être 2 mètres de conduites par personne. Je vous donne des
ordres de grandeur.

1040 Maintenant, si on se situe, donc on a 30 000 kilomètres. Donc, à 0,5 %, on parle de
150 kilomètres par année, ce qui est de l'ordre de 200 millions par an à peu près, mettons.
Donc, les chiffres, ceux qui sont avec 1 %, puis qui trouvent 400 millions par année, bon,
bien, c'est des approximations du même ordre, donc au niveau unitaire. Et ce qui se passe
autour de nous, c'est déjà 0,5 %, sauf que c'est déjà enclenché depuis plusieurs années. À
priori, on n'a pas de raison de penser à un autre élément, là, que nos réseaux sont en meilleur
état que nos voisins. On n'a pas trouvé de bonne raison là-dessus.

1050 Qu'est-ce qui arrive si on attend? Bon, la dégradation augmente, les coûts de remise à niveau aussi. Le niveau de service diminue, puis les coûts directs, on continue à supporter les coûts directs, par exemple les réparations.

1055 La dégradation qui augmente, je vous donne juste un cas documenté. Le fait d'avoir des fuites, ça rend le sol autour d'une conduite de distribution d'eau humide et, en devenant humide, vous rendez un sol beaucoup plus corrosif. Donc, vous accélérez. C'est un phénomène d'accélération. La même chose, l'eau qui sort de cette conduite-là, quand elle trouve son chemin à aller jusque dans les égouts, là elle va entraîner du sable vers l'égout. Donc, ça va dégrader toute la tranchée, etc.

1060 Donc, il y a un phénomène de dégradation qui augmente et qui a tendance à s'accélérer. Et donc, à ce moment-là, les coûts de remise à niveau d'une conduite qu'on aurait pu éventuellement rénover, peut-être que vous allez être pris pour la remplacer.

1065 Juste un mot pour parler en fonction des documents qui ont été déposés. Bon, on va dans le même sens que les intervenants précédents. Au niveau des solutions, ça ne se fera sûrement pas en supposant que les fonds, qui ont été investis par les municipalités dans le développement, vont être transférés par un coup de baguette magique du côté de la rénovation. C'est beaucoup plus sérieux que ça. Je ne pense pas que les élus soient prêts à dire: «Je ne développe plus, maintenant, je rénove.» On fait également partie du groupe dont Guy a parlé tantôt avec l'UMQ.

1075 Assainissement en temps de pluie, c'est un autre dossier. On comprend donc que notre présentation couvre l'ensemble des besoins. En temps sec, bien, tout le monde comprend le fonctionnement des ouvrages d'assainissement. En temps de pluie, on a trois sources de pollution: on a les débordements de réseaux sanitaires, de réseaux unitaires et les rejets pluviaux.

1080 Quels sont donc ces débordements-là? Vous avez abordé ce sujet-là d'une façon assez détaillée dans la région de Montréal en parlant de la rivière des Prairies. Juste pour vous remettre un peu en tête, les paramètres qui vont avec ces débordements-là: les matières en suspension, les métaux, qui sont associés aux particules que l'on retrouve sur les chaussées, les flottants, la turbidité.

1085 Les flottants, donc là, flottants et turbidité, on parle d'éléments visibles. Les flottants, c'est une source majeure. Les flottants, quand la chaussée se fait laver, les trottoirs, etc., par un orage, on attrape pas mal de flottants. La bactério, il en a été question - puis c'est encore dans le journal ce matin - sur Montréal.

1090 Les impacts sur les cours d'eau et sur les usages, bon, là, le premier de tout, c'est le visuel. Vous avez une piste cyclable qui longe la rivière, la première chose que les gens vont voir, les flottants qui sont accrochés un peu partout, donc le visuel; le milieu aquatique qui, lui,

1095 va attraper les métaux et les matières en suspension dans les zones de fraîcheur, par exemple; tous les sports contact, là on parle de la bactéries; et évidemment, les prises d'eau potable qui subissent ces contrecoups-là.

1100 Vous avez discuté donc du cas de la rivière des Prairies sur Montréal. Et il y a d'autres cas comme ça dans la province qui sont déjà connus et d'autres qui le sont moins, mais, je veux dire, c'est une problématique qui déborde largement le cas de la rivière des Prairies. Vous avez sur Québec le cas de la rivière Saint-Charles. Vous avez le cas de la Place Jacques-Cartier, etc. Il y a un ensemble de situations déjà connues et d'autres qui vont ressortir.

1105 Dans les trois cas de pollution, nos voisins américains et ontariens sont déjà largement à l'oeuvre. Les États-Unis, depuis la fin des années 60, en termes de débordements de réseaux unitaires, ils ont une réglementation complète sur les débordements de réseaux unitaires depuis 94, 95 et 96, ils ont sorti une réglementation sur les débordements de réseaux sanitaires et sur la pollution par le pluvial.

1110 L'Ontario, dans ce cadre-là, dans le cadre du programme Great Lakes Clean up Funds, est allée faire des études sur les dix-huit ou dix-neuf agglomérations principales ontariennes sur les Grands Lacs, en considérant les trois sources de pollution et en travaillant sur les solutions à ces trois sources de pollution-là. Donc, ça, c'est ce qui se passe autour de nous.

1115 Donc, au niveau des ouvrages qui vont dans ce sens-là, autour de nous, on a aussi ces technologies-là. Il y a encore de la R & D qui se fait, mais c'est essentiellement des solutions qui sont déjà connues. Juste pour rappeler que le ministre de l'Environnement a déjà annoncé, en 94 ou 95, 94, je pense, avait déjà annoncé un programme sur les débordements de réseaux unitaires, ledit programme qu'on attend encore.

1120 Donc, qu'est-ce qui va arriver avec ces travaux-là? C'est que là, c'est là qu'on va chercher les pleins bénéfices de l'assainissement. Parce que sinon, vous avez investi, mettons tous les cours d'eau où on a des sports contact, c'est évident que là vous avez investi, c'est bien, sauf que vous n'avez pas récupéré vos plages ou en tout cas, vous allez vous promener avec des drapeaux verts, des drapeaux rouges à chaque fois qu'il pleut. Donc, on est loin d'avoir récupéré les pleins bénéfices de l'assainissement. Typiquement, c'est des investissements de deuxième génération. L'Europe, les États-Unis, l'Ontario, etc., ça ne s'est jamais fait en même temps, parce que les gens ont toujours travaillé en premier sur le temps sec.

1130 Je voulais juste - je ne sais pas s'il en a déjà été question à la Commission - soulever l'existence de la Directive 004 du ministère de l'Environnement, qui statue sur le développement des nouveaux réseaux et sur la nécessité que ce développement-là se fasse en réseaux séparés. Ce sujet-là a déjà fait l'objet, chez Réseau, d'une journée complète de discussion là-dessus. Cette directive-là, en ce qui nous concerne, manque de souplesse et impose des

1135 solutions aux municipalités. Et ces solutions-là, dans certains cas, sont trop chères et ne protègent pas plus l'environnement que ça.

1140 Donc, la Directive 004, si on a l'occasion d'y revenir dans la journée, on ira un petit peu plus loin. Mais cette directive-là, à priori, elle est à examiner de plus près. À l'heure actuelle, elle crée des problèmes au niveau de l'application, elle crée des problèmes dans les municipalités.

1145 Les petites municipalités, en temps sec, donc, il reste un certain nombre de choses à faire dans le programme, incluant le Programme les Eaux Vives. Mentionnons aussi qu'il y a le cas des municipalités sans réseau sur lequel il faudrait revenir. Dans le milieu rural, le fait de ne pas avoir de réseau dans certains cas peut créer des problèmes d'hygiène élémentaire.

1150 Assainissement en temps sec, bon, là, on dit, on a à peu près terminé l'assainissement en temps sec. Il y a deux questions. Ce n'est pas forcément des problèmes, mais c'est des questions qu'on pose au MAMM et au MEF. En fait, qu'en est-il des rejets azotés des stations d'épuration? Et qu'en est-il aussi de la désinfection, compte tenu que l'approche qui avait été suivie jusqu'à maintenant était essentiellement reliée aux coliformes et qu'il faut se préoccuper d'autres organismes, comme Giardia et Crypto, que vous avez largement discuté hier. Mais quand on aborde ça de cette façon-là, qu'en est-il de la désinfection qu'on a faite?

1160 Pérennité et gestion, rapidement, je vais toucher quelques sujets pour rappeler - Yvan en a fait mention - le programme d'assainissement qui a commencé en 78, lui, ce n'était pas le premier. Il y a déjà eu quelques dizaines de millions d'investis, dans les années 60, à construire des ouvrages d'assainissement. Yvan a fait état du constat qui a été fait à la fin des années 70 et, en fait, c'est un constat d'échec. Il y a des ouvrages qui ont été abandonnés. Il y a des ouvrages qui ont été repris dans le cadre du programme d'assainissement.

1165 Donc, on a déjà une mauvaise expérience avec la gestion des ouvrages d'assainissement. Donc, il ne faut pas attendre - et ça, je pense que c'est important - il ne faut pas attendre pour mettre en place des mesures qui vont nous garantir qu'on ne se rendra pas jusqu'à la situation qu'on a connue dans les années 60, 70.

1170 Au niveau de la gestion, un élément important aussi, les opérateurs. Il en a été question. Les opérateurs - et je donne un exemple - qui opèrent les ouvrages en eau potable dans les petites municipalités, dans la grande majorité des cas n'ont pas la formation requise, en vertu d'une directive, d'ailleurs, puisqu'il y a une Directive qui s'appelle 006, qui manifestement est beaucoup moins appliquée que la 004 dont je vous parlais tantôt. Et donc, opérateurs qui n'ont pas les qualifications, avec les impacts sur la santé publique que ça a et également les impacts sur les fonds publics, parce qu'en ne sachant pas opérer correctement, souvent c'est des employés qui vont créer des coûts supplémentaires.

1180 Soit dit en passant, on a tous les éléments pour assurer la formation de ces gens-là.
C'est juste qu'on ne les applique pas.

1185 Au niveau de la gestion, également un point sur lequel je reviens régulièrement, la surproduction en eau potable. Les municipalités produisent au Québec de l'ordre de 800 litres par jour et par personne, contre 550 en Ontario. C'est souligné dans le document du gouvernement. Pourquoi on a cette différence-là? Est-ce que c'est la consommation de certains usagers? Est-ce que c'est les fuites qui interviennent dans ça? Est-ce que c'est une combinaison de tout ça? On ne sait pas trop, finalement.

1190 Ce qui est important de bien comprendre là-dessus, c'est qu'on a une information généralement de mauvaise qualité sur ce plan-là. Et ça, ça inclut même les municipalités qui, elles-mêmes, chez elle ne savent pas où passe leur eau et n'ont pas défini de bilan pour savoir.

1195 Par exemple, une municipalité qui est à 700 litres et qui pourrait être à 500 parce qu'il y a une municipalité voisine qui est à 500, c'est quoi la différence entre celle de 500 et celle de 700? Celle de 700 habituellement n'a pas fait son bilan, elle ne peut pas vous répondre pourquoi il y a une différence. Donc, il y a une question de qualité de l'information.

1200 Je vous l'ai déjà présenté et je vois que vous l'avez retenu comme thème dans votre document, la question des coûts qui sont cachés. Les coûts de l'eau sont cachés, sont mal connus et sont sous-estimés. Ça couvre plusieurs situations. Ça couvre des coûts qui sont cachés dans d'autres postes budgétaires municipaux, des coûts qui sont cachés dans le prix de la maison quand vous avez acheté votre maison. Le développeur, lui, avait payé les services en avant, il vous l'a refilé sur le coût de la maison. Et la conduite, vous l'avez effectivement payée mais vous ne savez pas, c'est-à-dire elle n'est pas identifiée au niveau du coût de l'eau.

1205 Un item important, jusqu'à maintenant, sauf quelques rares exceptions, les municipalités n'ont pas fait de provisions sous forme d'amortissement ou de réserve. La nouvelle comptabilité, la nouvelle fiscalité, la comptabilité municipale de l'an 2000 va déjà dans le bon sens, va permettre d'identifier un amortissement. Ce qu'on ne sait pas encore, c'est qu'est-ce que les villes vont pouvoir faire avec ces provisions-là. Évidemment la question des subventions, qui représentent un coût caché dans le sens où le programme d'assainissement avec ses 85 % de subvention amène tout un chacun à payer de l'eau dans son impôt provincial sans le savoir, et c'est autant de moins qui figure sur la facture municipale.

1215 Améliorer la gestion. Le message de l'eau qui ne coûte pas cher, nous, on le considère réellement inadéquat en fonction de ce qu'on vient de dire parce que les coûts sont sous-estimés et, en plus de ça, vous le divisez par une production qui est trop élevée. Donc, vous finissez avec un coût en dollars par mètre cube qui est beaucoup trop bas. Et c'est là, à ce moment-là, que vous allez dire que votre eau ne vous coûte pas cher, alors que vous voyez pourquoi comme tel. En fait, ce qu'il faut, c'est comparer les factures qui se rendent jusqu'à l'usager,

1220 parce que, à priori, on n'a pas trouvé de facteurs qui expliqueraient pourquoi nos coûts seraient plus bas qu'en Ontario.

1225 Donc, là-dessus, je ne sais pas si le sujet «compteurs ou pas compteurs» fait partie de la journée d'aujourd'hui ou de celle de demain. Je ne sais pas exactement qu'est-ce que la Commission veut faire avec ça. À toutes fins pratiques, s'il y a des questions, cet après-midi, on pourra en parler. C'est un sujet, donc la première discussion, c'est une fois qu'on connaît les coûts, il faut les faire connaître. Donc, la Municipalité en connaissant ses coûts, elle a ce qu'il faut pour les faire connaître sous une forme ou sous une autre.

1230 Tantôt, il y avait mention de l'ensemble des formes qui permettent à la Municipalité, sous forme de taxe, de tarif, etc., de reporter ces coûts-là à l'usager et finalement, la question «compteur ou pas compteur», j'espère qu'on va pouvoir en parler cet après-midi.

1235 Qu'est-ce qu'on propose aussi dans ces domaines-là au niveau de Réseau? Bon, une approche intégrée au niveau de l'économie de l'eau. Là, on a vu les fuites, on a vu la consommation, les réductions de pression. Il y a un ensemble de sujets qui permettent de faire une bonne gestion de l'eau au niveau municipal, donc une intégration de ces mesures-là et aussi de la R & D sur les technologies. Je pense qu'il s'en fait de la R & D sur les technologies, par exemple sur la réhabilitation. Il ne faudrait pas oublier de faire de la R & D sur la gestion. On a vu tantôt que nos données ne sont pas fiables et ça nous empêche de poser les bons diagnostics au niveau de l'utilisation de l'eau. Donc, il faut aller de ce côté-là.

1245 Probablement un sujet qui sera abordé demain aussi, toute la question des améliorations au niveau du fonctionnement et de la performance au niveau municipal. Là-dessus, pour terminer, je pense que les éléments par rapport aux solutions, il faut d'abord bien reconnaître les problèmes. Quand on affirme, par exemple, que l'eau ne nous coûte pas cher, déjà là on se coupe toute une analyse, donc on a mal reconnu le problème.

1250 C'est sûr qu'on va avoir des difficultés avec les solutions, les solutions dans un contexte nord-américain. Je m'explique. On a l'American Water Works Association qui regroupe 50 000 membres dans le domaine de l'eau potable. On a l'équivalent dans le domaine des eaux usées en Amérique du Nord. Ces deux associations-là réalisent pour à peu près 10 à 20 millions de travaux de R & D par année dans différents domaines qui sont pour la plupart du secteur municipal. On a un bassin d'expertise, on a un bassin d'expérience autour de nous.

1255 Moi, je travaille avec cette information-là depuis dix ans, vingt ans, et à chaque fois je suis surpris de voir tout le décalage qu'il y a entre les connaissances, les programmes, etc., en Ontario et aux États-Unis et ce qui se passe chez nous.

1260 Donc, je pense qu'en termes de définition de problèmes, en termes de définition de solutions, ouvrons-nous les yeux un petit peu, regardons ce qui se passe autour de nous,

adoptons ça à nos conditions et je pense qu'on vient de faire le tour justement de ce que Réseau a à faire comme travail. Et je vous remercie.

1265 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci, monsieur Demand, pour votre présentation et pour les précieuses données, mesures et indicateurs que vous nous avez fournis. D'ailleurs, depuis le début des travaux de la Commission, Réseau environnement et ses représentants ont contribué de façon généreuse aux travaux de la Commission. Pour les compteurs, nous pourrons en parler aujourd'hui, monsieur Demand.

Alors, j'aimerais maintenant vous présenter monsieur Serge Pourreux. Monsieur Pourreux oeuvre depuis plus de vingt-cinq dans le domaine de la planification, de la recherche, dans les domaines des transports, de l'économie, des finances et les travaux publics. Il possède une formation en sciences mathématiques, en actuariat, en sciences économiques et en administration publique.

Il a travaillé pour Statistique Canada, le ministère fédéral des Transports, la Société du port de Montréal. Depuis 1982, il est à l'emploi de la Ville de Montréal où il a occupé des postes de direction en matière de planification stratégique et budgétaire et de travaux publics. Il a été un des initiateurs de la création du Centre d'expertise de recherche en infrastructures urbaines, le CERIU. Et il est maintenant détaché de la Ville de Montréal pour occuper le poste de président directeur général de cet organisme. Monsieur Pourreux.

1285 **M. SERGE POURREAUX :**

Merci, messieurs les commissaires. Ça me fait plaisir d'être ici aujourd'hui. Avant de commencer, peut-être deux petits mots sur le CERIU, sur le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, pour ceux qui ne le connaissent pas.

Le CERIU, c'est un centre de liaison et de transfert de nature coopérative. Il a maintenant pignon sur rue depuis cinq ans, le 1er avril 1994. Il regroupe 140 membres du domaine municipal, du domaine de l'industrie, des gouvernements, des centres de recherche et autres. Et parmi ses membres, il y a une quarantaine de municipalités du Québec qui regroupent à peu près 80 % de la population.

1300 Sa mission, c'est de sensibiliser et d'assurer du transfert technologique au niveau des infrastructures urbaines; de faire le montage de projets d'expérimentation et de démonstration; de gérer un fonds de recherche appliquée financé par le gouvernement provincial; de donner un service d'avis techniques sur de nouvelles technologies en collaboration avec le BNQ; de s'assurer et de promouvoir la problématique de la normalisation dans le domaine des infrastructures et de se préoccuper de la formation aussi beaucoup, formation par la réalisation, d'ici quelques semaines ou quelques mois, d'un répertoire sur toute la fourniture de formation

1305 au Québec dans le domaine des infrastructures urbaines et par la coordination d'un programme de maîtrise en réhabilitation des infrastructures urbaines, qui est un programme conjoint de cinq universités québécoises, qui est un des modèles qui fait l'envie de beaucoup d'autres secteurs.

1310 Alors, il y avait trois questions sur lesquelles on doit se pencher aujourd'hui: la connaissance de l'état du réseau, les besoins en investissement et les modes de financement. C'est évident que c'est un peu difficile, après quatre conférenciers qui ont déjà abordé les mêmes questions, d'arriver avec une approche nouvelle. Je devrai dire, au départ, je ne parlerai à peu près pas de chiffres, il y a un débat de chiffres depuis longtemps sur la problématique des réseaux.

1315 Et je vais m'adresser surtout à la question des réseaux souterrains, eau et eaux usées, parce que le CERIU s'occupe des infrastructures. Donc, je parlerai des chaussées, ouvrages d'art et tous les réseaux souterrains eau aqueduc et ce qu'on appelle utilités publiques, mais qui sont des réseaux techniques urbains. Donc, je vais me centrer surtout sur la question des réseaux souterrains et non des ouvrages d'épuration ou de production d'eau potable.

1320 Mes collègues ont mentionné les chiffres provenant de différentes études. Le CERIU a participé à plusieurs de ces études-là. C'est une compilation souvent de perceptions au niveau des gestionnaires municipaux de l'état du réseau. C'est très utile d'avoir eu ces études mais je pense que ce qu'on peut dire, ce n'est pas concluant.

1325 Un des éléments, c'est notamment la question de l'âge. Je pense qu'on ne peut pas faire une adéquation exacte entre l'âge des réseaux et leur condition. Et on s'aperçoit, dans des études qui ont été faites d'une façon un peu plus pointue sur des cas particuliers, que l'âge n'était pas le critère. C'était beaucoup plus les matériaux, les sols, les conditions d'enfouissement de ces réseaux-là et tous les autres éléments qui rentrent en ligne de compte. Donc, l'âge est un élément qui fausse les données lorsqu'on parle de vie utile.

1330 Je vais donner un peu la conclusion de la première partie en disant que oui, il y a une méconnaissance des réseaux souterrains d'eau potable et d'eaux usées. Pourquoi une méconnaissance? Et mes éléments de réponse ont été couverts en partie déjà par mes collègues monsieur Demard, monsieur Trépanier, etc., mais je vais les aborder sous l'angle de quatre intervenants majeurs, les quatre grands intervenants dans le secteur des réseaux: il y a les élus, il y a les gestionnaires municipaux, il y a les experts et il y a les citoyens qui bénéficient de ces services-là.

1335 La première raison - et ça a été mentionné - pourquoi une méconnaissance, c'est la question de l'invisibilité du réseau. Ce qui n'est pas visible est souvent oublié. Deux exemples concrets. Tout le monde possède une automobile aujourd'hui. Tant qu'il n'y a pas un bruit dans le moteur ou tant qu'il n'y a pas un voyant qui s'allume sur le tableau de bord, à part l'entretien régulier de l'obligation de changer l'huile, personne n'intervient. C'est dans la culture. C'est maintenant l'approche que tout le monde a.

- 1350 L'autre exemple aussi qui s'adresse beaucoup au réseau souterrain, c'est toute la question du corps humain. Habituellement, lorsqu'on va chez un médecin, à moins qu'on soit un fervent - et dans la population, peut-être qu'il y a 10 % de la population qui prend un soin à la prévention - lorsqu'on va chez un médecin, c'est parce qu'on a un problème. Donc, il y a eu des symptômes. Alors, tant que le réseau est invisible et tant qu'il n'y a pas de symptômes, il y a beaucoup de difficulté d'interagir.
- 1355 Deuxième élément, une difficile définition de la performance - ça aussi, ça a été mentionné par mes collègues - surtout pour les élus. Tant qu'il y a de l'eau dans le robinet, personne s'inquiète. L'eau coule, donc il n'y a pas urgence.
- 1360 Il y a la perception de la ressource inépuisable, particulièrement au Québec avec nos nappes d'eau et la qualité de l'eau qu'on a de surface et sur le fait que, bon, il y a eu quelques débats dans les dernières années sur la question d'exportation ou autres utilisations de l'eau, mais tout le monde a quand même conscience que c'est une réserve à peu près inépuisable au Québec.
- 1365 Et l'autre élément, c'est qu'elle est très peu coûteuse. Monsieur Demard l'a mentionné. Il vient de donner une partie de l'explication de la raison pourquoi elle est très peu coûteuse, mais elle est très peu coûteuse. Donc, ça ne semble pas être une problématique au niveau municipal.
- 1370 Donc, la perception, c'est qu'il n'y a pas de problème. Si les élus ont une perception qu'il n'y a pas de problème, souvent cette perception-là est quand même voyagée par les gestionnaires municipaux, parce que c'est difficile d'être toujours à contre-courant de la perception des élus. On essaie de monter les dossiers et les gestionnaires municipaux ont un peu de difficulté aussi, en termes de communication, surtout des services techniques dans les élus, à expliquer les problématiques qui sont un peu moins évidentes.
- 1375 Troisième élément de réponse, c'est une faiblesse marquée dans la formation technique et dans les processus de transfert d'expertise quant aux techniques d'auscultation et de réhabilitation et de gestion d'actif.
- 1380 Monsieur Demard l'a mentionné et le CERIU a été créé suite à un colloque, qui regroupait une cinquantaine d'organisations en 91, qui portait sur la réhabilitation des infrastructures en partenariat technologique. Tout le monde était conscient du retard technologique du Québec par rapport au reste du monde en termes de techniques d'auscultation et de réhabilitation. Et s'est rajoutée depuis ce temps-là la question de la gestion, parce qu'on parlera de la normalisation tantôt, rentre un peu dans la gestion. On a un retard important qui pourrait faire l'objet de toute une séance en termes d'explication.

1390 Mais il y a des économies qu'on pourrait faire d'une façon importante en utilisant des technologies, qui ne sont pas des technologies d'avant-garde mais qui sont exécutées, employées, utilisées partout à travers le monde. Avec le Conseil national de recherche du Canada, le CERIU a travaillé à une étude, il y a quelques années, qui démontrait que si, au Canada, on utilisait les techniques normalisées, reconnues partout à travers le monde dans l'entretien de nos infrastructures, on économiserait 1 milliard \$ par année. Et 1 milliard \$, ça permettrait de pallier en grande partie au retard qu'on a dans l'entretien de nos infrastructures. Alors, c'est un élément marqué.

1395 1400 1405 Il y a aussi tout le phénomène de la réduction des effectifs au sein des municipalités, l'agrandissement du champ de responsabilité et de compétence des gestionnaires municipaux et des travailleurs municipaux, que ce soit au niveau des surintendants, des contremaîtres et autres qui nécessitent de plus en plus une formation technique. Donc, on a de moins en moins d'experts. L'expertise se dilue souvent au niveau municipal quant à la gestion des réseaux et à la connaissance.

1410 1415 1420 L'autre élément, c'est la désirabilité de la connaissance des réseaux souterrains. Pourquoi la désirabilité? Il y a un coût à connaître l'état des réseaux. Il faut investir pour pouvoir connaître avec des techniques qui nous permettent de donner une validation des perceptions de l'état des réseaux. Il existe toutes sortes de techniques, que ce soit des techniques basées sur géoradar, la radiographie et autres.

1425 1430 Je reviens encore avec l'exemple du corps humain. Auparavant, quand on avait besoin de faire une intervention au niveau d'une artère ou du cœur ou autres, on ouvrait et on opérait. Maintenant, avec des caméras miniatures, on peut localiser les problèmes avec des instruments chirurgicaux. Avec du laser, on fait des interventions pointues, qui sont beaucoup moins coûteuses pour l'appareil hospitalier et qui sont beaucoup moins aussi contraignantes pour le corps humain, donc le patient.

1425 1430 On a ces technologies-là qui ont été développées au cours des 20 dernières années, il existe des technologies semblables pour le réseau souterrain mais qu'on a beaucoup de difficulté à accepter d'utiliser. Je parlais de la formation technique qui est une des carences, l'autre chose c'est l'investissement dans les techniques d'auscultation. C'est évident que lorsque les fonds se font rares, on est porté à réparer des fuites plutôt qu'à investir dans des techniques sophistiquées en termes de réhabilitation et d'auscultation.

1430 Le deuxième élément de la désirabilité de la connaissance des réseaux souterrains, c'est l'impact de cette connaissance-là. Et la plus grande difficulté qu'a à faire face l'ingénieur municipal, le gestionnaire municipal, c'est d'aller dire à l'élu que, effectivement, on a des

1435 besoins de réhabilitation qui se situent de l'ordre de trois ou cinq fois des budgets présentement consacrés à ces infrastructures-là.

1435 L'élu, c'est une réaction normale, tant qu'il ne savait pas, il ne sentait pas le problème, sauf que dès qu'il y a un rapport technique d'un de ses ingénieurs qui est déposé en disant: «On a besoin d'intervenir de l'ordre de tant de millions de dollars ou de l'ordre de tant de kilomètres de remplacement de conduites», le fardeau du problème lui choit sur les épaules.

1440 Donc, il y a une réticence normale d'hésiter à vouloir faire des études plus poussées quant à l'état des réseaux parce que, je reviens au départ, la question de la performance puis l'invisibilité du réseau, c'est ce qui va guider un peu la nature humaine dans le choix des problèmes.

1445 Et ensuite, bien entendu, le déchirement que ça provoque pour la location des ressources à la réparation de ces réseaux. Et ces ressources-là habituellement sont retirées des secteurs qui amènent une plus grande visibilité au niveau des actifs d'une ville, comme des parcs, des maisons de la culture, des bibliothèques et j'en passe. Donc, c'est un phénomène, 1450 c'est une raison à la résistance à la connaissance des réseaux.

1455 Aussi, il y a le manque d'information sur les impacts de la non-performance. On a des réseaux qui fuient. Les chiffres, on parle de 20 % à 40 %, parfois plus, parfois moins. Dans un climat comme le nôtre, ça a un impact énorme sur l'environnement physique de ces infrastructures-là. On a des chaussées qui ont des difficultés, tout le monde se plaint de l'état des routes au Québec en milieu urbain. On a des problèmes de fissuration. On a des problèmes de gonflement, de déplacement. On a des problèmes de nids de poule.

1460 Le Québec est reconnu comme le champion des nids de poule à travers le monde. Tout le monde remarque ça quand ils arrivent ici. C'est en grande partie, puis la corrélation peut être établie d'une façon scientifique, mais personne s'est beaucoup appuyé à l'établir, c'est en grande partie dû aux infiltrations d'eau, au gel-dégel en milieu urbain. Et c'est un élément souvent qui est oublié parce qu'on est porté à réparer en surface le symptôme, qui est ce qu'on voit, qui est le dépérissement de la chaussée urbaine, alors que si on répare la source du problème, probablement qu'on aurait une durée de vie beaucoup plus grande au niveau de la chaussée.

1470 Puis il y a tout le secteur des réseaux techniques urbains, ce qu'on appelle les utilités publiques, Hydro-Québec, les câbles et le téléphone. Lorsque c'est enfoui, il y a un impact majeur, des affaissements dus aux infiltrations d'eau puis à tout ce qui en découle.

1475 Il y a aussi un impact sur les constructions. En milieu urbain, les maisons sont près. Il y a des affaissements de terrain qui sont tributaires de la non-performance des réseaux. Et souvent on oublie, dans le calcul des coûts de ces trois éléments-là, les autres infrastructures urbaines, les utilités publiques et les constructions d'entreprises ou de particuliers, l'impact que

ça a. Si on considérait les coûts indirects générés par la non-performance du réseau, je pense qu'on aurait beaucoup plus de facilité à convaincre tous les gouvernements d'investir dans la réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc.

1480 L'autre chose aussi, la grande difficulté pour l'ingénieur urbain qui présente un dossier technique de faire valoir le retour sur l'investissement pour l'élu d'une réparation d'un réseau souterrain. Souvent, ça va diminuer les coûts d'entretien, ça va diminuer les coûts que j'ai mentionnés tantôt, mais aussi les coûts d'entretien, de monitoring et tout ça, les coûts de production. Et c'est souvent peu documenté. Il existe peu d'outils au niveau municipal pour améliorer la présentation puis les éléments de conviction pour les élus.

1485 1490 On l'a mentionné aussi, on a une culture de remplacement et de reconstruction plutôt que de réhabilitation. Jusqu'à il y a jusqu'à quelques années, dans les universités, on enseignait comment construire un réseau, on enseignait très peu comment le réhabiliter. Et on attend la catastrophe aussi. C'est dans la culture municipale.

1495 C'est sûr que ce qui est réparé en premier, c'est les fuites. Puis c'est sûr ce qui est réparé, c'est les refoulements d'égout parce qu'il y a un impact. On le voit et on le vit. Et c'est devenu presqu'une culture municipale. De toute façon, on a des budgets, mais on doit les conserver pour les urgences parce qu'il y en aura toujours des urgences, puis à récurrence de plus en plus grande. Alors, cette culture-là, je pense qu'elle n'est pas prête, il y a beaucoup de sensibilisation à faire, mais elle n'est pas prête à être oubliée.

1500 Il y a une approche différenciée entre l'égout et l'aqueduc, c'est évident. Puis je n'entrerai pas dans les techniques, mais l'égout, c'est visitable. C'est plus facile de faire pour amener une caméra dans un égout. On voit des affaissements. Donc, il y a une préoccupation un peu plus grande que l'aqueduc. Et même à ça, et c'est ce qui est inquiétant parce qu'on connaît mieux les égouts que l'aqueduc. Et tous les experts au cours des dernières années semblent dire que le problème des égouts est peut-être même plus important que le problème d'aqueduc, peut-être parce que le problème d'aqueduc a été mal diagnostiqué, mais qui est plus important.

1510 Donc, où est la vérité? Est-ce que c'est moins problématique l'égout parce qu'on le connaît plus ou c'est plus problématique? Je pense qu'on devra se pencher sur le sujet, mais il y a un traitement différencié de l'égout et de l'aqueduc dans la gestion des réseaux au niveau municipal.

1515 Et finalement, l'autre élément de réponse quant à la méconnaissance, c'est la carence d'encadrement de la part des autorités nationales. Je pense que c'est évident.

Je parlerai d'un projet qui est sur la table depuis maintenant quatre ans. C'est la mise sur pied d'un guide national sur la réhabilitation des infrastructures, l'équivalent du Code de la construction pour le bâtiment, qui serait appliqué aux infrastructures urbaines. Il y a tout un

1520 regroupement. Il y a un financement qui a été monté. C'est un projet qui a été parrainé par le CERIU et le Conseil national de recherche du Canada. En cours de route s'est rajoutée la Fédération canadienne des municipalités, l'Association des travaux publics du Canada. C'est un projet d'une vingtaine de millions sur cinq ans pour créer ce guide national des bonnes pratiques de construction et de gestion des infrastructures.

1525 Jusqu'à récemment, le financement de 16 millions \$ était attaché. Il manquait 4 millions \$. Il y a plus de quatre-vingts résolutions de villes ou de différents paliers de gouvernement signalant le besoin d'un tel guide, qui éventuellement deviendra un code à force d'usage. Et les autorités provinciales sont encore réticentes à ajouter le 4 millions \$ manquant sur ce 20 millions \$ là. Donc, il y a une certaine incompréhension de l'importance du cadre normatif en termes de 1530 gestion des réseaux, et je pense qu'il y a une étude qui devrait être faite.

1535 Le CERIU organise chaque année une semaine des infrastructures, qui se tient au mois de novembre. Et cette année, pour la cinquième édition, la semaine des infrastructures Info 99 a une vocation internationale. Il y a plus de quatre-vingts conférenciers qui vont venir de l'extérieur. Et une des problématiques qui va être regardée dans la première journée, lors des plénières, c'est le rôle des autorités environnementales sur l'impact des infrastructures.

1540 Je ne peux pas vous donner une corrélation, mais tout le monde est conscient que dans les pays où les infrastructures sont mieux maintenues, c'est parce qu'il y a un organisme de nature environnementale qui met des pressions sur l'entretien des infrastructures.

1545 Pensons aux États-Unis, l'EPA qui a un impact majeur sur les critères d'entretien, de réparation. Ici, au Canada, en Ontario, il y a une préoccupation beaucoup plus grande que dans les autres provinces à ce niveau-là. Donc, il y a des travaux qui se font. Il y a de la réhabilitation qui se fait beaucoup plus dans ces pays-là, dans ces provinces-là parce qu'il y a une préoccupation au niveau environnemental. Et je pense qu'on devrait approfondir ce sujet-là.

1550 Comment pallier à cette méconnaissance? Bon, bien, il y a tous les efforts de sensibilisation, de formation, de démarchage qu'on doit faire auprès des quatre groupes que j'ai mentionnés tantôt par rapport à tous ces éléments-là.

1555 Moi, je propose un élément de solution. J'ai été dans le milieu municipal pendant plusieurs années, j'y suis encore rattaché. J'ai eu l'occasion de faire de la planification budgétaire, de la fiscalité et je peux vous dire que c'est un peu incompréhensible que des municipalités aient à subir des analyses de vérification au niveau de la gestion des fonds, des fonds de roulement, des fonds d'amortissement, des fonds d'immobilisation, que tout est regardé d'une façon très profonde par les vérificateurs et que les municipalités gèrent des dizaines de milliards d'actifs et qu'il n'y a personne qui se penche sur la qualité de la gestion de ces actifs-là dans le bilan de la municipalité.

1560

1565 Je sais qu'il y a une préoccupation. Et j'ai déjà travaillé beaucoup avec les gens du ministère des Affaires municipales pour sensibiliser à la préoccupation de l'inscription et de la comptabilité des actifs dans les villes, au niveau des bilans, mais je pense qu'étant donné que les municipalités du Québec, en grande partie, puis j'essaie de faire attention de la façon dont je le mentionne, au Québec, on utilise beaucoup le financement, comparé à ailleurs.

1570 La grande majorité des villes, les travaux d'immobilisation ici sont financés par emprunt, alors qu'en général, ici en Amérique du Nord, c'est beaucoup moins que 50 % dans les villes. Donc, nous, on a un recours à l'emprunt. Et je reviendrai un peu plus tard quant à la question du mode de financement.

1575 Mais étant donné qu'on a un recours à l'emprunt - et je peux vous le dire par expérience - les firmes d'évaluation des cotations des crédits regardent l'état des actifs, se penchent sur l'état des actifs. Et il y a un mouvement qui se fait présentement au niveau des États-Unis, à Washington, et il y a un mouvement aussi européen, et je reviendrai aussi avec l'expérience de l'Australie un peu plus loin. Il y a de plus en plus une préoccupation de l'inscription de la valeur des actifs, de leur dépréciation, leur amortissement, mais aussi de l'inscription de ce qu'on appelle le déficit d'entretien, en anglais le «defereed-maintenance», l'inscription à l'intérieur des états financiers.

1580 1585 Et la réflexion qui se fait dans les cercles, au niveau de l'Institut canadien des comptables agréés, au niveau du Standards Association aux États-Unis pour la comptabilité aussi, c'est que comme on a été capable d'établir les déficits actuariels au niveau de la gestion des fonds de pension, on devrait être capable d'évaluer à ce moment-ci le déficit d'entretien dans une municipalité de tous les actifs. Et je ne parle pas seulement des infrastructures. Quand on parle d'actifs, on parle de bâtiments, on parle de la flotte des réseaux informatiques et de télécommunication, donc tout ce qui est physique dans une ville.

1590 Et je pense que la solution éventuellement, ce serait d'avoir une idée exacte de l'état des infrastructures et des besoins de réhabilitation, d'entretien, de reconstruction, de remplacement de ces actifs physiques. D'ailleurs, ça se fait déjà beaucoup ailleurs.

1595 1600 Je prends l'exemple de toutes les compagnies paramunicipales aux États-Unis d'utilités publiques. Philadelphie gère son eau avec une régie municipale qui émet ses propres obligations et ces régies sont obligées de soumettre un rapport indépendant de génie quant à l'état de leur réseau, les besoins d'investissement et autres parce qu'ils supportent l'émission d'obligations, et c'est demandé par l'État. Il y a beaucoup d'États américains qui demandent de plus en plus d'information à ce sujet-là. Donc, c'est fait dans plusieurs dizaines de villes américaines.

Il est possible de croire qu'un jour, si on veut assurer la pérennité des infrastructures, que ces inscriptions-là, l'état des réseaux soit formellement demandé dans les états financiers en termes de déficit d'entretien des actifs.

1605 J'ai passé plus de temps sur la première question parce que c'était, à mon avis, une question essentielle. La deuxième question, les montants d'investissements requis pour assurer la pérennité des infrastructures. C'est difficile. Quelle réponse peut être éaborée compte tenu de la problématique et du pourquoi et du comment que je viens de mentionner? Je pense que c'est difficile. Je pense qu'il faudrait mieux connaître les coûts dédiés aux infrastructures. Ça a été mentionné tantôt. La comptabilité va s'y attacher.

1610 Peu de municipalités savent combien ils dépensent dans l'eau compte tenu de tous les comptes: les comptes d'exploitation courants, les comptes d'immobilisation, les fonds dédiés ou autres. Il n'y a pas beaucoup de connaissance des coûts à l'heure actuelle. Si on posait la question aux municipalités, ils seraient obligés de faire une étude poussée, parfois d'engager une firme de gestion ou de comptabilité pour déterminer combien de sous sont mis dedans. Il s'agit juste de voir les débats parfois à la Commission municipale de l'eau sur l'établissement du coût lorsqu'il y a un service intermunicipal qui est donné, pour voir combien c'est difficile d'évaluer ce qui est investi dans les réseaux.

1615 Il y a l'écart de philosophie entre l'état du réseau et la politique d'entretien. Sans retoucher à ce qui a été dit tantôt, on a des consommations qui sont bien au-dessus de la moyenne ou des productions d'eau qui sont bien au-dessus de la moyenne. On a un réseau qui n'est peut-être pas aussi bien qu'ailleurs. Mais lorsqu'on décide d'adopter des politiques d'entretien du réseau, on va dans la littérature et on se base sur le critère le plus conservateur en disant que, bon, si on remplace ailleurs .5, on devrait remplacer .5. Si on trouve quelque part un article produit par un scientifique qui parle que peut-être c'est .38 ou .42, on va justifier le niveau d'investissement basé sur ce qui existe dans la littérature.

1620 Donc, il y a une philosophie en disant: on ne veut pas savoir si effectivement on a un problème, on ne veut moins savoir l'état du réseau, on ne veut pas comprendre nos consommations, mais lorsqu'on établit une politique, on va voir ce qui se fait ailleurs, puis on essaie d'être le plus pointu possible pour trouver le chiffre qui nous apparaît le plus utile pour justifier le niveau d'investissement qui est fait au niveau municipal.

1625 1630 Je parlais tantôt de l'approche australienne et ce serait peut-être une solution intérimaire. C'est qu'une des provinces de l'Australie a décidé d'adopter une technique de création de réserves pour la réhabilitation des infrastructures et de tous les actifs des municipalités. Ils se sont bornés au même problème que nous, on a. Quel est l'état de notre réseau? Quelles sont les courbes de dégradation de tel type de conduite, de tel type de réseau, d'autoroute, de route urbaine, d'immeuble et de segment de ces actifs-là? C'est sûr qu'un toit dans un immeuble dure moins que la fondation et autre.

1635 1640 Alors, ils ont décidé d'adopter une technique qui était très simple, ils ont décortiqué chacune des infrastructures selon une durée de vie établie. Ils ont fait une analyse en fonction de l'année de construction. Ils ont décidé que si un toit devait durer quarante ans sur un immeuble,

1650 il y a une obligation d'investir un quarantième dans un fonds dédié, une réserve dédiée au remplacement du toit; même chose au niveau des fondations; même chose au niveau des réseaux souterrains. Et ça a été arbitraire. Si l'aqueduc, c'est cinquante ans, les réseaux de conduites c'est cinquante ans, c'est un cinquantième. Possiblement qu'il peut y avoir des modifications, quelqu'un pourra argumenter que c'est soixante-quinze ans.

1655 Là, le gouvernement à eux a décidé quel était l'âge, la durée de vie utile de chacune des composantes, de chacun des actifs d'une ville et d'obliger la Ville à créer une réserve pour le remplacement. Ça pourrait être une solution intérimaire avant qu'on sache effectivement plus si on peut se fier à l'auscultation puis au diagnostic pour pouvoir prévoir les budgets nécessaires à la réhabilitation.

1660 En sautant rapidement la troisième question, les modes de financement, c'est évident, le CERIU a été un acteur important au niveau de la coalition québécoise pour la création d'un nouveau programme tripartite. C'est certainement une des solutions que la participation des gouvernements supérieurs. Mais dans toute l'application - et monsieur Trépanier a parlé des aspects importants dans les modes de financement - il demeurera toujours, au niveau local, la problématique de l'arbitrage entre la notion de collectivité et celle de l'utilisateur-payeux.

1665 1670 Et je rentre tout de suite dans le sujet du coût moyen, du coût marginal. Dans la région de Montréal, la longueur des réseaux, je ne peux pas vous donner le chiffre exact, mais a probablement triplé dans les trente dernières années à cause de l'étalement urbain. La population a augmenté peut-être de 50 %. C'est évident que le poids per capita de la gestion de ces réseaux-là croît d'une façon exponentielle compte tenu de l'étalement urbain. Probablement qu'on est à une époque où l'étalement urbain va diminuer, mais cette problématique-là fait que le poids respectif est de plus en plus grand dans la fiscalité locale et c'est par citoyen.

1675 1680 Et je ne parlerai pas du fait de l'étalement urbain sur l'impact des villes centres et le fait qu'il y a de moins en moins de gens qui sont là pour payer ces infrastructures qui sont souvent très lourdes. Et la problématique se retrouve aussi au niveau des infrastructures de type scolaire ou du réseau hospitalier aussi parce qu'il y a un déplacement, donc il doit y avoir une mouvance de ces infrastructures-là. Alors, ça, il va falloir que ça soit adressé d'une façon très précise dans les modes de financement, je parle de réhabilitation des infrastructures.

1685 Lorsqu'on construit un réseau parce qu'il y a un développement résidentiel, les coûts de ces infrastructures-là sont répartis aux riverains. Il y a une taxe qu'on appelle taxe d'améliorations locales. Donc, il n'y a pas de problème pour couvrir les coûts dans la construction. La Municipalité en paie entre 10 % et 50 %, dépendant des politiques des municipalités. Mais lorsque vient le temps de reconstruire, il y a peu de municipalités au Québec qui demandent une ponction à ces riverains-là, ça va dans le coût général.

Donc, les nouvelles constructions, le traitement fiscal n'est pas le même que pour la réhabilitation et le fardeau de transfert entre générations, entre quartiers, entre régions demeure une problématique qu'il faudra regarder dans les modes de financement.

J'ai fait état tantôt de la création de réserves dédiées, au niveau des infrastructures, dans les bilans des municipalités et dans le budget d'exploitation. C'est sûr que ça va être difficile au Québec parce que le service de dette des municipalités est important. On a l'habitude d'emprunter pour nos infrastructures. 75 % des municipalités empruntent, je dirais, 80 % à 90 % de leur programme triennal d'immobilisation, ce qui fait que le changement d'un modèle à l'autre, on aura un service de dette à amortir encore pendant vingt ans. En même temps que la construction de réserves, c'est sûr qu'il y aura un équilibre. Et il y aura une zone qui va être difficile de traverser parce qu'il y aura comme une double dépense si on veut rattraper le temps perdu.

L'autre élément au niveau des modes de financement, c'est aussi - puis ça rejoint plutôt la question technique - on doit prévoir du financement non seulement pour la reconstruction, non seulement pour de la réhabilitation, mais aussi pour de l'entretien préventif qui est souvent négligé. On doit optimiser les interventions sur le réseau. Probablement qu'on pourrait avoir beaucoup plus d'impact avec les sommes dépensées à l'heure actuelle si on avait une préoccupation d'avoir des techniques de réhabilitation, d'entretien préventif sur ces réseaux-là. Je pense que les gens ne se rendent pas compte des économies qui pourraient être faites. Mais ces économies, étant donné qu'elles arrivent dans cinq ans, dix ans ou quinze ans, sont peu préoccupantes par les élus qui ont des cycles de quatre ans au niveau de la gestion des municipalités.

Alors, en conclusion, je répète que la pérennité des infrastructures municipales, c'est une responsabilité partagée entre les élus, les gestionnaires, les experts et les citoyens. Et ces quatre groupes-là doivent être tenu en compte dans la modélisation des modes de financement. Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci beaucoup. Et merci d'avoir fait ressortir l'importance de la connaissance pour l'établissement du niveau d'investissement et des modes de financement.

J'aimerais maintenant vous présenter monsieur Jean Jobidon, qui a une formation de l'INRS-Eau. Il possède une maîtrise en sciences de l'eau. Également, il a un baccalauréat en sciences appliquées en génie civil. Il est du ministère de l'Environnement du Québec, où il travaille dans une équipe chargée de fournir une expertise technique sur des projets d'extension des réseaux d'égout et de modification des stations d'épuration conçue dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux municipales. Il est également chargé du contrôle, du suivi et de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

Il a publié le rapport d'évaluation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux du PAEQ pour l'année 1994, ainsi que le projet de modification du règlement québécois sur l'évaluation des traitements des eaux usées des résidences isolées.

1735 Alors, monsieur Jobidon, vous avez la parole.

M. JEAN JOBIDON :

1740 Je m'excuse pour ne pas avoir porté attention au pedigree que vous avez dressé de ma personne.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1745 C'était très intéressant. Vous avez manqué quelque chose.

M. JEAN JOBIDON :

1750 Alors, tout de suite, je veux vous introduire l'idée. On va parler de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux. On ne parlera pas d'eau potable, on va parler spécifiquement d'ouvrages d'assainissement des eaux. Et quand on parle de ces ouvrages-là, on s'intéresse à ce qui est souterrain, le réseau, mais spécifiquement encore une fois les trop-pleins sur le réseau, les trop-pleins de débordement dans le milieu récepteur.

1755 Et aussi, on va s'intéresser à ce qui est au bout du réseau, c'est-à-dire la station d'épuration qui intercepte les eaux usées, qui les rejette après traitement dans le milieu récepteur encore une fois. Il s'agit d'un document d'orientation pour un contrôle environnemental adéquat. C'est un projet d'orientation, n'est-ce pas?

1760 Je suis parti du principe que le contrôle de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux oblige à s'assurer de leur pérennité, tout au moins en partie. Vous aurez peut-être l'occasion de me questionner sur le principe, mais je passe tout de suite.

1765 On va parler de quelques domaines de responsabilité qui ont trait aux ouvrages d'assainissement des eaux. Alors, on parle de gestion des programmes d'assainissement, c'est-à-dire une gestion administrative et technique. On parle de l'opération des ouvrages. Parce qu'un coup qu'ils sont construits, ils sont mis en eau et à ce moment-là débute le suivi de ces ouvrages-là qui est fait par les propriétaires des ouvrages, c'est-à-dire les municipalités qui prélèvent des échantillons, qui font parvenir leur suivi au gouvernement chaque mois.

1770 On parle également de performance des équipements. Alors, on parle de l'exploitation de la machine comme telle. Est-ce que le réseau déborde selon les exigences? Est-ce qu'il déborde plus que prévu? Est-ce que la station d'épuration rencontre les exigences de rejets? On parle de l'exploitation comme telle du système.

1775 On s'intéresse ou on doit s'intéresser également à la performance environnementale. Et ça, c'est plus délicat aujourd'hui. On le fait moins. On s'intéresse aux impacts des rejets dans le milieu récepteur. Alors, quels vont être les impacts des rejets sur la qualité de la vie aquatique, sur les activités de contact, sur la qualité des eaux brutes pour prélèvement pour fins d'eau potable.

1780 Et soit dit en passant, on devrait vérifier, même si un ouvrage d'assainissement des eaux respecte les exigences de rejets, bien, on devrait s'assurer que ça apporte le bénéfice escompté dans le milieu récepteur. Ce n'est pas nécessairement faux mais ce n'est pas toujours vrai. Présentement, on ne fait pas cela systématiquement. On s'occupe beaucoup de l'exploitation, mais la performance environnementale dans le milieu récepteur, on ne s'en occupe pas vraiment encore.

1790 Un autre domaine d'activité également, bien, lorsqu'il y a des travaux d'égout comme tel, on autorise, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, on autorise la construction de conduites de réseaux, d'équipements d'assainissement.

1795 On va parler du contrôle des ouvrages comme tels. Quel est l'état de la situation. Et il faut mettre ça en contexte. En 1994, la gestion du Programme d'assainissement des eaux a été transférée au ministère des Affaires municipales. On a vécu une période de rationalisation des ressources. Et également, on est toujours dans une période d'allégement réglementaire. Il n'y a pas d'exigences de rejets réglementés pour les ouvrages d'assainissement des eaux. Ils ont des exigences de rejets, mais ça n'a pas force de règlement. C'est un point qui est important dans notre contexte.

1800 Alors, ceci étant dit, on peut parler d'efforts raisonnables pour maintenir un contrôle du suivi des ouvrages municipaux adéquat. Si on regarde l'état de la situation, aujourd'hui, chez nos collègues du ministère des Affaires municipales, on contrôle le suivi qui parvient des municipalités, de 100 ouvrages - peut-être même un peu plus - qui sont en rôdage, de 250 ouvrages qui sont réputés comme conformes, c'est-à-dire qui ont reçu l'avis de conformité. On compile les résultats qui nous parviennent des municipalités, en continu sur des systèmes informatiques et on intervient au besoin parce qu'on a des équipes plus nombreuses finalement pour le faire.

1810 Tandis qu'au ministère de l'Environnement, à la DPSM, la Direction des politiques du secteur municipal, on a 155 ouvrages conformes. Et on se contente, parce qu'on a moins de ressources présentement, d'identifier les cas problèmes et on intervient par le biais de nos directions régionales. La compilation sur les systèmes informatiques, ce sont les mêmes systèmes que l'on a, elle est faite en différé. C'est l'été, puis on engage les étudiants pour rentrer les données, données à partir desquelles ensuite on brosse des synthèses pour bien comprendre le comportement de l'ensemble des ouvrages.

1820 Dans les régions, dans les directions régionales du ministère de l'Environnement, il y a 50 ouvrages d'assainissement. Quand je parle d'ouvrages, encore là c'est réseaux et stations d'épuration. 50 ouvrages sont sous la responsabilité des directions régionales. Et à ce moment-là, bien, quand il y a des demandes, on collabore ensemble. Et quelques fois, on collabore avec nos collègues du ministère des Affaires municipales. On peut parler de vases communicants quand on parle d'expertise technique.

1825 Par exemple, si une demande d'autorisation entre dans une direction régionale et qu'elle concerne le suivi d'une station qui est au ministère des Affaires municipales, on fait appel à leur expertise. Quand on a des avis techniques sur des nouvelles technologies, on le fait par le biais d'un comité conjoint, MAMM-MEF qui existe, qui est harmonisé. Lorsqu'on a des opérations spéciales, par exemple l'opération verglas, l'opération sur le bogue de l'an 2000, bien, elles sont menées complètement par nos collègues des Affaires municipales parce qu'ils ont plus de ressources. Mais ils s'occupent de nos stations à ce moment-là qui sont au ministère de l'Environnement.

1830 Alors, le contexte est posé. Vous savez, regardez, pour moi, c'est un secret de Polichinelle. Il y a un besoin de repartage et de réorganisation un petit peu quand même simplement parce que les ouvrages sont éparpillés un peu partout. Et ce n'est pas toujours évident pour la population de savoir où est son dossier.

1835 Maintenant, est-ce que ça veut dire qu'on n'est pas capable de faire un bon contrôle des stations d'épuration? Comment est-ce qu'on pourrait le faire dans un cadre même où on n'a pas de règlement? Bien, j'en parle tout de suite.

1840 Quelles sont les mesures incitatives? Parce que c'est ça la clé, on veut faire, on veut inciter, on veut faire la promotion de l'excellence environnementale, en faire la promotion. Alors, on peut développer des mesures incitatives. Mais déjà, on en a qui sont en place et il y en a qui seraient à développer. Alors, je vais vous faire faire un petit tour de ce que ça pourrait être.

1845 D'abord, on veut inciter à la bonne performance et on sait que ça va avoir un impact sur maintenir la pérennité de ces ouvrages-là. Il ne faut pas réinventer la roue. Quand on considère tous les ouvrages qui ont été conçus dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux, dans le PAEQ, dans le PADEM, dans Eaux Vives, environ 550 ouvrages, et ils ont tous cette chose en commun, dans la convention d'assainissement, le propriétaire de l'ouvrage, la Municipalité, s'engage sur le respect d'exigences.

1850 1855 Lors de la mise en opération, il y a l'implantation d'un programme de suivi qui est fait. Et ensuite, quand le dossier est réputé comme conforme, quand on émet l'avis de conformité et qu'on remet le cahier des exigences environnementales, qui est un résumé technique du dossier, à ce moment-là on transmet également de façon officielle les exigences de rejets et de suivi au propriétaire. Et ça fonctionne, parce qu'il y a des résultats de suivi qui parviennent à tous les

1860 mois au gouvernement, au MAMM et au MEF, et on travaille avec ces résultats-là qui sont compilés.

1865 Maintenant, on a mis en place, déjà en juin 98, une mesure incitative très très puissante. Lorsqu'il y a un projet d'expansion de conduites ou d'augmentation de la station d'épuration, ils doivent demander une autorisation en vertu de l'article 32. À ce moment-là, on demande au propriétaire de l'ouvrage ou à son consultant qui le mandate de produire une synthèse du suivi des deux dernières années pour vérifier que la station respecte bien ces exigences de rejets. Et à ce moment-là, ça nous permet d'autoriser le projet et le suivi continu. C'est très incitatif. Ça permet à la Municipalité également, ça la responsabilise. On va dans ce sens-là, aujourd'hui.

1870 Maintenant, deux autres choses seraient intéressantes à développer. Et on peut parler du bilan de performance, on va en reparler plus tard. On va commencer par le contrôle. Mais le dernier bilan de performance qui a été publié comme tel pour l'ensemble des ouvrages, c'est 94. On a fait l'exercice dans les autres années de produire la synthèse des données, mais ça n'a pas été publié, faute de ressources, malheureusement.

1880 Mais parlons du contrôle tout d'abord, le contrôle par les directions régionales. Qu'est-ce qu'on entend par un contrôle environnemental? Vous savez, dans le domaine des eaux usées, lorsqu'il y a des rejets dans le milieu récepteur, l'impact est différé. Les poissons ne manifesteront pas avec une pancarte. Ils vont aller ailleurs si l'eau est de mauvaise qualité et s'il y a des débordements indésirables. On parle notamment qu'il y a des événements en temps de pluie quelques fois. On peut parler aussi d'événements qui pourraient survenir en temps sec.

1885 C'est pareil pour les humains. Si on fait du canotage puis on a des flottants, la majorité du temps, ce qui arrive, c'est que les gens vont ailleurs. Et avec le temps, l'usage disparaît, les infrastructures de loisir disparaissent et on a perdu l'acquis du programme d'assainissement. Alors, il faudrait avoir des interventions très très ciblées.

1890 Premièrement, les ouvrages municipaux qui sont problématiques, ceux qui ne respectent pas les exigences de rejets, il devrait y avoir une intervention qui est faite - on va en parler tout à l'heure - que ce soit par écrit, par téléphone, par un avis, ça inciterait la Municipalité à corriger.

1895 On devrait également faire une validation aléatoire du suivi. Ce n'est pas parce que le suivi nous dit que tout va bien, que c'est vrai automatiquement. C'est bon d'avoir un programme de contrôle, des «spot check» comme on appelle, pour s'assurer - et ça, c'est très incitatif - s'assurer que l'ouvrage performe bien.

1900 Et également, on parle de campagne spécifique. Monsieur Demard en a parlé tout à l'heure. Il parlait notamment de la problématique de l'ammoniac. On peut penser également à la problématique des effluents toxiques municipaux. On a ciblé quelques stations d'épuration, qui

- étaient vraiment sujettes à cela, et on est allé échantillonner des paramètres très spécifiques pour s'assurer qu'on n'avait pas de problèmes. On pourrait faire cela dans toutes sortes de problématiques très pointues. On pourrait le faire dans le cas de débordement de réseaux unitaires. Alors on doit, par l'intermédiaire d'un contrôle, avoir des campagnes spécifiques.
- Maintenant, si on s'intéresse au bilan de performance annuelle, on devrait se demander...
- Ah! non, pardon, avant de parler du bilan, regardez, on a parlé de ce qui est standard, 550 ouvrages qui sont passés dans le cadre du programme d'assainissement. Mais est-ce qu'il y en a d'autres? Oui, il y en a d'autres. Il y a des ouvrages hors programme d'assainissement des eaux qui n'ont pas été repris dans le cadre du programme, qui existent. Ils n'ont pas de suivi. Ils n'ont pas d'exigences de rejets. On ne sait des fois presque pratiquement pas ce qui se passe là. Il n'y a peut-être même pas d'équipements pour faire le suivi.
- Alors, ces ouvrages-là, en quel nombre sont-ils? Quelles sont leurs caractéristiques? Il faudrait faire l'inventaire et, à partir de l'inventaire, les inclure dans le bilan de performance. Mais déjà, pour ces ouvrages-là, on a mis en place, en 98, en même temps qu'on a fait pour les guides de présentation, pour les demandes d'autorisation 32, on a mis en place une procédure très incitative.
- Dans le cas d'un ouvrage qui est en dehors du programme ou un ouvrage qui n'a pas d'exigences de rejets et de suivi, on va regarder le projet et on va dire: «C'est intéressant ton projet d'extension. On voudrait que tu t'engages à faire un suivi et on va te fournir des exigences de rejets.» Et on embarque, généralement. Et si on autorise un projet sur ces bases-là, il devient standard. Il y a des exigences de rejets, il y a des exigences de suivi et on le rattrape comme tous les autres. Alors, on aurait moyen finalement même d'intégrer les stations d'épuration hors programme dans notre système pour contrôler l'impact environnemental de ces stations-là.
- Maintenant, j'y reviens, bilan de performance annuel. Le dernier est paru en 1994. Il est paru même plusieurs années après sa rédaction. Même, on discutait ensemble, on se disait: «Bien, est-ce que ça a l'impact que ce qu'on voudrait que ça ait?» Parce que je crois qu'il est paru trois ans après 94 et on était déçu un petit peu de ça. Mais aujourd'hui, est-ce qu'on a des moyens d'information qui pourraient être plus incitatifs, moins coûteux même, beaux, bons, pas chers? Est-ce que c'est rêver en couleur? Absolument pas.
- Si on considère, par exemple, c'est un exemple d'un bilan de performance web que le Ministère pourrait utiliser - c'est à la mode, les web, vous allez me dire - si on s'occupe simplement d'aggrégérer les résultats de toutes les stations d'épuration sur une base annuelle, on fait apparaître dans un tableau...

- 1945 En passant, les données sont fictives. On n'accuse aucune municipalité là-dedans. C'est des données inventées.
- 1950 Ce qu'on fait, on produit un tableau qu'on met sur le site du ministère de l'Environnement. Alors tous les gens ont accès. Les citoyens, la presse, les municipalités sont capables d'aller consulter ces données-là. Et on voit par exemple, par un code de couleur: en vert, les données qui respectent les exigences de rejets; en jaune, les données qui sont douteuses; et en rouge, simplement les données qui ne respectent pas les exigences de rejets.
- 1955 On a même un code, par exemple, pour une ville ici qui envoie des données, mais qui devrait en envoyer plus, son suivi est déficient. On a même une information pour une municipalité, ici, qui n'a pas de suivi standardisé. C'est un hors programme. On l'a inventorié et on le mentionne dans le bilan.
- 1960 Savez-vous, l'effet de ce bilan-là sur le site, c'est une bombe, mais c'est transparent. Les citoyens peuvent voir la performance de leur municipalité, les municipalités peuvent voir la performance de leurs voisins et la presse a accès à une information de qualité. C'est un incitatif très très puissant, à notre avis.
- 1965 Maintenant, on peut se dire: «Bien, c'est beau», mais il y a des données là-dedans. Et présentement, les propriétaires d'ouvrages municipaux envoient du papier. Et aujourd'hui à l'époque où on est, ça pourrait être possible de ne pas saisir cette information-là manuellement.
- 1970 Quelques fois, on envoie le suivi de l'ouvrage d'assainissement. Eux autres, ils le compilent dans un système informatique donné, c'est imprimé. Ça vient au ministère sur papier et on le recompile. On pourrait économiser une somme importante de ressources et les utiliser à faire de la vraie intervention. Ça veut dire que pour mener à bien cette chose-là, il faudrait avoir un système informatique par transfert électronique des données. Et ça, ce serait très incitatif.
- 1975 Et quand même, il faut mentionner une chose. Quelle est l'importance relative de ce système-là? Un système informatique, ça ne fait pas le travail à notre place. C'est un outil qui peut nous faciliter la tâche, mais ça prend la volonté de faire le reste, et les ressources.
- 1980 Alors, imaginez le scénario, un propriétaire d'ouvrages envoie ses données par transfert électronique dans un système informatique, tout de suite ces données-là sont accessibles à la Municipalité. À partir des données qu'elle envoie dans le système, elle peut produire elle-même la synthèse de ses deux dernières années. Elle peut vérifier elle-même si elle respecte les exigences de rejets. C'est puissant ça. On donne un outil pour que les municipalités gèrent elles-mêmes la performance de leurs ouvrages. Présentement, c'est plus difficile. Il y en a qui le font, mais il y en a qui ont de la misère parce qu'on n'a pas un outil qui est standard.
- 1985 Maintenant, ces données-là également pourraient être utiles aux organismes centraux, nos collègues du MAMM, la DPSM, la Direction des écosystèmes aquatiques, qui font de

1990 l'intervention également et qui font le rapport de performance, qui peuvent extraire des données pour des études ad hoc. Mais surtout, les données pourraient être utilisées, par exemple, dans les directions régionales qui vont faire un contrôle, qui doivent analyser des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32.

1995 Alors, ce système-là pourrait produire la synthèse des deux dernières années, produire les hors normes fréquence, ceux qui n'envoient pas assez de suivi, les hors normes qualité, produire des performances individuelles. Et à partir de ces sorties-là, ce serait facile d'orienter ou de planifier des interventions, soit de l'intervention téléphonique, des avis d'infraction ou de non-respect des exigences, des visites de terrain et des échantillonnages de contrôle.

2000 On pense que cet ensemble-là serait également très incitatif. Ce faisant, avec l'ensemble de ces mesures, rapidement on est capable d'avoir un bon contrôle des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux. On est capable de faire la promotion à l'excellence environnementale. On est capable d'identifier des problèmes résiduels.

2005 On en a parlé tout à l'heure, il y a quelques fois des problèmes résiduels qui vont apparaître si on rend transparentes les données qui nous parviennent. Et ce faisant, demain, on va pouvoir justifier ou non le besoin d'un règlement et de recourir aux fameuses attestations d'assainissement.

2010 On pourrait permettre également de justifier la mise en place d'un programme de subvention pour des correctifs, correctifs qui seraient ciblés. On parle d'une deuxième phase d'assainissement, des problèmes de débordement de réseaux, des problèmes de toxicité en ammoniac, de toxicité quelle qu'elle soit, mais avec ce programme-là, on serait capable d'identifier les endroits où on a vraiment des besoins. Merci beaucoup.

2015 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, merci, monsieur Jobidon.

2020 Compte tenu de l'heure avancée, je vous demanderais de vous limiter à cinq minutes pour la pause, le temps de prendre un café, aller aux toilettes et fumer une seule cigarette. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2025 (REPRISE DE LA SÉANCE)

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2030 Nous allons débuter tranquillement en attendant que monsieur Demard se joigne à nous. J'ai l'intention de poursuivre, de gruger un peu à l'heure du lunch - alors ceux qui devront nous

quitter, on ne vous remarquera pas - jusqu'à vers 12 h 20, 12 h 30, selon la tendance des échanges.

2035 Alors, d'abord, je vais vous demander de préciser les termes sur l'état actuel des réseaux. Monsieur Dumont a parlé dans les termes de «satisfaisant». Monsieur Trépanier a parlé dans les mêmes termes en mentionnant l'expression «relativement bon». Mais monsieur Benedetti a parlé d'état de détérioration. Alors, je voulais juste m'assurer au départ que le diagnostic de la situation actuelle est partagé par tous ou n'est pas partagé.

2040 Alors, monsieur Benedetti, vous êtes la note discordante là.

M. GUY BENEDETTI :

2045 Je m'en excuse, mais c'est sûr que je ne peux pas parler pour l'ensemble des réseaux du Québec. Je pense qu'en fonction de mon expérience, puis vous avez fait état un peu des villes pour lesquelles j'ai eu le plaisir de travailler, je pense que c'est variable, dépendant de l'âge ou, en tout cas, de la période de développement de la ville.

2050 À ce que je me souvienne, mon stage à la Ville de Montréal ne me permet pas de mentionner que c'est nécessairement satisfaisant.

2055 À la Ville de Saint-Bruno, une ville beaucoup plus jeune en termes de développement, une ville également peut-être un peu plus à l'aise en termes financièrement, je pense qu'à ce moment-là, oui, je me sentirais plus à l'aise à qualifier le réseau de satisfaisant.

2060 La Ville de Saint-Hubert, non, je ne pourrais pas dire satisfaisant, problème d'étalement, de développement, de période de développement. On a une problématique d'infrastructures municipales plus grande.

2065 Je pense que c'est variable. L'écart type, autour de la moyenne, je ne suis pas en mesure de l'évaluer. J'aime mieux me référer à d'autres experts.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2070 D'accord. Alors ce que j'essaie d'établir c'est, effectivement, si c'est universellement partagé le diagnostic général, et non pas évidemment pour telle municipalité ou telle autre parce qu'il peut y avoir des exceptions, c'est bien entendu, mais le diagnostic général de «bon» ou «satisfaisant», à ce moment-là, on peut se demander si les municipalités sont en retard ou pas.

2075 Alors, si la situation actuelle est satisfaisante et relativement bonne, on peut présumer que les municipalités ne sont pas en retard. Il n'y a pas de rattrapage au plan des infrastructures. Mais que ce qui est préoccupant, comme on l'a mentionné, c'est l'état futur compte tenu du rythme de renouvellement qui est courant actuellement, qui dépasse 100 ans.

2080 Donc, est-ce que la question, c'est une question de revoir la planification, entre autres, à l'égard des seuils de renouvellement et que tout le monde est à peu près sur la même ligne de départ ou si les réseaux sont dans un plus mauvais état?

M. GUY BENEDETTI :

2085 Moi, je suis convaincu que le réseau est beaucoup plus en mauvais état. C'est la méconnaissance du réseau. Le diagnostic n'est pas fait. Puis ça, je reprends un peu le commentaire du CERIU comme quoi que, dans le fond, tant que les valves ne claquent pas, tant que l'auto avance, on se dit: «Bon, bien, ça va bien.» Mais le constat, toutes les études,

2085 quand on s'attarde et on fait le diagnostic, je pense que l'état du réseau, à mon avis, est beaucoup moins bon. Je pense que ce serait dangereux de le qualifier de satisfaisant.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2090 D'accord.

Monsieur Dumont, monsieur Trépanier, est-ce que vous avez des commentaires?

M. YVAN DUMONT :

2095 Oui, ce que je peux ajouter, c'est que, bon, d'une part, c'est sûr que ce que j'ai mentionné est tiré donc d'une étude qui a été produite par l'INRS. Donc, c'est ce qui explique un peu l'accord de nos points de vue sur l'état des réseaux.

2100 Je voudrais quand même apporter quelques précisions. On doit distinguer les ouvrages de surface des ouvrages souterrains. Je pense qu'à juste titre, on peut mentionner que les ouvrages de surface sont en relativement bon état du fait, bon, d'une part, que les stations d'épuration sont d'une jeune génération, du fait aussi que les ouvrages pour le traitement de l'eau potable ont généralement bénéficié d'un entretien plus soutenu compte tenu des impacts assez évidents sur la clientèle desservie.

2105 Par contre, en ce qui concerne les réseaux, là le diagnostic n'est pas fait. On n'a pas de diagnostic précis. Ce qu'on a actuellement, c'est une image relativement superficielle qui est basée beaucoup sur la perception.

2110 Parce que quand on fait une enquête puis qu'on demande à un responsable de qualifier l'état de ses réseaux à partir de cases où c'est indiqué: «bris intolérable», «tolérable» ou «état satisfaisant», je veux dire, ça relève beaucoup à ce moment-là d'une subjectivité de la personne qui répond. Souvent, ces réponses-là ont été données sans nécessairement d'analyse à l'appui de ces affirmations-là. Mais ça révèle quand même que les gens qui ont à opérer ces réseaux-là ne les croient pas dans un état de détérioration très avancée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2120 Est-ce qu'il y a moyen d'objectiver ces perceptions-là? Entre autres, je pense que c'est monsieur Pourreux qui mentionnait qu'il n'y a pas nécessairement de relation entre l'âge des infrastructures, il n'y a pas d'adéquation à faire directement entre l'âge et l'état, qu'il y a d'autres facteurs à prendre en compte.

2125 Mais est-ce que les indicateurs auxquels a fait référence monsieur Demard permettent d'objectiver les perceptions? Est-ce qu'ils sont dans le même sens que les perceptions?

M. MICHEL TRÉPANIER :

2130 Vous me permettez?

2135 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Oui, allez-y, monsieur Trépanier.

2140 **M. MICHEL TRÉPANIER :**

 Je pense qu'il est l'heure des chiffres. Je n'en ai pas donné. Je reviens sur mon intervention.

2145 Effectivement, les gens ont raison de dire que l'enquête qu'on a faite et qui nous permet de conclure que les réseaux sont jugés dans un état relativement satisfaisant, ce sont les perceptions des responsables de réseaux qui nous ont dit que, grosso modo, il y avait à peu près 10 % de leurs réseaux de conduites qu'ils jugeaient dans un état intolérable, c'est-à-dire sur lesquels ils voulaient intervenir.

2150 La question maintenant, c'est de se demander: est-ce que ces perceptions-là sont justes?

2155 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Excusez-moi. Ces responsables-là, est-ce qu'ils avaient dans leur réponse à vous expliquer pourquoi?

2160 **M. MICHEL TRÉPANIER :**

 Oui. C'est une évaluation. On leur demandait de faire l'évaluation sur la base du nombre de bris répertoriés. Et ça, ils nous ont fourni cette information-là. Et vous allez voir, vous avez parlé d'objectiver les perceptions, je ne pense pas qu'on puisse faire le travail de façon parfaitement satisfaisante mais on a déjà néanmoins un début de réponse.

2165 Est-ce que les perceptions sont justes? Première réponse, et je l'ai donnée tout à l'heure, l'INRS-Eau qui a travaillé avec une méthode très différente - et c'est une méthode qui impliquait un recours aux données davantage techniques, davantage précises, davantage détaillées - arrive, en gros, au même résultat que nous. Donc, là, on a une convergence à partir de méthodes différentes sur le diagnostic.

 Effectivement, on peut objectiver aussi en disant, je peux vous dire qu'il y a des matériaux qui sont principalement concernés pour les conduites qui ont des problèmes, entre autres la fonte grise. Mais ça, je pense qu'on ne fait rien d'autre là-dedans que confirmer, au fond, ce que les gens du milieu connaissent depuis déjà longtemps.

2175 On sait aussi, comme monsieur Pourreux l'a dit, que l'âge n'est pas le critère absolu en matière, si on veut n'est pas l'indicateur absolu et parfait pour, si on veut, les problèmes qu'on observe sur les conduites. On a des conduites relativement jeunes, qui ont beaucoup plus de problèmes que ce à quoi on devrait s'attendre. Et on a des conduites plus âgées qui manifestement, au moins pour les responsables de réseaux, se comportent relativement bien.

2180 Par ailleurs, comme on avait l'indicateur du nombre de bris et donc de réparations - parce qu'en général, quand ça brise, on répare - et qu'on avait la longueur totale du réseau pour chacune des municipalités, on était en mesure de faire le travail sur le nombre de bris par 100 kilomètres. Là, je vous fais grâce des détails techniques, il y en a pour quelques pages dans le rapport qu'on a déposé au ministère des Affaires municipales.

2185 Mais de façon générale, les deux indicateurs convergent. C'est-à-dire que lorsqu'on utilise l'indicateur du nombre de bris par 100 kilomètres, pour les municipalités qui ont répondu à notre questionnaire, on arrive, grossièrement, à dire que là aussi le réseau peut être jugé comme étant relativement satisfaisant.

2190 Il y a un problème là-dedans du seuil. À partir de quel seuil, est-ce que c'est 25 bris par 100 kilomètres où on juge que c'est acceptable, inacceptable? Je vous dirai que peut-être que dans les derniers six mois, il y a un chercheur quelque part qui a énoncé un seuil, le seuil. À l'époque où on a fait notre travail, ce seuil-là n'existait pas. Et ça varie beaucoup d'une étude à l'autre. Il y en a pour qui c'est 13 bris aux 100 kilomètres. Il y a d'autres études où c'est 50 bris aux 100 kilomètres. Il y a de tout là-dedans. Et on n'a pas trouvé le seuil de référence.

2195 Ce qu'on a fait pour faire notre évaluation, on a utilisé une enquête du CNR, donc du CNRC à Ottawa, où on a lié deux informations: le nombre de bris observés aux 100 kilomètres dans des municipalités canadiennes et l'état dans lequel les répondants à ce questionnaire-là jugeaient leur réseau. Il y a des gens qui disaient, par exemple: «Nous, notre réseau, on a 30 bris par 100 kilomètres», il y a des gens qui disaient dans cette enquête-là plutôt: «On a 30 bris au 100 kilomètres et notre réseau, par ailleurs, nous apparaît comme étant dans un état acceptable.» Donc, on a utilisé ça.

2205 Et lorsqu'on projette, si on veut, nos données sur ce canevas-là, bien, on arrive encore là aux mêmes conclusions qu'en gros, les réseaux -- et là, je dis bien, c'est toujours un diagnostic qui est général. Ce n'est pas un diagnostic par municipalité. Vous avez dans l'ensemble des municipalités du Québec le meilleur comme le pire. Mais pour les données agrégées, peu importe l'indicateur utilisé, on arrivait toujours à la même conclusion, c'est que le réseau est dans un état relativement satisfaisant. On dit «relativement» parce qu'il y a des endroits et il y a des secteurs dans certaines municipalités où effectivement ça va très mal.

2210 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2215 Si vous permettez, monsieur le président? Compte tenu, monsieur Trépanier, de ce que monsieur Pourreux nous a dit tout à l'heure sur la peur de la fatalité des chiffres pour certains élus et certains gestionnaires municipaux, faisant abstraction dans un premier temps de ce que INRS-Eau a eu comme répondants, est-ce que ce facteur-là, d'après vous, a pu jouer dans vos résultats?

2220 **M. MICHEL TRÉPANIER :**

2225 On peut émettre l'hypothèse que oui, ça aurait pu jouer. Je vous ferai remarquer cependant qu'on ne s'est pas adressé ni aux élus, ni aux directeurs généraux, mais bien à ceux qui gèrent le réseau au quotidien, donc ceux qui gèrent les bris, gèrent les interventions. Ça, c'était déjà pour nous une façon de minimiser le problème que vous soulevez. Mais disons, néanmoins, que ce que vous soulevez reste possible.

2230 Je pense qu'il faut revenir, néanmoins, à l'enquête de l'INRS-Eau parce qu'eux ont fait affaire avec les données cumulées par les municipalités. Donc, ce n'est pas les perceptions. C'est les données techniques sur l'état structural des conduites accumulées par certaines municipalités, qui sont peut-être, à l'échelle du Québec, des exceptions parce qu'elles ont davantage d'information que d'autres, mais en utilisant ces données-là donc et ne faisant pas appel aux perceptions, on arrive aux mêmes conclusions.

2235 Je pense que lorsqu'on a autant d'indicateurs différents qui convergent, il y a fort peu de chances qu'on se trompe sur le diagnostic. Que j'utilise les perceptions, que j'utilise le taux de bris aux 100 kilomètres, qu'on utilise les données techniques plus précises et plus détaillées de certaines municipalités, toutes les conclusions convergent. Il est encore possible qu'on se soit tous trompé. Ça m'apparaît peu probable.

2240 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2245 Est-ce que les techniques d'auscultation non intrusives auxquelles a fait référence monsieur Pourreux - il a mentionné par exemple le géoradar - est-ce que ces techniques-là peuvent être largement utilisées pour justement objectiviser les perceptions? Par exemple, sur un tronçon donné, est-ce qu'on pourrait faire des vérifications croisées?

M. MICHEL TRÉPANIER :

2250 Il n'y a pas de doute là-dessus. Et le but de mon intervention n'est pas de dire qu'il ne faut pas procéder à ces investigations, à ces diagnostics. Je crois qu'il faut les utiliser. Mais je fais référence au document de monsieur Daoust. Je pense que Michel Guimond, en ouverture des audiences, a dit: «Au fond, maintenant qu'on a un portrait général, il est probablement temps de, si on veut, raffiner le diagnostic en allant voir quels tronçons ont besoin.»

2255 Moi, les enquêtes qu'on a faites, je suis incapable de vous dire quels tronçons doivent être réparés, quels secteurs doivent être réparés. C'est une évaluation globale. Je peux vous dire que les conduites qui ont été installées entre 61 et 75, période de forte expansion des municipalités, d'expansion rapide, alors que la plupart des grands entrepreneurs sont occupés 2260 sur des grands chantiers, ces conduites-là posent des problèmes plus fréquemment que ce à quoi on devrait s'attendre.

2265 Je peux vous dire aussi que la fonte grise de l'avis de tous est un matériau problématique. Est-ce que ça veut dire que toute la fonte grise doit être remplacée? Probablement pas. Il y a probablement des endroits où elle se comporte bien. Et c'est pour ça que la nouvelle campagne de diagnostic à laquelle a fait allusion monsieur Michel Guimond - monsieur Pourreux en a parlé aussi - c'est pour ça qu'elle est nécessaire à ce stade-ci. Mais il ne faut pas la faire dans la même...

2270 Aussi, il faut faire bien attention. J'ai dit que tout n'est pas pareil partout. Dans une petite municipalité, c'est un coût important - monsieur Pourreux en a parlé - c'est un coût important que ces campagnes de diagnostic sophistiquées. Est-ce que ce sont vraiment des outils qui sont adaptés à leur situation? Ma réponse personnelle, c'est de dire non, pas toujours.

2275 En tout cas, nous, il y a des municipalités où on a fait du travail d'enquête où, en fait, c'est moins coûteux tout remplacer que de faire un suivi avec des techniques de diagnostic sophistiquées pendant dix ou quinze ans, selon. Donc, au fond, je pense que c'est là qu'on est rendu tout simplement.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

2285 Je vous remercie des informations sur la méthodologie parce que c'est une des choses qui m'inquiétait beaucoup. Parce que quand on demande à des gestionnaires, il est rare qu'un gestionnaire va confesser que ça ne marche pas dans son secteur. Donc, il a tendance à projeter une image idéalisée de sa situation.

2290 Je voudrais revenir à monsieur Pourreux, à ce moment-là, parce que monsieur Pourreux, lui, a laissé entendre, au fond, on est tous à peu près d'avis qu'on en sait et qu'on n'en sait pas assez. Quand arrive le moment de quantifier les montants à investir, ça, c'est

assez grave. Mais ce que je voudrais demander à monsieur Pourreaux, qui m'a paru le plus sceptique au niveau de ce qu'on sait, est-ce qu'on en sait assez pour commencer à programmer des choses ou est-ce qu'on en sait si peu, qu'il faut que la première étape soit de développer la connaissance?

2295

Parce que si je regarde un intervenant comme monsieur Demand, monsieur Demand dit, lui: «C'est clair, le minimum du minimum, c'est 0,5, allons-y. C'est le minimum, minimum. Mais honnêtement, ce serait peut-être mieux 1 ou 0,75.» Mais déjà, au fond, il se situe dans l'intervention. Tandis que vous, vous semblez plus sceptique. Et ce que je demande, c'est est-ce qu'on en a assez pour commencer à réagir et à prendre les choses en main, ou si la première étape n'est même pas franchie et qu'on doit dire d'abord que c'est un programme de connaissance qu'il faut développer?

2300

Et à ce moment-là, je reviendrai sur monsieur Dumont en disant: qu'est-ce qu'on a fait des 50 millions \$ d'études EPIC qui nous a permis de connaître la réalité? Et comment ça se fait que cette connaissance-là est maintenant dispersée, dissipée.

2305

M. SERGE POURREAUX :

2310

La réponse très simple est oui, il faut aller sur les deux fronts en même temps.

Mais je veux revenir juste un petit peu en arrière sur la question de la perception, sur la question de la méthodologie. Et la méthodologie, elle est tout à fait valable. Ce n'était pas à cet égard-là, c'était la façon dont les gens avaient à répondre.

2315

Monsieur Benedetti tantôt en a parlé, dans les municipalités, lorsqu'on considère le nombre de fuites, c'est souvent le nombre de réparations, parce qu'on répare, on diagnostique une fuite. Il y a peu de contremaîtres qui va faire un listing de fuites qu'il ne pourra pas réparer. Il va faire un listing de fuites parce qu'il y a des bris, parce qu'il y a des baisses de pression, parce que ça sort en surface.

2320

Et je peux vous dire, dans les municipalités, le nombre de fuites vis-à-vis le nombre de réparations ou de bris déclarés est beaucoup plus grand. Est-ce qu'il est de 30 % plus grand, 50 % ou 200 % plus élevé? Je pense qu'on ne peut pas le dire, mais il y a des études particulières. Et l'exemple de l'étude qui est menée présentement sur la Ville de Montréal est très révélateur là-dessus; entre ce qui est déclaré comme fuites, bris, réparations et la réalité, c'est deux choses.

2325

Deuxièmement, lorsqu'on essaie de ramener dans un mot, «bon» ou «satisfaisant», l'état des réseaux, c'est extrêmement difficile. Et si vous me permettez une analogie qui est simpliste, si on fait la même chose avec l'état des réseaux des chaussées au Québec, est-ce que l'état des routes et des chaussées urbaines au Québec est bon ou satisfaisant ou excellent? Je pense qu'il va y avoir des perceptions. Et généralement, on pense que c'est bon, mais ce

2335 n'est certainement pas satisfaisant, ça pourrait être beaucoup mieux. Et vous allez avoir 95 % des répondants municipaux qui vont vous dire: «C'est plus facile d'obtenir des fonds pour les chaussées que pour le souterrain.»

2340 Alors, si on peut chercher des fonds pour faire des réparations, avoir des programmes pour les chaussées, puis l'état est juste bon, j'ai de la difficulté à comprendre comment il pourrait être satisfaisant pour le souterrain où il faut se battre continuellement. Puis le niveau de dégradation, de détérioration, il y a un parallèle. Il y a des années de construction, il y a des qualités de matériaux, il y a des qualités de construction. On sait que parfois, ici, on a quelques difficultés: surveillance des chantiers, technologies, problèmes de gel-dégel, l'affaissement de sols.

2345 2350 Alors, l'analogie est un peu simpliste, mais je pense qu'il faut... parce que de dire «bon» ou «satisfaisant», c'est porter un jugement qui peut entraîner beaucoup de conclusions.

2355 Autre chose - puis monsieur Demandre voulait revenir là-dessus - je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est difficile de croire qu'un réseau est satisfaisant quand il y a 10 % de situations intolérables. Si vous demandez à un citoyen si un nid de poule à tous les 10 mètres dans sa rue, en disant il y a 9 mètres qu'il n'y a pas de nid de poule, puis le dixième il y a un nid de poule, bien, c'est satisfaisant parce que tu as 9 nids de poule, j'ai un peu de difficulté à saisir la capacité de parler de réseaux satisfaisants avec un 10 % de non-performance avoué par à peu près tout le monde.

2360 2365 Dans une ville moyenne qui a un réseau de 200 kilomètres, qui a 20 kilomètres qui est dans un état insatisfaisant, puis on ne parle pas de 20 kilomètres dans le même quartier, parce qu'habituellement c'est distribué, si vous avez une conduite de 100 mètres, vous avez 10 mètres qui n'est pas satisfaisant, on parle de réseau linéaire, l'eau se perd dans ce 10 mètres-là. Vous avez beau avoir des conduites en parfait état sans un trou sur 90 mètres, puis il y a 10 mètres où ça fuit comme une passoire, je ne peux pas comprendre que la conclusion sur l'état des 100 mètres, c'est dans un état satisfaisant. Un réseau est plus faible et l'état de son plus faible des maillons.

2370 Alors, je pense que le scepticisme et la question de la connaissance, je dois tinter sur ces volets-là quand on regarde d'une façon globale, mais dans la réalité de tous les jours, c'est...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais vous démontrez, là, que c'est difficile d'objectiver vraiment.

M. SERGE POURREAUX :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2380 Voyez-vous, par exemple, vous faites un parallèle avec le réseau routier. Ma perception personnelle comme usager, c'est que le réseau routier québécois est pitoyable, celui des municipalités également, la plupart des grandes municipalités du Québec, et qu'on a un retard énorme.

2385 Alors, supposons que ma perception est vraie, si on fait un parallèle avec les infrastructures d'eau, est-ce qu'il y a un retard? Est-ce qu'au Québec, on peut dire qu'il y a un retard? Est-ce qu'il y a un rattrapage à effectuer? Où est-ce qu'on en est?

M. SERGE POURREAUX :

2390 C'est une question de perception. Vous allez rencontrer dix directeurs des travaux publics des municipalités - puis monsieur Benedetti pourra peut-être renchérir sur moi - il y a en neuf ou dix qui vont vous dire: «C'est beaucoup plus facile d'avoir un programme de maintien du réseau de surface que du réseau souterrain. C'est beaucoup plus facile. Je n'ai pas les sommes suffisantes pour avoir mon programme d'entretien en bon état de mes réseaux de surface, mais j'en ai encore moins pour le souterrain.»

2400 Alors, si la perception des directeurs des travaux publics à travers le Québec, c'est que c'est beaucoup plus difficile d'investir et de convaincre les autorités à maintenir un programme souterrain, et que le réseau de surface n'est pas satisfaisant et que c'est plus facile de le démontrer, là encore on est au niveau des perceptions, puis de ce qui se dit, de ce qui se discute.

2405 Je ne sais pas si monsieur Benedetti pourrait en rajouter?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2410 Alors, vous, du côté du diagnostic général, vous seriez plutôt dans le sens de monsieur Benedetti.

M. SERGE POURREAUX :

2415 Oui, mais ça n'empêche pas de continuer les efforts sur la question de diagnostic. Mais commencer tout de suite à investir, c'est incontournable.

Et je pense que tout le monde est conscient, dans toutes les municipalités, ils sont conscients de faiblesses des réseaux à des endroits particuliers, qu'un programme pourrait se faire dans les prochaines années et dans les cinq prochaines années, avant qu'on soit dans le raffinement des interventions, les cinq prochaines années, pour assurer des travaux qui seraient

2420 importants pour les municipalités, sans trop se casser la tête, parce que les gens connaissent les secteurs plus déficients du réseau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2425 Commentaires? Monsieur Demard.

M. HUBERT DEMARD :

2430 Moi, je pense, juste pour expliquer un peu le sens de ma présentation, c'était juste pour valider les chiffres qui sont avancés. C'est des ordres de grandeur. Moi, je voulais juste vérifier si ce qui était avancé, ça se comparait avec ce qui se passe autour, premier point.

2435 Deuxième point, effectivement, je vais dans le même sens que Serge en termes de vocabulaire. De dire que parce qu'il y a 10 %, c'est bon, c'est réellement dangereux de coller ce genre de vocabulaire-là à cette situation-là.

2440 Est-ce qu'il existe des critères de performance? Ça existe. Je pourrai déposer un bouquin de l'American Water Works sur la définition des mesures de performance dans les réseaux de distribution d'eau et, là, vous allez en avoir un ensemble de critères de performance mesurables, dont le nombre de réparations, dont le niveau de fuites, dont les interruptions, dont la pression, etc.

2445 Les critères pour mesurer la performance, ça existe actuellement. On a juste à les appliquer. On n'a pas besoin de les réinventer, ils sont déjà là. Et ça, ça peut être au niveau des solutions pour mieux connaître ce qui se passe. Déjà là, si on avait ces critères-là, si on appliquait ces critères-là, on aurait déjà des bonnes indications là-dessus.

2450 Mais tout ça pour revenir sur le fait que moi, je veux dire, le chiffre global qui est avancé, c'est 1 %, des choses comme ça, ce n'est pas exceptionnel par rapport à ce qui nous entoure. On n'a pas de conditions qui nous indiquent que nos réseaux sont particulièrement en meilleur état que nos voisins, tout simplement. Donc, c'est pour ça que je dis le 1 % ou le 0,5 %, etc., c'est des ordres de grandeur qui ont de l'allure par rapport à ce qui se fait autour de nous. C'est juste ça que je veux dire par là.

2455 Par contre, moi, le fait de dire «c'est satisfaisant», «c'est bon», là, je trouve qu'au niveau du vocabulaire, il faut faire très attention. Le 10 % dont on parle, appliquez-le à votre corps humain, puis moi, je dis: «Tout va bien, mais j'ai juste 10 % de mon corps que...» mettons que... je veux dire, on emploie dans ce domaine-là le même vocabulaire qu'en médecine, diagnostic, etc.

2460 Je pense qu'il faut faire très très attention au vocabulaire qu'on utilise quand on colle, par exemple, le 10 %, quand on dit «satisfaisant» ou etc. «Pas catastrophique», ça, c'est peut-

être mieux, mais il reste quand même que le vocabulaire, faisons-y attention, il est très important.

2465

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, mais alors, si vous n'utilisez pas «satisfaisant» ou «bon», est-ce que vous avez quand même, puisqu'il faut quand même qualifier l'état actuel --

2470

Monsieur Benedetti, lui, disait: «C'est un état de détérioration.» Bon, c'est clair, il a dit quelque chose. Monsieur Pourreux dit: «Moi, c'est dans le même sens que monsieur Benedetti.» Alors, on a «état de détérioration» - ce n'est pas un match là - d'une part et «bon» et «satisfaisant» d'autre part.

2475

M. HUBERT DEMARD :

2480

Moi, je fais juste référence, par exemple, on termine un travail sur les fuites, actuellement. Bon, le fait d'avoir des 20 % et 40 % et monter jusqu'à 50 %, n'oublions pas que l'objectif défini par l'American Water Works, c'est 10 %, mais 10 % incluant des erreurs de lecture.

LE PRÉSIDENT :

2485

Pour les fuites?

M. HUBERT DEMARD :

2490

Oui, un 10 %. Ça, ça inclut des erreurs de lecture à la consommation et à la production de l'eau non comptabilisées, etc., etc. Donc, ce 10 %, si on regarde juste la partie des fuites, peut-être que c'est 7 % ou 8 % le chiffre que l'American Water Works définit et il y a un certain nombre de municipalités américaines qui l'atteignent d'une façon bien précise. Et là, nous, on se promène entre 20 % et 40 %. Je veux dire, on a quand même ces indices-là.

2495

C'est une des mesures, ce n'est pas la mesure unique, mais on a quand même des indications par rapport à ça, indications confirmées éventuellement par notre chiffre global de 800 litres par rapport aux 550 litres. C'est un des facteurs. Il y en a d'autres, etc. Il y a quand même plusieurs indicateurs qui vont dans le même sens qu'effectivement, il y a un état de dégradation.

2500

Maintenant, je veux dire, à l'intérieur d'un réseau, le chiffre moyen de, mettons, 30 réparations par 100 kilomètres, lui, il peut être constitué de 90 % du réseau où tout va bien et 10 % du réseau etc. Et là, à ce moment-là, dans ce 10 %-là, au lieu d'une moyenne de 30, vous pouvez avoir du 600, du 700, du 800 ou du 400 réparations par 100 kilomètres. Et là, à

2505 ce moment-là, on atteint définitivement le seuil où ça devient non rentable de continuer à faire ces réparations-là. Il existe des méthodes pour calculer ce seuil-là.

2510 Ville de Laval répare, réhabilite ou remplace les conduites qui ont de l'ordre de 600, 700 réparations par 100 kilomètres. Donc, on a des critères déjà reconnus pour savoir quoi faire dans quelles conditions. Donc, c'est ça. L'idée, c'est le chiffre global, il cache en arrière de ça une majorité de conduites où les taux sont relativement faibles et une minorité où, là, il faut intervenir. Et c'est pour faire ces interventions-là qu'il y a besoin du genre de programme dont on parle jusqu'à maintenant.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

2520 Mais ça, les municipalités ne l'ont pas - c'est ça que je trouve drôle - ou est-ce qu'il y en a qui l'ont puis d'autres qui ne l'ont pas la connaissance assez précise de leur réseau, de son rendement, de son efficacité parce qu'il n'y a pas de programme, il n'y a pas d'encadrement et c'est laissé à la libre volonté de chaque municipalité de déterminer d'une manière précise sa performance?

M. HUBERT DEMARD :

2525 Mais oui. Mais disons, même déjà les critères, si on les définissait clairement puis qu'on les appliquait, ce serait déjà, si les gens appliquaient ces critères-là...

2530 Je vous donne un exemple. Dans la base de données la plus solide qu'on ait sur l'utilisation de l'eau, celle du fédéral 96, il y a 42 % des municipalités qui ont répondu qu'elles avaient 0 % de fuite. Je veux dire, ça donne jusqu'à quel point il y a une ignorance au niveau de la base. C'est aussi simple que ça. Puis je veux dire, c'est une base de données, en tout cas c'est avec ça qu'on travaille. C'est considéré comme ce qu'il y a de plus solide actuellement là-dessus. L'information de base, elle est négligée. Ça, c'est clair.

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Benedetti.

2540 **M. GUY BENEDETTI :**

Si vous permettez, je pense que c'est important de vous sensibiliser sur la réalité des villes. Je veux en parler d'une au hasard, que je connais plutôt bien, qui, depuis deux-trois ans, d'une part, un mandat politique, gel du compte de taxes parce que la capacité de payer des gens est atteinte, ils ne veulent plus aucune augmentation; du même coup, fermeture d'une base militaire, baisse des valeurs foncières, transfert de Québec. Donc, un budget qui passe de 77 millions \$ à 67 millions \$. Puis là, les gens ne veulent pas de coupures de services. Donc, la gestion des déchets doit continuer, il faut ramasser la neige, il faut bien paraître.

2550 Sur quoi vous pensez... qu'est-ce qui risque d'être négligé à ce moment-là? Poser la question, je pense que c'est d'y répondre un peu. Oui, méconnaissance, je pense, plutôt sérieuse de ce qui se passe en dessous de terre probablement parce que, dans le fond, on n'a peut-être pas le temps, on n'a peut-être pas l'argent, puis quelque part peut-être on n'a pas la volonté de le savoir.

2555 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ou on ne veut pas le savoir peut-être?

2560 **M. GUY BENEDETTI :**

Bien, on se dit on ne veut pas. Quand on ouvre le robinet, l'eau qui est là, puis bon. Mais des fois, je pense que ça vaudrait la peine que vous demandiez aux villes, rien que pour que vous puissiez les voir de visu, des portions de conduites qui ont été réparées, de quoi que ça a l'air, c'est quoi le diamètre d'origine, quel est le diamètre où c'est rendu. Puis en général, les gens, quand ils voient ça, ils disent: «Oh! l'eau qu'on boit passe par là?» C'est sûr qu'il y a un élément très médiatique là-dedans. Ce n'est pas une question de faire peur au monde, mais je pense que la méconnaissance du réseau est beaucoup plus sérieuse qu'on puisse le penser.

2570 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Pourreux, vous avez mentionné l'existence de techniques d'auscultation non intrusives comme le géoradar. Et vous avez mentionné également que si on utilisait des techniques reconnues - j'ai compris, je pense, des techniques américaines - pour l'entretien des réseaux, on économiserait jusqu'à 1 milliard \$.

2575 Est-ce qu'il existe, à votre connaissance, des méthodes relativement peu coûteuses pour vraiment connaître l'état du réseau, à part les indicateurs comme les bris, les fuites, mais des méthodes, des technologies d'examen?

2580 **M. SERGE POURREAUX :**

Oui, il en existe un peu partout à travers le monde. Une des grandes difficultés, c'est l'application dans des contextes particuliers. Monsieur Demard peut en parler beaucoup mieux que moi. Les travaux sur les réseaux sont limités à des périodes très courtes durant l'année, compte tenu de l'effet du gel et tout ça. Donc, les lectures sont difficiles.

Il y a beaucoup de ces technologies-là qui sont utilisées dans les ouvrages d'art, dans les barrages, dans les ponts, dans les immeubles, la dégradation, voire la corrosion et tout ça.

Il y a eu une étude qui a été faite. L'organisme qui est probablement le plus en avance à cet égard-là au Canada, c'est le Conseil national de recherche qui a fait des études dans l'Institut de recherche de construction. Il y a un laboratoire d'infrastructures où ils étudient ces technologies-là et c'est basé sur, lorsque je parlais de 1 milliard \$, c'était sur l'ensemble des infrastructures qui existaient au Canada, donc villes et provinces, donc routes, infrastructures souterraines et autres. Et c'est basé sur des équations très très simples de réhabilitation plutôt que de reconstruction, avec des économies qui vont de l'ordre de 10 % à 30 %, dépendant des applications.

Donc, oui, ils existent. Oui, il y a des répertoires. Et c'était d'ailleurs le fondement - j'ai parlé rapidement tantôt du guide national des infrastructures - c'était le fondement d'avoir un répertoire ici normalisé, informatisé, disponible à tout le monde pour que, dans toutes les villes, on puisse avoir cette information-là. C'est un secteur qui est peu normalisé au niveau des infrastructures. Il y a des normes sur des produits, mais peu sur des technologies, encore moins sur les technologies d'auscultation.

2605 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais par exemple, est-ce qu'une municipalité pourrait, je ne sais pas, moi, idéalement avoir un tableau de bord de l'ensemble de ses réseaux avec des senseurs un peu partout sur le réseau et avoir une lecture permanente de l'état de ses réseaux et pouvoir intervenir en temps réel?

2610 **M. SERGE POURREAUX :**

La réponse la plus facile, puis je m'en excuse, c'est qu'en général, hormis le Québec, beaucoup des villes sont équipées de compteurs, soit de compteurs aux résidences, soit de compteurs sur des réseaux qui permet de voir la consommation par secteur, par tronçon et autres. En réalité, lorsque ces compteurs-là sont en temps réel, c'est extrêmement facile pour une municipalité de voir l'évolution de la conduite.

2620 Il y a des municipalités, même dans la région de Montréal, qui peuvent dire à vingt-quatre heures d'avance que, oui, il y a une fuite sur un réseau, que ça peut être corrigé à cause

des compteurs. C'est la technologie la plus simple. Et on ne parle pas ici de compteurs pour fins de tarification individuelle, c'est des compteurs pour le monitoring du réseau.

2625 **LE PRÉSIDENT :**

On parle de débitmètres.

2630 **M. SERGE POURREAUX :**

Oui, c'est ça.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que la Ville de Québec nous a dit avoir, entre autres.

2640 **M. HUBERT DEMARD :**

C'est ça. Disons que justement, ce qu'on est en train de terminer, là, on définit à peu près l'ordre de grandeur d'un quartier type minimum. Mettons qu'à chaque 50 ou 100 kilomètres de conduites, si vous installez un débitmètre, ça va vous permettre de suivre très précisément les débits de nuit. Et à ce moment-là, ça va vous permettre de voir apparaître une nouvelle fuite, et dans un quartier qui n'est pas trop grand, pour qu'on commence à faire de la détection rapidement.

2645 Donc, je veux dire, les outils pour suivre en continu au niveau des nouvelles fuites, oui, ils existent et ils sont implantés. Mettons Repentigny, sur l'ensemble de son territoire maintenant ils ont 5 débitmètres. Donc, premièrement, ils sont capables de voir une faible augmentation. Et deuxièmement, quand ils voient cette augmentation-là, ils savent dans quel quartier est-ce qu'il faut qu'ils cherchent.

2655 Donc, les solutions, au niveau du suivi, elles existent. Elles sont relativement simples. Et il y a déjà un certain nombre de villes qui les appliquent.

M. SERGE POURREAUX :

Juste un complément de réponse, c'était la réponse facile du gestionnaire municipal au niveau des débitmètres, des compteurs, mais ici au Québec il y a plusieurs entreprises qui sont capables de faire le diagnostic en temps réel des réseaux aussi.

2660 Je ne veux pas nommer une firme ou une autre, mais il y en a au moins quatre ou cinq qu'on pourrait énumérer ici, qui ont des techniques utilisant toutes sortes de technologies, parfois même qui ont été développées au Québec, mais pour lesquelles il y a beaucoup de

2665 difficulté d'implantation dans les municipalités parce qu'il y a un coût et c'est relié au coût du diagnostic d'auscultation, ce qui n'est pas la priorité, comme je l'ai mentionné plus tôt. Mais il y a des firmes ici, par l'utilisation des pressions aux bornes-fontaines, par d'autres technologies, qui peuvent vous dire quel est le débit, où il y a des fuites, où il y a des consommations anormales.

2670 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2675 J'imagine qu'il y a beaucoup d'avantages pour une municipalité à faire réaliser un tel diagnostic. Mais la question qui se pose et qui a été posée ce matin, c'est quel motif ou quel incitatif ou comment convaincre les élus de ne pas repousser au moins des investissements qui permettent d'avoir une connaissance de l'état de leur réseau.

2680 Vous parlez, monsieur Pourreux, j'imagine que ce qu'on vient de dire en est un des aspects, du grand retard technologique du Québec. Et vous mentionnez également un retard au plan de la gestion, ce qui est un diagnostic qui est assez grave pour nos gestionnaires publics. Pourriez-vous commenter un petit peu ces deux retards-là?

M. SERGE POURREAUX :

2685 Oui. Premièrement, le retard technologique. L'exemple que je viens juste de donner sur la possibilité pour des firmes qui ont ici des technologies qu'elles ont soit développées, soit pour lesquelles elles ont des licences ou des brevets, qui sont utilisées ailleurs, elles ont énormément de difficulté à percer le marché parce que les responsables des services techniques dans les municipalités ne les connaissent pas bien. Ils ont de la difficulté de faire valoir les avantages de telles opérations auprès de leurs élus.

2690 Aussi, il y a une difficulté, c'est que comme dans tous les domaines, lorsque vous avez quatre ou cinq représentants de ces firmes-là qui viennent vous voir, comment choisir l'une ou l'autre de ces firmes? Ça crée une difficulté. Donc, il y a une difficulté d'encadrement des technologies.

2695 Lorsque je parlais de la gestion, ce dont on a parlé tantôt, c'était beaucoup des questions de gestion. Mais quels sont les freins à l'innovation technologique dans le domaine des infrastructures? C'est en grande partie la réglementation. C'est en grande partie les techniques d'appel d'offres dans les municipalités. C'est les travaux qui sont au plus bas soumissionnaire. C'est la difficulté maintenant de plus en plus des villes d'avoir des sélections de firmes de consultants, d'ingénieurs-conseils qui ont une place affaires sur leur territoire. Ces éléments-là, en termes de gestion de biens publics, au-delà de l'inscription, ce que je mentionnais, l'inscription à l'actif et au passif des villes et au bilan, c'est des freins à l'utilisation de ces technologies.

Par contre, il y a eu des efforts majeurs qui ont été faits. Lorsqu'on parlait du programme tripartite, il y a eu un volet d'innovation technologique dans ce programme-là, le volet 3, où il y a eu 30 quelques millions \$ d'investis dans des nouvelles technologies. Il y a eu beaucoup de difficulté.

2710

On n'a pas eu non plus aussi toute la préoccupation, puis là je me permets de le dire, on n'a pas toujours eu toute la préoccupation du suivi scientifique de ces technologies. Il y a des projets, il y a des technologies, il y a des matériaux, il y a des façons de faire, que monsieur Trépanier a mentionnés, qui peuvent fonctionner dans une ville, qui ne fonctionnent pas dans une autre ville.

2715

Il y a tout un travail d'enrichissement des résultats de ces travaux-là qu'on devrait, comme collectivité, s'assurer que c'est diffusé, que c'est connu, que c'est une base sur laquelle les gens responsables des services techniques dans les villes puissent s'appuyer pour faire le choix des nouvelles technologies. Sinon, automatiquement, c'est la solution de facilité. On revient.

2720

C'est beaucoup plus facile de faire reconstruire une conduite d'eau que de la réhabiliter. C'est vingt fois plus facile dans une municipalité. Le devis est prêt. C'est très simple octroyer le contrat; le montant, personne ne se questionne. Vous voulez utiliser une technologie qui n'est pas prouvée ici, qui n'a pas été faite, ou vous avez cinq ou six élus municipaux qui peuvent se parler: «Oui, on l'a utilisée. On a essayé de le faire, ça a marché», c'est extrêmement difficile. Donc, il y a une question aussi de la gestion de l'implantation de la technologie existante et prouvée.

2725

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Une question de culture?

2730

M. SERGE POURREAUX :

Oui, de culture. Mais la gestion est aux deux niveaux, aux niveaux nationaux des gouvernementaux responsables et au niveau aussi local dans les municipalités.

2735

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais prenons l'exemple d'auscultation par des méthodes plus axées comme le géoradar, par exemple, est-ce qu'il y a un normatif sur le coût aux 100 kilomètres ou le temps requis pour réaliser une auscultation pour X kilomètres de conduites?

2740

2750 **M. HUBERT DEMARD :**

Je ne répondrai pas directement à la question, mais je vais vous indiquer quand même comment moi, je les perçois ces méthodes-là. C'est que, bon, il existe une méthode qui coûte relativement cher par rapport, si vous voulez, à l'objectif qu'on a.

2755 Moi, je les vois plus, une fois, par exemple, que vous avez défini que vous avez 3 ou 4 kilomètres de conduites qui présentent un très haut taux de bris, par exemple, et là sur ces conduites-là, vous voulez vous assurer qu'elles sont effectivement toutes à rénover ou à remplacer, donc, là, vous allez spécifier -- vous avez déjà présélectionné un certain nombre de conduites à cause du fait qu'elles présentaient des fuites, des bris, etc., en grande quantité, et là, vous allez revenir avec ces méthodes qui sont très détaillées pour venir préciser un peu plus quelle intervention vous allez faire. Éventuellement, ça va vous permettre de limiter votre intervention. Vous aviez 3 kilomètres de conduites où il y avait des pépins et vous allez intervenir, par exemple, sur 2 kilomètres, alors qu'il y a 1 kilomètre, vous allez le laisser de côté parce que...

2760 Donc, c'est des technologies qui arrivent après une première sélection parce qu'elles sont relativement onéreuses à mettre sur pied.

2765 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça permet de cibler l'examen.

2770 **M. HUBERT DEMARD :**

C'est ça. C'est pour finir et pour arriver jusqu'à l'intervention, mais il faut que vous présélectionniez avec d'autres critères avant, dont celui des bris et des fuites, par exemple.

2775 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord.

2780 **M. MICHEL TRÉPANIER :**

Moi, je veux poursuivre dans le même sens que monsieur Demard. C'est des technologies qui arrivent dans un deuxième temps pour spécifier l'intervention et il faut que les critères qui permettent d'identifier, les critères ou l'information qui permet d'identifier où on a des problèmes sur un territoire municipal, ça devrait normalement être des indicateurs relativement simples à la fois à recueillir et à la fois à traiter.

2790 Le nombre de bris, ce n'est pas très sorcier - les fuites, ça l'est déjà plus - mais le nombre de bris, ce n'est pas très sorcier à répertorier et, au fond, à gérer dans une banque de données. Et en général, ça va permettre à des responsables de réseaux dans une municipalité de mettre un petit point rouge sur une partie du territoire municipal en disant: «Là, précisément, dans ce secteur-là, on a des problèmes sérieux.» Et à ce moment-là, on fait débarquer toute la quincaillerie plus sophistiquée de diagnostic. Et monsieur Demard a raison de dire qu'il y a des coûts rattachés à ça. Et il ne faut pas quand même que le coût du diagnostic puis du monitoring dépasse le coût de l'intervention et du remplacement.

2795 Et une autre chose aussi qui est importante de souligner. On a parlé de culture, si on veut, de la culture des responsables de réseaux. Monsieur Benedetti y a fait allusion aussi. Il est de plus en plus fréquent de coordonner - et c'est heureux, c'est une bonne chose - de coordonner les interventions sur la chaussée et les interventions sur le souterrain.

2800 Là, de ce point de vue là, le remplacement, bien, écoutez, une fois que vous faites la fondation, si vous enlevez la chaussée, si vous refaites la fondation, là l'investissement à faire pour installer de nouvelles conduites et donc faire du remplacement, il n'est pas énorme.

2805 Là, la réhabilitation, autrement dit, c'est quelque chose qu'il faut toujours avoir à l'esprit, mais il ne faut pas penser que c'est la solution à tous les maux, que c'est applicable partout, toujours. Il y a bien des municipalités qui, parce qu'elles veulent coordonner justement les interventions, vont opter pour le remplacement. Et ça fait sens là.

2810 **M. HUBERT DEMARD :**

2815 Peut-être un point. On a parlé beaucoup sur le réseau de distribution d'eau sur l'égout. Là, les chiffres que la WEF, la Water Environment Federation a fait ressortir, ils ont donné un mandat d'évaluer qu'est-ce qui se passait aux États-Unis en termes d'inspection télévisée, et je pense que les chiffres, c'est de l'ordre de 5 % à 7 % du linéaire par année. Donc, les gens font de l'inspection télévisée d'une façon systématique. 5 %, ça veut dire qu'ils font le tour de leur réseau sur vingt ans. C'est des ordres de grandeur américains que je vous donne, là.

2820 Maintenant, encore là, il peut y avoir différents niveaux d'inspection t.v. Vous avez des technologies excessivement efficaces, c'est-à-dire très peu chères qui peuvent être mises en place, comme celle d'avoir une télévision statique avec un zoom qui va aller regarder dans l'égout. Ça, ça coûte une fraction du coût d'une inspection télévisée.

2825 Donc, il y a des outils en égout, encore là pour commencer avec une information minimum et, s'il y a lieu, vous allez aller plus loin en termes de connaître dans quel état est-ce que c'est réellement. Au fur et à mesure, vous allez éliminer tout un paquet de conduites qui vous semblent normales et vous concentrer sur celles qui présentent des problèmes.

2830 Et au fur et à mesure, vous utilisez des outils qui sont plus chers, oui, mais qui sont plus spécifiques parce que là, vous êtes en train de vous rapprocher d'une intervention. Donc, à la limite, là, vous voulez savoir est-ce que sur 150 mètres, est-ce que je vais seulement réparer à un endroit, deux endroits ou est-ce que je vais faire une intervention sur toute la longueur.

2835 Donc, au fur et à mesure, là, on parle du plus simple qu'on applique à tout et c'est ça le sens du diagnostic, il faut se rendre le plus rapidement possible avec le moins de dépenses possible vers les interventions minimum. C'est ça qui est, en fait, la même chose qu'un médecin fait quand vous allez le voir.

2840 M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Écoutez, je vous remercie de votre patience. Nous allons reprendre à 14 h. Bon appétit.

2845 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE, 14 h)

LE PRÉSIDENT :

2860 Cet après-midi, nous sommes une quarantaine de personnes, vous avez des questions, vous avez des connaissances. Il y a ici des gens qui sont des gestionnaires de ville. Il y a des experts. Il y a des intervenants. Il y a des militants. Il y a des gens de tous genres, de tous calibres. On va tenir donc un dialogue à plusieurs voies et si vous voulez intervenir, vous vous présenterez au micro.

2865 Nous vous demandons quand le temps est arrivé de vous identifier et de poursuivre la réflexion à haute voix. Ça peut être une question. Ça peut être une référence. Ça peut être un commentaire, ça n'est pas un mémoire. Et on va progresser. Avant même que je donne toutefois la parole aux deux qui sont là, j'en ai une qui est restée en suspens à la fin de l'avant-midi que je repose à monsieur Dumont.

2870 Dites-moi, monsieur Dumont, les 50 millions d'études EPIC que le Ministère a faites au moment d'établir le programme d'assainissement, on a eu là des informations de très haut niveau. si ma mémoire est bonne. Il y avait des caméras dans les réseaux. il y avait toutes

sortes de choses. Qu'est-il advenu de ces études EPIC qui ont été faites pour chacune des quelques centaines de municipalités qui ont dû mettre en place un programme d'assainissement?

2875 **M. YVAN DUMONT :**

Comme vous l'avez mentionné, c'était des études très détaillées qui faisaient appel à l'investigation en profondeur des réseaux. C'est donc une information considérable qui a été conservée pendant un certain temps par le Ministère mais qui a été remise. Donc, cette information-là a été remise intégralement aux municipalités.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Juste rappeler ce que c'est qu'une étude dite, qu'on appelait EPIC dans notre jargon.

2885 **M. YVAN DUMONT :**

Dans notre jargon, c'est une étude des eaux parasites par infiltration et captage. Donc, ça visait à porter un diagnostic sur l'état fonctionnel du réseau en regard à sa capacité à 2890 transporter les eaux usées et au fait que ces réseaux-là pouvaient être aux prises avec des problèmes d'infiltration.

LE PRÉSIDENT :

2895 Alors, chaque municipalité qui a fait des travaux d'assainissement a préalablement fait une étude de caractérisation, une étude dite EPIC.

M. YVAN DUMONT :

2900 Oui, parce que ça avait été un souci au départ du Ministère d'avoir un bon diagnostic sur les eaux véhiculées par les réseaux d'égout avant de s'engager dans la construction d'ouvrages. Donc, il y a eu des investissements importants au tout début du programme, c'est-à-dire au fil des projets pour porter des évaluations sur l'état fonctionnel des réseaux avant de décider des solutions à apporter et de la conception des ouvrages.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Ces études-là ont été données aux municipalités?

2910 **M. YVAN DUMONT :**

C'est-à-dire que ces études-là ont été financées à 100 % par le gouvernement dans le cadre des ententes de financement avec les municipalités et elles ont été remises, toute la documentation de support de ces études-là a été remise intégralement aux municipalités.

2915 **LE PRÉSIDENT :**

En avez-vous gardé un double?

2920 **M. YVAN DUMONT :**

On a gardé, je vous dirais, pendant un certain temps un double. Je vous dirais qu'aujourd'hui, compte tenu des délais d'archivage, il y a certains documents qui n'existent plus au Ministère définitivement.

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les municipalités, elles, s'en servent encore de ces études-là?

2930 **M. YVAN DUMONT :**

Je dois vous dire malheureusement que pour plusieurs, ces documents-là sont allés dans des tablettes sinon ailleurs, et que souvent certaines municipalités sont revenues au Ministère pour nous demander d'avoir accès à cette information-là.

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Vaillancourt.

2940 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Ce qui m'amène à une première observation, monsieur le président, suite à ce qui vient d'être dit. On devrait avoir un endroit pour la conservation de tels documents qui pourraient toujours servir comme référence.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Bien oui.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

Monsieur le président, bonjour.

2955 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que monsieur Jobidon veut intervenir juste sur ce point-là.

M. JEAN JOBIDON :

2960 Juste à propos des conclusions de ces études EPIC là, normalement les conclusions générales sont intégrées dans le cahier des exigences environnementales. Dans le chapitre 2, dans la première section, on résume les grandes conclusions. Ça embarque à peu près sur 5-6 pages mais on a un ensemble de ce qui avait été observé sur le réseau. Alors ça, c'est dans les
2965 mains des municipalités et on en a encore une copie de ces documents-là.

LE PRÉSIDENT :

2970 Au moins, on a sauvé les conclusions. Monsieur Benedetti, avez-vous sauvé le corps du texte, vous?

M. GUY BENEDETTI :

2975 Bien non. Je vais vous dire, encore là de l'oeil municipal, les études EPIC étaient là pour dans le fond connaître, faire le constat, le diagnostic avant pour préparer l'assainissement. Dans le fond, ça servait comme base pour établir le programme de réhabilitation du réseau. Après ça, il y avait l'interception puis l'assainissement. Donc, c'est dans ce cadre-là.

2980 Par exemple, en tout cas si je parle à Saint-Hubert, les études EPIC ont été faites, d'après moi, dans le début des années 80. Ça fait que même si ça avait été gardé, on est rendu en 99. Je pense que le délai d'archivage dont on faisait état, je pense que c'est tout à fait logique, à un moment donné, on ne peut pas s'y référer éternellement.

LE PRÉSIDENT :

2985 Non, mais le réseau, lui, il n'a pas changé de place. Il avait peut-être encore des données qui étaient pertinentes.

Monsieur Dumont?

2990

2995 **M. YVAN DUMONT :**

Ce que j'allais ajouter, c'est qu'effectivement il y a un état de situation qui était donné par ces études-là, qui effectivement aujourd'hui n'est plus à date. Par contre, il y a une information de base, il y avait des fiches techniques, des plans de base, il y avait une méthodologie qui était là qui, en tout cas, aurait eu avantage à être gardée à jour. C'est dans ce sens-là que je mentionnais que le bénéfice de ces études-là n'a pas été conservé.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

3005 En tout cas, monsieur Vaillancourt, vous avez bien raison, le système public a eu tendance à oublier un certain nombre de choses et il y a de la connaissance qui s'est perdue, ce n'est pas le seul secteur dans lequel il y a eu comme une perte de connaissance depuis un certain nombre d'années. Allez-y.

3010 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

3015 André Vaillancourt, Comité de l'environnement des cols bleus regroupés de Montréal et citoyen du Québec. Bonjour, madame Gallichan, monsieur Genest, monsieur le président!

3020 Deux observations mais qui vont amener quand même des réflexions. Je voulais, avant de débuter, si on n'a pas conservé le corps du délit, à tout le moins l'esprit n'en est pas mort, l'EPIC.

3025 Compte tenu de la nature des matériaux, je voudrais dire de la nature des sols, de leur plasticité, est-ce qu'on tient compte de cette plasticité pour établir une infrastructure. Puisque les sols ne réagissent pas toujours de la même façon, est-ce qu'on crée des zones tampons pour les milieux plus fragiles pour pouvoir conserver les infrastructures plus longtemps? Est-ce qu'on a une idée de prévention ou de prudence pour la conservation plus longue des matériaux compte tenu que quand on met dans du sable ou de la glaise, ça ne réagit pas de la même façon?

3030 Deuxième élément mais qui va aussi dans le même sens, c'est les vibrations causées par le transport surtout lourd. On sait qu'un poids lourd qui se déplace sur une chaussée, surtout à grande vitesse, représente environ l'impact de 400 000 voitures. Est-ce que ces miniséismes sont pris en compte pour la construction des infrastructures ou ce qui entoure les infrastructures pour les protéger contre ces miniséismes? Ça fait partie de ma première observation, si vous voulez. Ça m'inquiète parce qu'on dit que ça coûte cher faire des infrastructures, mais est-ce qu'on s'organise aussi pour les faire de qualité et les protéger en même temps.

3035 **LE PRÉSIDENT :**

La documentation parle, entre autres, de l'inadéquation peut-être de certains matériaux.

On pense à la fonte grise puis peut-être aussi à un espèce de stress dans l'univers de la construction après les années 60, mais est-ce qu'on tient compte de ces deux variables-là, d'un côté la plasticité des sols quand on met en place des infrastructures, ainsi que les données de trafic quand il s'agit de choses enfouies dans des rues. Est-ce qu'il y a un expert de la table qui est capable de nous dire ça?

3040 **M. YVAN DUMONT :**

3045 Je peux peut-être tenter une réponse. En ce qui concerne les sols, bien évidemment, je veux dire ça relève du domaine du génie, je veux dire les conduites habituellement reposent sur un lit qu'on appelle une assise et cette assise-là est conçue en fonction de la capacité portante du sol sous-jacent.

3050 Donc, effectivement on tient compte, on doit tenir compte dans l'enfouissement des conduites de la capacité portante du sol en place et de la réaction du sol en place, et la façon dont on le fait, c'est en asseyant le tuyau sur une assise plus ou moins résistante en fonction de ces mouvements de sol-là.

3055 En ce qui concerne les stress au niveau de la surface, là aussi, je veux dire, la conduite évidemment, elle a un stress intérieur parce que dépendamment des types de conduite quand elle est sous pression, elle a un stress extérieur qui est aussi induit par les mouvements du sol ou encore par les activités de surface, on en tient compte à ce moment-là au niveau de la résistance de la conduite elle-même, de sa construction.

3060 Donc, il y a des conduites de différentes catégories. Il y a un choix approprié en fonction justement des conditions de stress qui sont appliquées à la conduite. Donc, ces deux éléments-là sont pris en compte dans la conception de l'ouvrage.

3065 Et quand on mentionne que la pérennité, j'en faisais état dans ma présentation, que la pérennité, ça suppose aussi un encadrement normatif, donc il y a des règles de l'art, il y a aussi des normes qui s'appliquent quand on conçoit des ouvrages et c'est important, si on veut avoir une pérennité, effectivement de construire des ouvrages de qualité.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

3070 À ce moment-là, monsieur le président, vous me permettez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

3075 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Juste une dernière observation. Ce qui veut dire que les ingénieurs travaillent de concert avec les géologues pour être capable de mieux établir les contraintes des matériaux qui ont été utilisés. Parce que quand on prend de la fonte, par exemple, si on prend du béton précontraint ou autre matériau, à ce moment-là leur plasticité n'est pas la même, le plastique n'est pas le même si vous voulez.

M. YVAN DUMONT :

3085 Définitivement, dans ce genre de construction-là souterraine, il y a toujours des évaluations qui sont faites au niveau géologique pour établir les caractéristiques du sol en place et les capacités portantes et, éventuellement, les précautions à prendre au niveau des infrastructures qu'on veut planter.

3090 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Demard.

M. HUBERT DEMARD :

3095 Peut-être pour préciser un peu, il y a eu quand même dans le temps évolution, on parle du début du siècle avec des conduites en fonte qui étaient d'une certaine qualité, la façon de mouler, la façon d'installer aussi, donc on a eu une évolution. Comme, par exemple, les conduites sont de plus en plus fines maintenant. On a la fonte ductile qui est beaucoup plus fine qu'avant.

3105 Il y a une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle c'est qu'elles sont toujours aussi résistantes parce que les matériaux sont améliorés sauf que ça peut être beaucoup plus sensible à la corrosion parce que là, à ce moment-là, c'est l'épaisseur de la paroi.

3110 Là où je voulais en venir, il y a un dernier facteur qui est important, c'est la qualité de la construction. Parce que là, on peut très bien avoir les meilleurs matériaux du monde, s'ils sont mal posés, les travaux mal surveillés, etc., ça peut créer des problèmes effectivement. Et c'est ce qu'on voit dans certains cas. Dans certains cas, on a côté à côté deux rues avec des conditions similaires, il y a une rue où il y a des problèmes fréquents et l'autre rue il n'y en a pas,

et là c'est les mêmes matériaux, les mêmes conditions de sol, tout est similaire sauf que ça n'a pas été posé de la même façon.

3115 **LE PRÉSIDENT :**

Ça veut dire qu'on est devant deux entrepreneurs différents, un qui a bien fait l'ouvrage et l'autre qui l'a mal fait.

3120 **M. HUBERT DEMARD :**

Exemple, exemple, exemple. Ça c'est quand même, une fois qu'on a tenu compte de tous les facteurs similaires au niveau matériau, sol, âge, etc., il reste qu'il y a encore des différentiels au niveau de la façon de construire.

3125 Il y a eu des périodes où les conduites, les sections de conduites d'aqueduc étaient posées, pour être sûr que c'était bien de niveau, ils posaient ça sur deux roches. Le résultat, c'est qu'en refermant la tranchée, vous devinez ce qui arrive, c'est que la roche vient «puncher» la conduite. Dans les conduites des années 50-60 dont on parle assez souvent, il y en a une partie que c'est des problèmes de pose de ce type-là. Ça fait que là quand on va voir pourquoi que la conduite a pété, on trouve. Ça fait que ça, ça fait partie de la problématique de ces conduites 50-60. Ça n'a rien à voir avec les conduites, mais c'est les techniques de pose, qui ont évolué.

3135 Les tests d'étanchéité, dans certains cas sur les égouts ça date de 1980; avant ça, il n'y en avait pas. Il y a plusieurs choses qui ont évolué en plus de la qualité des matériaux, il y a la façon de travailler aussi.

3140 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Il y a le facteur humain qui rentre.

LE PRÉSIDENT :

3145 Eh oui!

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

3150 Monsieur le président, une affirmation de monsieur Benedetti ce matin m'a fait sursauter. Les coûts doublent aux dix ans pour des travaux de réfection ou de réparation. Je pensais dans ma naïveté que les coûts suivaient l'évolution du coût de la vie. Parce que si on dit que les coûts doublent à tous les dix ans, imaginez dans 40 ans sera octuplé.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que je me souviens de ce que monsieur Benedetti a dit. Je pense que le sens de ce qu'il a dit, on va vérifier, n'est pas celui-là, il est de, si on retarde à faire des travaux, dix ans plus tard, ça coûtera deux fois plus cher parce que l'intervention sera plus importante. C'est comme ça que moi j'ai compris son intervention.

3160 Pouvez-vous clarifier, monsieur Benedetti?

3165 **M. GUY BENEDETTI :**

C'est exactement ça.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce n'est pas dans le sens que l'inflation va être deux fois plus cher, mais le fait que le retard à intervenir va amener des interventions de plus grande importance.

3175 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Ça clarifie peut-être ce que j'avais compris, mais quand même, ça faisait quand même sursauter que des coûts doublent dû à un manque de moyen ou de ressource.

3180 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais sur cette question, je pense que l'affirmation, c'est que plus on attend, plus ça coûte cher. Et dans ce sens-là, monsieur Demard a parlé de conséquence de l'attente en termes de dégradation, d'augmentation des coûts, de diminution des niveaux de services et que malgré tout les coûts directs continuaient à s'appliquer. Est-ce qu'il y a un modèle de calcul qui pourrait nous aider à comprendre les conséquences en termes de budget ou en termes d'investissement d'une attente, par année ou par dix ans?

3185 **M. HUBERT DEMARD :**

Non, en fait, on n'a pas de modèle complet. Ce qui existe, qui est utilisé, c'est une modélisation de la dynamique de la dégradation. Donc, par exemple, vous avez une conduite ou une série de conduites qui actuellement sont à, je ne sais pas, 70 réparations par 100 kilomètres par année. Vous êtes capable de prévoir dans X années à combien vous allez être.

3190 Cette dynamique-là est importante parce que, je prends un exemple, une municipalité décide de refaire une rue. Au moment où on se parle, elle a peut-être, cette rue-là, un taux de bris, un taux de réparation de mettons 60 ou 70 réparations par 100 kilomètres, mais elle refait cette rue-là pour mettons 25 ans. Donc, il faut qu'elle sache, ce taux de bris-là, est-ce qu'il est

en train d'accélérer très rapidement ou s'il est relativement stable. Parce que ça ne sera pas la même décision de la municipalité, à savoir si elle en profite pour changer la conduite qui est en-dessous ou pas.

3200 Donc, oui, il y a des efforts qui sont faits pour modéliser l'évolution du taux de bris. Il y a des modèles qui existent. Dans le cas de IRNS-Eau, ils en ont utilisé un certain nombre, ils ont utilisé un modèle. Il existe d'autres modèles aussi. Mais cette partie-là est relativement modélisable. Les autres, c'est plus une évaluation cas par cas. Je ne connais pas d'exemple.

3205 Les fuites aussi, on peut, jusqu'à un certain point, quantifier les quantités d'eau qui sont perdues. Mais le plus modélisable, c'est l'évolution du taux de bris.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

3210 C'est toujours quelque chose que monsieur Benedetti a dit ce matin et je ne le blâmerai jamais parce que les municipalités ont aussi des devoirs et des droits, et un des premiers devoirs, c'est de pouvoir des fois avoir des sous.

3215 Mais quand il a parlé du fédéral, que des sous du fédéral viennent vers la municipalité, mon sang de Québécois a fait un tour. Suivant la Constitution canadienne, cela relève de la compétence des États, donc du Québec. Et que le fédéral retienne des sous qui nous appartiennent et que ce soit les municipalités qui soient obligées de le quémander, et que l'autre, par un geste je dirais de bienveillance, tende la main avec une escarcelle quelconque, c'est un peu insultant pour mon esprit de Québécois.

3220 On a aussi parlé de santé publique versus privatisation en disant que la santé publique était moins protégée en règle générale quand c'était la privatisation qui s'occupait de la régie des infrastructures. Pour moi, il y a un autre volet qui s'ajoute à ça, monsieur le président, c'est le volet sécurité. Quand je parle, par exemple, qu'en sécurité, si on parle simplement au Service des incendies, si l'infrastructure est défaillante, vous pouvez imaginer les conséquences pour la sécurité du public même si la santé pourrait être mise en cause, mais la sécurité peut aussi l'être.

3230 On n'a jamais évoqué la partie sécurité. On parle de santé publique, mais sécurité, je pense que c'est conjoint. Est-ce qu'on peut obtenir un commentaire ou je ne sais trop quoi? Est-ce que ça amène un questionnement de la part d'un sociologue ou de quelqu'un d'autre? Je pense que la sécurité publique devrait aussi participer à nos débats autant que la santé.

LE PRÉSIDENT :

3235 Je pense que c'est monsieur Trépanier qui avait fait des argumentations dans ce sens-là. Alors, il va se faire un plaisir d'en remettre. Allez-y, monsieur Trépanier.

3240 **M. MICHEL TRÉPANIER :**

D'en remettre ou de préciser certaines choses. Je suis évidemment d'accord pour dire que les aspects de sécurité et de santé publique devraient être pris en compte lorsqu'on réfléchit au fond à ce qu'on va faire pour réaliser les travaux qu'on a à faire sur nos infrastructures. Ça, je n'ai pas de problème avec ça. Effectivement je l'ai dit, je le maintiens, je le répète.

3245 Cependant, il y a peut-être des choses où il faut nuancer, il ne faut pas faire une équation facile entre le fait que la privatisation des services entraîne nécessairement et dans tous les cas une dégradation de la santé publique. Ce n'est pas vrai. Il ne faut pas voir ça comme ça.

3250 Par ailleurs, il est vrai que dans certains cas de privatisation, on a observé la réapparition de problèmes de santé publique qui, comme je l'ai dit, avaient été presque éliminés, si on veut, dans toute la vague de mise en place des infrastructures dans la deuxième moitié du 19e siècle.

3255 3260 Donc, il faut être prudent là. Il ne faut pas caricaturer les positions. C'est simplement que, et je le répète donc, il faut prendre en considération ces aspects-là lorsqu'on réfléchit au nouveau mode de financement, lorsqu'on réfléchit au nouveau mode de gestion en ce qui concerne les infrastructures. Et je répète aussi ce que j'ai dit ce matin, en fait c'est que nous, en tout cas, de notre point de vue, on observe plutôt qu'on a tendance à les oublier au profit de deux seuls critères, qui sont le critère technique et le critère économique, mais encore là limité à la question des coûts. Une façon donc de financer ces interventions-là.

3265 Évidemment, c'est là deux facteurs très importants dont il faut absolument tenir compte. On pense néanmoins qu'il y a autre chose et la santé publique était un exemple. Mais je ne veux pas non plus aller dans le sens de dire: vous voyez, toute privatisation conduit nécessairement et irrémédiablement à des problèmes de santé publique. À mon avis, c'est trop généraliser l'analyse.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

3275 Donc, on touche déjà au débat de demain mais au fond, dans votre conception des choses, il n'y a pas que les critères techniques et économiques, il y a aussi des critères de santé et de sécurité, de transparence, de participation du public, etc.

M. MICHEL TRÉPANIER :

Oui, exactement.

3280 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur Vaillancourt?

3285 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Je n'avais rien contre l'aspect privatisation sauf qu'on est un petit peu des ennemis chez les cols bleus contre la privatisation qui...

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Je le sais. C'est correct.

3295 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

... prend notre place et nous sommes quand même des ouvriers de qualité. Nous avons été retenus par une grille de sélection et je pense que nous sommes des êtres de qualité.

3300 J'ai entendu quelque chose de très nouveau ce matin, c'est monsieur Pourreux, il a appelé ça la réserve de remplacement. Il a même évoqué la difficulté de l'instituer immédiatement compte tenu déjà des endettements, mais qu'on pourrait peut-être commencer à le faire sous forme d'un espèce d'étalement et je trouve que réserve de remplacement est une vraie trouvaille. Je ne sais pas si ça vient de lui ou d'ailleurs, mais en tout cas de l'avoir mentionné ici, je trouve que c'est merveilleux, ça nous amène de l'eau au moulin pour nos débats.

3305 Un autre petit aspect, c'est tout un commentaire pour finir. Quelqu'un a mentionné «l'information de base est négligée», je dirais même qu'elle est occultée. Merci, monsieur le président.

3310 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Voulez-vous commenter sur la réserve de remplacement, monsieur Pourreux? Non?

Ça va.

3315 Oui, monsieur Hervieux.

M. GASTON HERVIEUX :

3320 J'aurais une proposition à faire au BAPE et une correction par rapport au thème d'hier avant de passer à deux autres choses.

La proposition, c'est on voit derrière vous c'est écrit « La participation du public est essentielle ». Alors, dans ce contexte-là, est-ce que c'est possible que le BAPE préconise la création d'un centre de documentation public d'ordre scientifique au niveau environnemental et de droit, de manière à ce que le public puisse vraiment avoir accès à l'information et participer aux prises de décisions. C'est-à-dire qu'on parlait de la connaissance, de l'accès à la connaissance, les connaissances qui sont inexistantes ou qui sont gardées, pour que justement les gens puissent vraiment savoir ce qui se passe dans leur milieu, du moins avoir une source de renseignement officielle et qui exclurait l'application de la Loi de l'accès à l'information, bien entendu, pour les délais et tout et tout.

La question, c'est-à-dire plutôt la correction, c'est à la page 34 effectivement. C'est moi qui avais fait une petite erreur, c'est concernant La gestion de l'eau au Québec, le document de consultation publique. On pouvait lire l'avant-dernier paragraphe milieu de ce paragraphe-là:

«Des investissements de l'ordre de 100 millions de dollars seraient nécessaires pour mettre aux normes les installations existantes, dont 10 millions pour l'ajout d'équipements de chloration.»

3340 Donc, j'avais confondu avec le 100 millions et le 10 millions.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Il n'y a pas de problème.

M. GASTON HERVIEUX :

Concernant une question qui traîne depuis six jours, ça rejoint peut-être l'idée que souvent on ne peut pas avoir de réponse des gens officiels, j'avais demandé concernant la fluoruration de l'eau potable, volume, quantité, qualité, et dans l'ordre des coûts aussi, à savoir toutes les usines d'épuration d'eau, c'est quoi le volume global qu'on retrouve en termes de rejets dans l'environnement.

Même on pourrait aller plus loin, au niveau de la classification, si on a comme exemple les usines d'épuration d'eau, l'ensemble de ces usines-là qui font du rejet dans l'environnement de produits chimiques, est-ce que finalement ces petites usines-là prises à l'unité, c'est sûr qu'il

3365 y en a quelques grosses, est-ce qu'elles dépasseraient l'ensemble des rejets industriels des alumineries, par exemple, au Québec qui sont assujetties à certaines normes.

3370 Là-dessus, on n'a pas eu de réponse. Est-ce que vous pensez qu'il y a quelqu'un ici qui pourrait apporter un début de réponse ou, sinon, pouvez-vous nous garantir que d'ici à ce qu'on produise le mémoire, qu'on aura une réponse officielle déposée au dossier?

LE PRÉSIDENT :

3375 Sur la première question -- vous en aviez demandé deux. Vous en aviez demandé une sur les bilans de fluor et ça, on l'a demandé. Je suis un peu septique sur la réponse que je vais recevoir parce que je doute que les données, ils en disposent.

3380 Là, vous en posez une autre qui est d'un autre type. Est-ce qu'on a un bilan de volume de quantité et de qualité de ce qui sort des usines d'épuration et est-ce qu'on a un calibrage de chacune. Je vais vérifier ça auprès de monsieur Dumont. Ça me semble l'homme qui a peut-être la chance aujourd'hui d'avoir le plus d'information là-dessus, et où est-ce qu'elle est cette information-là et comment on peut la produire.

Monsieur Dumont.

3385 **M. YVAN DUMONT :**

3390 Il y a un bilan, dont le bilan de fonctionnement des ouvrages d'assainissement des eaux, le dernier date de 94, lequel, si ma mémoire est bonne et monsieur Jobidon en tout cas pourra compléter, il n'y a pas de compilation, si je me trompe là, parce que si je sais bien la question, c'est d'avoir un volume global des rejets --

M. GASTON HERVIEUX :

3395 Le ministère de la Santé, il achète des fluorures. C'est lui qui gère ce dossier-là, à ce que je sache. À ce moment-là, il doit avoir certainement des gens qui paient les factures quand on livre aux usines les fluorures en question, au même titre que d'autres produits que le chlore ou le sulfate d'aluminium.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous revenez sur les fluors là?

3405 **M. GASTON HERVIEUX :**

Oui, oui. C'est la question qu'on a posée il y a six jours, mais c'est pour préciser.

3410 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est parce que vous argumentez à deux niveaux, qui est difficile pour moi de bien savoir. La question du fluor, je l'ai posée et j'attends la réponse.

3415 **M. GASTON HERVIEUX :**

Puis la question du bilan global.

3420 **LE PRÉSIDENT :**

L'autre question que vous posez me semble d'un autre type, c'est pour ça que je pensais que vous demandiez le bilan massique de l'ensemble des usines d'épuration.

3425 **M. GASTON HERVIEUX :**

Oui, oui, exactement, c'est ça.

3430 **LE PRÉSIDENT :**

Indépendamment du fluor. Parce que ce que vous posez comme question, c'est est-ce qu'on doit...

3435 **M. GASTON HERVIEUX :**

En termes de rejets.

3440 **LE PRÉSIDENT :**

... considérer les grandes usines d'épuration comme des usines, d'autres types d'usines...

M. GASTON HERVIEUX :

D'industries.

LE PRÉSIDENT :

3445

... comme des industries et, à ce moment-là, doit-on leur appliquer les mêmes critères? Doit-on les surveiller de la même manière qu'on surveille l'ensemble du milieu industriel et on parlait des grandes industries de plus de 50 selon l'application du PRRI.

3450

Un élément que je peux vous donner, moi, personnellement, c'est que quand le programme d'assainissement avait été mis en place, le programme d'assainissement n'a pas été soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Il y a eu un débat à ce moment-là et n'a pas été soumis parce que l'interprétation qui a été donnée, c'était qu'a priori ça améliorait l'assainissement et donc, compte tenu du fait qu'on voulait aller rapidement, il n'a pas été appliqué.

3455

Il y a eu un avis que, moi, j'ai signé du conseil consultatif de l'environnement, et j'étais président du conseil à ce moment-là, c'est pour ça que je vous en parle parce que je l'ai signé à titre de président, qui avait recommandé que les grandes usines d'épuration soient soumises aux procédures d'évaluation d'impact et on avait donné comme à peu près, l'ordre de grandeur, si ma mémoire est bonne, autour de 500 000 personnes. Ce qui aurait permis d'avoir probablement une couple d'audiences qui auraient pu avoir lieu. Mais ça, le gouvernement n'a jamais soumis les usines d'épuration à l'évaluation et à l'examen des impacts.

3460

3465 Donc, la question que vous soulevez, est-ce que vaut la peine que les usines d'épuration soient traitées au même titre que d'autres industries? Je vais la demander à monsieur Jobidon et on va aller le premier niveau de réponse.

M. GASTON HERVIEUX :

3470

Et est-ce que les normes en termes de rejets industriels peuvent s'appliquer effectivement à ces usines-là. Et l'ensemble de ces petites usines-là, est-ce qu'elles doivent être considérés comme un volume global au même titre qu'une grosse industrie qui fait du rejet dans l'environnement? Alors, si on prend une grosse industrie puis on la divise en petites industries, on a peut-être un échappatoire.

3475

LE PRÉSIDENT :

3480

Non, c'est toujours le site. Une grande industrie qui a une usine à Québec et une usine à Valleyfield, on traite chacune séparément et non pas ensemble.

Monsieur Jobidon.

3485 **M. JEAN JOBIDON :**

Les exigences de rejets pour les paramètres usuels ont été fixées en fonction des capacités du milieu récepteur. Déjà là, on n'a pas tiré trois fois plus dans un petit cours d'eau qui n'aurait pas été capable de prendre cette charge-là.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on a appliqué donc à ce moment-là des critères analogues à ceux qu'on applique aux industries?

3495 **M. JEAN JOBIDON :**

Je ne pourrais pas vous dire s'ils sont analogues à ceux qu'on applique dans les industries, sauf qu'on a des rendements d'enlèvement qui est à escompter et on a fixé des objectifs de rejets en fonction du milieu récepteur, et c'est ce qu'on fait dans le domaine industriel essentiellement.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a des objectifs de rejets aux usines d'assainissement...

3505 **M. JEAN JOBIDON :**

Oui. Absolument.

3510 **LE PRÉSIDENT :**

... comme il y en a aux industries.

M. JEAN JOBIDON :

3515 Pour les paramètres usuels. On parle de DBO, on parle de MES, on parle de phosphore total. On connaît les charges qui sont rejetées annuellement par chacun de ces ouvrages municipaux là qui nous envoient leur suivi. On est capable de faire un cumul par technologie, par direction régionale, par bassin versant même si on le voulait.

3520 **M. GASTON HERVIEUX :**

Vous n'avez pas nommé le fluor, ça veut dire qu'il n'est pas listé?

3525 **M. JEAN JOBIDON :**

Non. Le fluor ne fait pas l'objet d'un suivi.

3530 **M. GASTON HERVIEUX :**

Le chlore non plus, je présume?

3535 **M. JEAN JOBIDON :**

On ne chlore pas.

3540 **M. GASTON HERVIEUX :**

Vous ne chlorez pas?

3545 **M. JEAN JOBIDON :**

Non, il n'y a pas de chlore qui est employé au Québec dans les stations d'épuration pour désinfecter les eaux. Ce n'est pas fait.

3550 **M. GASTON HERVIEUX :**

Là, on parle-tu de la même chose? On parle-tu des usines...

3555 **M. JEAN JOBIDON :**

Usines d'épuration.

3560 **M. GASTON HERVIEUX :**

... d'épuration d'eau potable ou d'épuration des usines?

M. JEAN JOBIDON :

Non, non, une usine d'épuration, ce n'est pas de l'eau potable.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas de l'eau potable.

3565 **M. JEAN JOBIDON :**

Une usine de filtration d'eau potable, on se comprend.

3570 **M. GASTON HERVIEUX :**

Donc, on parlerait d'usines de filtration dans un?

3575 **M. JEAN JOBIDON :**

Non, moi, je parle d'usines d'épuration parce que vous avez parlé d'épuration.

3580 **M. GASTON HERVIEUX :**

Oui, mais j'ai confondu, mais je parle des deux types d'usine. Si on parle de l'ajout de fluor, on ne le rajoute pas dans les usines d'épuration, on le rajoute dans les usines de filtration.

3585 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. On ne repartira pas là. C'est parce que la prétention de monsieur Hervieux hier était que, évidemment, il référat aux usines qui mettaient du fluor dans leur eau et là il voulait savoir ensuite au bout du cycle, cette eau-là, est-ce qu'elle ressort de l'usine d'épuration.

3590 **M. GASTON HERVIEUX :**

Voilà.

3595 **LE PRÉSIDENT :**

D'où la confusion d'usine de filtration et d'usine d'épuration. Il voulait savoir le bilan massique. Mais ça, je ne veux pas revenir là-dessus parce que là je suis sur les infrastructures.

3600 **M. GASTON HERVIEUX :**

Non, ça va. Mais c'est ça, ce sont les coûts parce que si on a des coûts à mettre, par exemple, si on se rappelle la ville de Montréal qui n'avait pas fluoré son eau parce qu'elle devait faire du traitement physico-chimique à la sortie, du moins selon les chiffres que monsieur Daniel Green de la SVP avait apportés durant la consultation publique, c'est pour ça qu'on s'est dit, ça peut s'appliquer ailleurs. On avait déjà soulevé ça dans Trois-Rivières, que ça pouvait s'appliquer ailleurs cette formulation-là, puis de là l'intérêt d'aller voir ce qui se passe ailleurs aussi. Vous me suivez?

LE PRÉSIDENT :

3610 Non. Mais ce n'est pas grave. Ça va. Votre question, elle est placée, ça fait longtemps qu'elle est placée.

M. GASTON HERVIEUX :

3615 D'accord. Mais c'est pour la réponse, vous n'avez pas idée qu'on pourrait avoir une réponse d'ici à la production du mémoire?

LE PRÉSIDENT :

3620 J'espère que vous allez l'avoir. Ça marche?

M. GASTON HERVIEUX :

3625 Il reste une petite chose, concernant les «backwash». Ce qu'ils appellent les «backwash», c'est quand on renverse l'eau pour nettoyer les filtres dans les usines de filtration. À ce moment-là, on renvoie ça soit dans l'environnement ou s'il y a une usine d'épuration d'eau, on renvoie ça là, je crois.

LE PRÉSIDENT :

3630 C'est-à-dire qu'hier, on nous a dit qu'on le renvoyait -- dans le cas de Montréal, monsieur Millette a dit qu'il était renvoyé dans le réseau d'égout.

M. GASTON HERVIEUX :

3635 Donc, il va à l'usine de...

LE PRÉSIDENT :

3640 Et qu'ailleurs, il était retourné au cours d'eau.

M. JEAN JOBIDON :

Puis-je me permettre?

3645 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

3650 **M. JEAN JOBIDON :**

Dans la très très grande majorité des cas, il se rend à la station d'épuration. Et d'ailleurs, ça permet d'économiser le dosage de phosphore pour la déphosphatation des eaux parce qu'il y en a de présent dans les boues de l'usine de filtration. Alors, on le récupère parce qu'il est encore bon et on a besoin de moins doser de phosphore à la station d'épuration pour déphosphater, parce qu'on a celui-là qui est libéré de par les boues qui sont lavées.

3660 Alors même dans certains cas, on a des stations d'épuration des réseaux qui interceptent pendant peut-être la première demi-heure les eaux de lavage et après quand elles sont très très diluées, à ce moment-là il peut survenir, dans certaines conditions, un débordement au cours d'eau. Mais c'est après un délai qui a été fixé en fonction justement d'obtenir une dilution qui ne serait pas néfaste pour le cours d'eau.

3665 **M. GASTON HERVIEUX :**

Et comme c'est une usine à l'équivalent ou presque d'une usine d'épuration, les usines de filtration, puis qu'on fait les «backwash», est-ce qu'il y aurait moyen de récupérer ces boues-là dès la première procédure de traitement de filtration, de les récupérer au lieu de les envoyer à l'égout puis de les mélanger, parce qu'il ne faut pas oublier que vous avez rajouté des produits chimiques autres que du phosphore là.

3670 **M. JEAN JOBIDON :**

3675 C'est possible, en autant que la configuration du réseau le permette. Si on a une usine de filtration d'eau potable qui est d'habitude en amont de la municipalité, il faut amener ces boues-là en aval de la municipalité où se situe normalement la station d'épuration.

M. GASTON HERVIEUX :

3680 Attendez, ce que je voulais dire, c'est à l'usine de filtration même, c'est là qu'on les a les boues?

3685 **M. JEAN JOBIDON :**

Oui, mais les boues faudrait les mettre dans un camion puis les amener là-bas.

3685 **M. YVAN DUMONT :**

Si tu permets, Jean. Je crois comprendre la question. C'est que est-ce qu'on peut recirculer à l'intérieur de l'usine de filtration les eaux de lavage, les retourner en terre, c'est bien ça ce que vous voulez?

LE PRÉSIDENT :

Non.

3695 **M. GASTON HERVIEUX :**

Je veux tout simplement dire qu'on récupère les boues.

M. YVAN DUMONT :

3700

Parce dans une usine de filtration, il y a des boues de décantation qui, elles, effectivement contiennent de l'alun, c'est ce qu'on appelle les boues. Et il y a les eaux de lavage qui viennent des lavages à contre-courant des filtres. Donc, c'est deux rejets de l'usine de filtration même. Et ce qu'on a répondu, c'est que ces deux rejets-là, on a fait des efforts dans les programmes d'assainissement pour les diriger au réseau d'égout, soit les boues et soit les eaux de lavage.

M. GASTON HERVIEUX :

3710

Est-ce que ça a été envisagé d'installer de l'équipement pour sortir ça de là au lieu de les laisser circuler et de les envoyer ailleurs pour question qu'il n'y ait pas un apport de phosphore comme il disait? Mais est-ce que c'est possible de les récupérer ces boues-là à l'usine de filtration puis de les sortir tout de suite du réseau pour ne pas les renvoyer à nouveau dans un système de traitement d'eau, ce qu'on appelle d'épuration?

3715

M. YVAN DUMONT :

3720

Je vous dirais que je connais un cas où ça a été regardé, et je vois monsieur Côté ici dans la salle, à la ville de Québec, ils ont fait cet examen-là mais, à ma connaissance, ça s'est avéré plus coûteux de traiter sur place les boues que de les retourner dans le réseau d'égout.

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

3725

M. GASTON HERVIEUX :

Oui.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

On va arrêter là-dessus parce que je ne veux pas qu'on parle du fonctionnement des usines mais qu'on essaie autant que possible de s'en tenir au thème de la fameuse question de la pérennité et de la connaissance des réseaux, etc.

3735 Monsieur Dépôt.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

3740 Monsieur le président, mon nom est Jean-Guy Dépôt. Je suis vice-président du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et vice-président du regroupement national des CRE du Québec.

3745 J'ai trouvé ce matin l'exposé de vos six invités très très intéressant, même très ouvert. Mais ça m'inquiète parce que je relève une remarque de monsieur Benedetti où il dit: il y a baisse de confiance des citoyens, et là, bien, après avoir eu le temps de lire tout le document, j'ai une baisse de confiance parce que je m'explique mal, à la page 15, quand on dit: «Ce ne sont pas toutes les municipalités qui ont une connaissance approfondie de leurs infrastructures.»

3750 C'est bizarre un peu parce que comment pouvoir faire une bonne gestion d'un réseau, qu'il soit d'aqueduc ou d'égout, lorsqu'on ne sait pas quel est l'état, quelle est la longueur, quel est l'argent qu'on investit pour chaque type d'infrastructure. Je pense que là on part de loin. C'est un peu décevant que d'apprendre qu'on a si peu de connaissance dans le domaine des infrastructures. C'est ma première remarque.

3755 Maintenant, à la page 17, on parle qu'à la ville de Montréal, la consommation d'eau n'a pas augmenté les dernières années puis on ne prévoit pas d'augmentation à l'heure actuelle.

3760 Est-ce que ça serait dû à l'étalement urbain? Certains en ont parlé ce matin. Est-ce que ce serait le phénomène du trou de beigne, qui fait en sorte que depuis quelques années il y a eu étalement urbain, donc construction de beaucoup d'infrastructures? Est-ce qu'on ne serait pas rendu à un point où, si je comprends bien les remarques qu'ils ont faites, la lecture que j'ai faite du document, à peut-être mettre un stop, un arrêt à l'étalement urbain et plutôt s'investir dans l'entretien correct de ce qu'on a déjà.

3765 **LE PRÉSIDENT :**

3770 Là, je ne sais pas si quelqu'un est capable, les gens sur le panel ne sont pas nécessairement capables. Je vous donne une information qui est venue à travers l'audience des gens de la CUM, qui nous ont dit qu'ils ont mis en place un système de redevances pour l'industrie et que ce système de redevances pour l'industrie a un effet dissuasif sur la consommation d'eau. Et que donc, il est possible que l'industrie consomme maintenant moins

d'eau et que cela puisse être un des facteurs. J'ai vu des mains se lever, j'ai vu du monde bouger là-dessus.

Monsieur Trépanier.

3775

M. MICHEL TRÉPANIER :

En fait, c'est simplement sur votre première observation concernant la connaissance approfondie. Là, il faut focuser sur le mot approfondi. Les municipalités connaissent la longueur de leur réseau, ont certains indicateurs en matière de bris, de réparation, pas toutes, mais la plupart d'entre elles, en tout cas celles qui ont répondu à nos questionnaires.

Le mot approfondi fait référence à l'utilisation sur une base continue et régulière de techniques de diagnostic, comme celles auxquelles monsieur Pourreux a fait allusion ce matin, des techniques plus sophistiquées qui permettent d'avoir une information donc plus précise et plus technique, disons-le, sur l'état des réseaux.

Donc, c'est dans ce sens-là qu'on utilisait le mot approfondi. Mais il ne faut pas en conclure que les municipalités ne connaissent pas leur réseau. C'est une connaissance qui n'est certainement pas approfondie dans bien des cas mais elle est néanmoins réelle. Et je répète qu'elle leur permet de façon générale et globale de poser un diagnostic juste sur l'état de leurs infrastructures et l'ampleur des travaux à réaliser. Pas savoir il y a tel ou tel tronçon, mais sur l'ensemble de leur réseau, ils ont en général une évaluation qui est juste.

3795

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Une autre remarque que je suis d'accord avec monsieur Vaillancourt. Le fonds de réserve, le fonds de remplacement, c'est une excellente idée. Ça s'allie à ce qu'on pense, entre autres, pour la gestion des matières résiduelles, les sites d'enfouissement.

3800

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, monsieur Dumont, est-ce que cela est possible maintenant? Parce qu'autrefois, les municipalités ne pouvaient pas faire ça.

3805

M. YVAN DUMONT :

Non, aujourd'hui non plus, elles ne peuvent pas se constituer --

3810

LE PRÉSIDENT :

Elles ne peuvent pas le faire encore.

3815 **M. YVAN DUMONT :**

Non, pas pour ce type d'investissement-là.

3820 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il est prévu qu'elles le puissent?

3825 **M. YVAN DUMONT :**

Pas actuellement, à moins que ce soit discuté avec le pacte fiscal, mais actuellement ça ne l'est pas prévu.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Demard.

3835 **M. HUBERT DEMARD :**

Je voulais revenir sur un point. Le fait que la production de Montréal se soit stabilisée, je voulais revenir sur des cas encore plus... là, je ne peux pas expliquer ça. Par contre, mentionner que des cas comme Ville de Laval, Ville de Mercier, Ville de Sainte-Foy, Ville de Pierrefonds ont réussi à faire baisser leur production d'une façon très très significative.

3840 Je vous donne un exemple, Ville de Pierrefonds qui a réussi en une dizaine d'années à faire passer sa production d'eau de 850 litres par jour et par personne à 560 litres par jour et par personne en implantant un ensemble de mesures à la fois sur les fuites, sur le remplacement des conduites, sur le contrôle de la pression, des mesures à la consommation, etc.

3845 Ville de Laval, la production est passée de 818 litres, en 80, par jour et par personne à 563 litres par jour et par personne actuellement. Encore là, c'est des campagnes de sensibilisation, du contrôle de pression, de la recherche de fuites, du remplacement des conduites, etc.

3850 Donc, quand je mentionnais ce matin qu'une approche intégrée au niveau de la gestion de l'eau permettait des gains très significatifs, je vous en ai donné quelques exemples là.

Au travers de ça, vous avez un cas que vous connaissez bien dans la région de Sherbrooke. La ville de Sherbrooke est alimentée à partir du Memphré et puis il alimente aussi d'autres municipalités. Bien, eux c'est la même chose. Ils ont même réussi...

3855 **LE PRÉSIDENT :**

L'interrogation de monsieur Dépôt, c'était dans le sens contraire, c'est que comment se fait-il qu'à Montréal, on semble en consommer moins alors qu'il n'y a pas eu ce genre de démarche.

3860 Monsieur Pourreux.

M. SERGE POURREAUX :

3865 Sans donner une réponse exhaustive, il faut quand même se rendre compte que la population de Montréal dans ces dix années-là de 85 à 95 a diminué quand même, elle a diminué de quelques points de pourcentage.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

3870 C'est le trou de beigne.

LE PRÉSIDENT :

C'est le trou de beigne.

3875 **M. SERGE POURREAUX :**

3880 Il y a eu un changement au niveau structurel de l'industrie aussi, de l'industrie de transformation vers une industrie plus de haute technologie ou de troisième niveau. Donc, je pense que ça rentre. Puis en même temps, il ne faut pas dénigrer non plus les résultats des campagnes qui ont été menées sur la conservation de l'eau, qui sont absorbées par les citoyens aussi en termes de résultat.

3885 Mais l'autre élément, quand monsieur Demard faisait mention des consommations à Montréal, si je me souviens bien, les chiffres sont de 1 350 litres par personne alors que la moyenne, c'est 800 au Québec. Alors, c'est peut-être pour ça, il y a une plus grande marge de manœuvre sur les travaux relatifs aux fuites et aux habitudes de consommation.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

3890

Je voudrais vérifier pendant que je suis avec monsieur Pourreux. Est-ce que j'ai bien compris ce matin lorsque vous avez parlé d'étalement urbain, vous avez parlé de tripler le coût à cause... est-ce que j'ai bien compris?

3895 **M. SERGE POURREAUX :**

Non, ce que je voulais mentionner, c'est que dans les 30 ou 40 dernières années, depuis les années 60, le réseau des infrastructures dans la grande région de Montréal a probablement triplé en termes de longueur, en longueur, tandis que la population a accru peut-être aux alentours de 40 %. Donc, le fardeau per capita est beaucoup plus élevé.

3900 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

3905 Je voudrais revenir à monsieur Hubert Demard, il mentionnait ce matin qu'il y a une grosse différence dans l'utilisation de l'eau au Québec versus l'Ontario. On parle de 800 litres/jour par personne versus 500.

3910 On sait que depuis le 1er janvier 96, je crois, en Ontario, il est obligatoire que d'installer des cabinets de toilette de 6 litres et c'est défendu maintenant d'installer des 20 litres. Ça fait quand même 14 litres de différence, c'est 70 % de moins. On prétend qu'il y a cinq utilisations par jour. En bout de ligne, ça peut peut-être contribuer au 31 point quelque pour cent de différence.

3915 Je voudrais demander à monsieur Hubert, est-ce qu'il y a une tarification en Ontario et quelle est-elle, s'il y en a une?

M. HUBERT DEMARD :

3920 D'après la base de données, toujours la même que je mentionnais ce matin, les résidences au Québec, c'est à peu près 15 % une résidence qui dispose de compteur. L'ensemble du Canada, sans le Québec, c'est 70 %, et l'Ontario c'est 80 %, et les Prairies c'est encore plus élevé. C'est la situation canadienne. Au Sud, je n'ai pas les données au Sud, mais c'est encore là une très grande majorité de compteurs.

3925 Est-ce que c'est ça qui explique? C'est pas nécessairement la seule cause. La question des compteurs, dans un premier temps, on peut dire que ça permet au moins de savoir où passe l'eau. Ça, c'est déjà une drôle de bonne nouvelle de savoir au moins où est-ce qu'elle passe parce que ça permet de savoir où est-ce qu'il faut frapper quand on est beaucoup trop haut.

3930 Maintenant, l'impact sur la consommation. Lui, par exemple, c'est un dossier excessivement documenté. Il y a énormément de travail qui a été fait sur ce sujet-là. Exemple, Environnement Canada a documenté énormément toutes les études dans ce domaine-là. L'INRS a fait un travail aussi. Du côté Réseau, il y a aussi eu un travail de fait en 1985.

3935 Moi, mon impression ou plutôt mon évaluation de ce dossier-là, c'est que d'abord les données sont à prendre avec beaucoup de délicatesse. Il faut faire attention au niveau des

3940 comparaisons. Si vous comparez une ville du West Island par exemple où il y a des compteurs, mais où il y a des consommations très très élevées, avec une ville où il n'y a pas de compteur et une consommation relativement basse, vous pourrez arriver à faire dire à peu près n'importe quoi aux chiffres.

3945 Donc, je pense qu'il faut faire attention en termes d'impact. Ce que Réseau avait fait en 85, on avait essayé de suivre longitudinalement quelques cas qui n'avaient pas de compteur, qui en ont posé, ou des endroits où il y avait des compteurs et qui ne s'en servent plus, et on avait chiffré aux environs de 30 % l'impact sur la consommation.

3950 Maintenant, en mettant ça au pire, mettons que c'est 30 %, il reste quand même que c'est une opération qui doit être avant tout rentable. Dans le sens que si en fermant votre premier bilan, vous vous apercevez qu'en l'absence de compteur vous faites face à une situation de gaspillage, là, à ce moment-là, ça va devenir intéressant. Donc, il faut quand même que cette mesure-là soit économique.

3955 C'est bien beau de savoir où passe l'eau. On a d'autres façons d'y arriver à savoir où passe l'eau, mais il reste quand même qu'il faut évaluer l'aspect économique de la chose. C'est-à-dire, poser des compteurs, poser des compteurs, ce n'est pas un principe comme tel. Il faut qu'à l'autre bout, ça rapporte quelque chose. Donc, que les bénéfices soient supérieurs aux coûts. C'est un peu l'analyse qu'on fait. Mais oui, on vit dans un continent où on est entouré de compteurs.

3960 Je regarde, moi, dans les municipalités avec lesquelles Réseau travaille souvent, et parmi celles-là, on retrouve des municipalités qui ont une excellente gestion et des compteurs. D'autres ont une excellente gestion et pas de compteurs.

3965 Tout ça pour dire qu'on va trouver, par exemple, des cas comme Repentigny avec une production de l'ordre de 350, en tout cas en bas de 400 litres par jour et par personne avec une consommation résidentielle en bas de 200 litres par jour et par personne, et avec des compteurs. Et on va trouver dans le West Island des villes où il y a des compteurs et il y a des consommations résidentielles mettons de 400-500.

3970 La tarification qui suit l'installation au compteur peut avoir son rôle à jouer aussi là-dedans. Si, globalement, on installe des compteurs et que la facture annuelle se situe mettons de l'ordre de 200 \$ par année pour une résidence, les chances sont que ça n'aura pas beaucoup d'impact.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3980 Est-ce que ça pourrait devenir, les installations de compteurs pourraient devenir dans une éventuelle politique de subvention ou un programme d'infrastructures? Je sais que l'UMQ travaille sur un projet de programme d'infrastructures. Est-ce que ça pourrait faire partie des conditions d'aide financière qu'une municipalité ait démontré des efforts de rationalisation et d'économie, et qu'elle a établi le prix de l'eau qui comprend tous les paramètres, et qu'elle soit même allée jusqu'à installer des compteurs non pas nécessairement pour la tarification mais pour gérer son réseau?

3985 **M. HUBERT DEMARD :**

3990 Je vais répondre pour une partie. Je donne un exemple. Si on regarde la production d'eau par les municipalités au Québec, le premier quartile, le 25 % inférieur se situe aux environs de 400 litres par jour et par personne, 400-450, ça en gros, la production, pas la consommation, la production par les municipalités.

3995 Une ville qui, par exemple, produirait 400 litres par jour et par personne, je ne vois pas qu'est-ce qu'elle aurait à faire. Elle n'a pas besoin de compteur. Je veux dire, il y a déjà des indices qui montrent que la production d'eau est correcte. Donc, il y a déjà tout un ensemble de cas où l'implantation de mesures sévères au niveau de l'économie n'est pas justifiée, d'accord? Donc, je ne vois pas de quelle façon que le gouvernement imposerait l'installation de compteurs à des situations de ce type-là.

4000 Donc, il faut faire attention au niveau des mesures d'économie à toujours doser les mesures qu'on choisit en fonction de l'ampleur de ce que l'on veut régler. Si on n'a pas de problème, il s'agit de faire de la prévention tout simplement, mais on n'a pas à être très agressif au niveau de... Donc, c'est ça, l'idée c'est d'être capable de faire le lien entre ce qu'on veut régler et les mesures qu'on met sur pied.

4005 4010 Un dernier mot à ce sujet-là. EPA a sorti l'an dernier à la même époque, au mois de juillet 98, une réglementation qui impose à toutes les municipalités qui veulent profiter d'une subvention de l'EPA, d'avoir adopté un ensemble de mesures d'économie d'eau. Ces mesures-là, elles sont modulées dépendant de deux critères: la taille de la municipalité et de la situation particulière de la ville.

4015 Je m'explique. C'est sûr qu'une grosse ville peut prendre des mesures différentes, a plus de ressources pour prendre des mesures d'économie d'eau qu'une petite, d'une part. Et d'autre part, si vous êtes en plein milieu du Nevada, c'est sûr que vous allez chercher à implanter des mesures beaucoup plus drastiques que si vous êtes dans le nord-est américain. Donc, ils ont pondé une grille de qu'est-ce que pourraient avoir l'air les mesures d'économie par rapport à ces deux critères-là.

4020 Réseau est en train d'éplucher ces propositions-là et probablement qu'on va recommander au gouvernement d'implanter quelque chose de similaire.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

4025 Mais est-ce qu'il s'agit de mesures uniquement destinées aux consommateurs ou si les mesures qui sont envisagées par l'EPA sont également des mesures de gestion de réseau, de rationalisation et d'exploitation?

M. HUBERT DEMARD :

4030 Une des premières choses, c'est d'avoir un bon bilan pour savoir où passe son eau. Il y a des mesures au niveau du contrôle des fuites qui font partie de ces programmes-là, etc. Ce n'est pas uniquement vis-à-vis de l'usager avec un compteur et tout là, c'est toute la panoplie en fait. Donc, le minimum de règlement sur l'arrosage, etc. Donc, c'est ça, de bien voir que quand on aborde ça, il faut l'aborder intégré et ne pas mettre tout le poids sur l'usager, par 4035 exemple.

4040 Moi, je prends un exemple où une ville se tromperait dans son analyse puis elle dit: «Tiens, j'installe des compteurs, je vais être très fort sur la réglementation» pour s'apercevoir deux ans plus tard qu'ils avaient un problème de fuites; il y a quelqu'un qui va perdre ses élections, ça c'est certain.

Je veux dire, ça prend un bon bilan pour commencer et toucher probablement à différentes mesures, à des mesures à l'interne et des mesures qui visent les usagers.

4045 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Pour poursuivre là-dessus avec monsieur Demard...

LE PRÉSIDENT :

4050 J'en ai encore trois derrière vous.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

4055 Est-ce qu'il n'aurait pas lieu, lorsqu'on parle de compteur, vous en avez parlé ce matin, avoir des compteurs entre les municipalités ou entre certains secteurs pour un peu savoir où l'eau s'en va, mais peut-être songer seulement qu'à, dans un premier temps du moins, à l'industrie de commerce, les institutions. Ceux qui utilisent beaucoup d'eau, eux pourraient être contrôlés par un compteur alors que monsieur, madame Tout-le-monde là...

4060

4065 **M. HUBERT DEMARD :**

C'est la situation la plus courante. On disait tantôt qu'il y a seulement 15 % des résidences qui sont équipées de compteur. Quand on tombe au niveau commercial et industriel, par ordre décroissant, c'est les industries où il y a le plus de compteurs, les commerces, les résidences et en bas en bas en bas les institutions. Parce que les institutions, on n'a pas le droit de les facturer en fonction de leur consommation. Donc, il y a seulement quelques villes qui, pour être capables de fermer leur bilan, installent des compteurs même dans les institutions tout en sachant qu'elles ne peuvent pas facturer.

4070 Les industries, on n'a pas d'enquête complète, mais moi ce que j'ai comme chiffres, c'est de l'ordre de 75-80 % des municipalités qui ont des compteurs à leurs industries. Ça diminue au niveau du commerce, on est à 15 % au niveau des résidences puis tout près de 0 en ce qui concerne les institutions.

4075 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Parfait. Merci.

4080 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

Oui, monsieur Pourreaux?

4085 **M. SERGE POURREAUX :**

Je voulais juste donner peut-être un complément de réponse sur la question des réserves d'amortissement ou de remplacement.

4090 Moi, j'ai de la difficulté à comprendre la position du ministère des Affaires municipales qui irait à l'encontre d'un conseil municipal qui, sous principe de bonne gestion, décide de mettre dans une réserve créée par résolution du conseil municipal, 1 ou 2 ou 3 % de la valeur de ses actifs chaque année pour pourvoir au rétablissement de ces actifs-là par la suite.

4095 J'ai de la difficulté à voir comment ça pourrait être contraire à la loi et sur quelle argumentation on pourrait blâmer le conseil municipal de chacune des municipalités de le faire. Le débat peut être posé à cet égard-là.

4100 **LE PRÉSIDENT :**

Il est ouvert. Ça va.

Juste une chose, monsieur Cordeau. Ces deux-là étaient avant vous sur la section de droite, si vous permettez je vais les passer et après ça, je vais revenir à vous, mais je ne vous oublierai pas, n'ayez pas peur.

4105 Oui, allez-y, monsieur.

M. JOSEPH LOIACOMO :

Bonjour, monsieur le président, madame, monsieur les commissaires. Je suis Joseph 4110 Loiacomo du CERIU, conseiller technologie. J'aurais une petite question pour monsieur Dumont.

Ce matin, il a indiqué dans sa présentation qu'il était de la responsabilité des 4115 municipalités de connaître l'état de leurs infrastructures. Je voudrais savoir si c'était au niveau loi, est-ce qu'il y avait une loi au Québec qui les motive, qui les incite, qui les force à faire cela?

M. YVAN DUMONT :

Non, à ma connaissance, il n'y a pas de loi qui oblige les municipalités à connaître leurs 4120 infrastructures. Il s'agit d'une règle de gestion. Ça fait partie de leurs équipements dont ils ont la responsabilité et l'exploitation, et c'est à ce titre-là qu'ils doivent en avoir la connaissance.

LE PRÉSIDENT :

4125 Est-ce que ça veut dire par ailleurs que le ministère de l'Environnement, par exemple, dans ses suivis, peut obliger les municipalités à lui transmettre des informations, lesquelles informations supposent une connaissance a priori des infrastructures? Au fond, ce qui n'est pas imposé directement peut l'être indirectement par une série d'exigences autres.

M. YVAN DUMONT :

C'est ce qu'il faut comprendre effectivement. C'est parce que certains programmes 4135 de contrôle ou de suivi, on demande aux municipalités un certain niveau d'information, mais pas nécessairement pour des besoins d'exploitation qui sont spécifiques aux municipalités.

On va les demander pour avoir, entre autres si je prends comme exemple le Programme 4140 de suivi des rejets des stations d'épuration, on va la demander cette information-là pour avoir une connaissance générale du fonctionnement et avoir aussi une information sur la qualité des rejets. Par ailleurs, la municipalité a besoin d'un niveau d'information beaucoup plus détaillé pour exploiter son équipement. Et cette information-là, il lui appartient de l'avoir.

4145 **M. JOSEPH LOIACOMO :**

Une dernière question, c'est complémentaire à l'intervention de monsieur Vaillancourt tantôt sur la question de sécurité. Vu qu'il y a un groupe de travail au CERIU qui se penche sur cette question, je voudrais savoir - et possiblement monsieur Dumont, monsieur Jobidon pourraient nous renseigner là-dessus ou quelqu'un d'autre du panel, possiblement monsieur Demard - est-ce qu'il existe au Québec une réglementation qui inciterait, obligerait les villes à instaurer un programme d'auscultation et diagnostic de leur réseau d'aqueduc, spécifiquement au niveau de la protection d'incendie?

4150 Je me mets à la place des citoyens, s'il y avait un programme de la sorte, et je présume qu'il n'y en a pas, s'il y en avait un, ça me rassurerait en tant que citoyen au niveau de ma maison, et même au niveau de la municipalité, ça améliorerait la cote et donc ça baisserait les primes, etc.

4155 **LE PRÉSIDENT :**

4160 Alors, la question est lancée. Monsieur Demard veut tirer le premier.

4165 **M. HUBERT DEMARD :**

Excusez, est-ce que Daniel Madore est dans la salle?

4170 **M. JOSEPH LOIACOMO :**

Non, il n'est pas ici.

4175 **M. HUBERT DEMARD :**

Il est parti. C'était justement parce que lui, il aurait répondu aux obligations en fonction des assurances. Je pense qu'il y a une inspection annuelle des bornes d'incendie par année qui est requise. Je ne sais pas si c'est une ou deux. C'est deux? Ça, c'est un minimum donc qui est déjà connu. Est-ce qu'il y a d'autres exigences imposées par les assurances? Je ne le sais pas. Au niveau du Ministère, je ne pense pas qu'il y en ait là.

4180 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y en a au Ministère?

4185 **M. YVAN DUMONT :**

Non, il n'y en a pas au Ministère, mais je pense qu'effectivement c'est le Bureau d'assurance du Canada, je pense, qui établit certains, en tout cas qui évalue le niveau de protection incendie et qui fixe, qui pourrait, c'est ça, fixer certaines exigences en vue d'améliorer les cotes de protection des municipalités.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, on doit conclure que s'il n'y en a pas pour la protection incendie, il n'y en a donc pas non plus pour d'autres aspects de la gestion de l'eau.

4195 **M. YVAN DUMONT :**

Non.

4200 **M. JOSEPH LOIACOMO :**

Si je comprends bien, ce que les assureurs nous disent, c'est qu'ils sont entre l'arbre et l'écorce. Eux autres voudraient bien que cela se fasse, comme en Ontario mettons, mais qu'ici ils ne peuvent pas forcer les villes à le faire parce qu'elles sont en compétition, les assurances, une contre l'autre. Alors, ils sont pris entre les deux.

4205 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on a cru comprendre que les assurances le faisaient elles-même.

4210 **M. JOSEPH LOIACOMO :**

Ils ont des gens qui vont visiter les villes et demandent certains renseignements, mais ils ne peuvent pas forcer les villes à le faire.

4215 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais elles le font.

4220 **M. JOSEPH LOIACOMO :**

La plupart des municipalités ne le font pas. Elles ne tiennent pas de registre, si je ne me trompe pas.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Benedetti veut intervenir là-dessus.

4225

M. GUY BENEDETTI :

4230

Je trouve ça un peu intéressant le débat. D'une part, on parle comme quoi qu'on est peut-être surcontrôlé en termes de financement et que le Ministère nous empêche de faire des réserves, etc. Puis d'autre part, on s'inquiète de dire: est-ce qu'on est assez contrôlé en termes technique et en termes de qualité de l'eau.

4235

En ce qui a trait aux assureurs, anciennement, il y avait le Regroupement technique des assureurs que lui était financé à large part par le BAC, le Bureau des assurances du Canada, et pour des raisons que j'ignore, ce que je sais, c'est que le BAC subventionne de moins en moins ce regroupement-là, donc il y a de moins en moins de...

4240

Dans le fond, le Regroupement technique des assureurs, ce qu'il faisait dans le temps, il allait ni plus ni moins prendre des mesures de pression et de débit sur les bornes-fontaines du réseau et il déterminait un genre de cote de protection sur laquelle le BAC donnait cette information-là aux assureurs, et ça déterminait un peu le niveau de risque. C'était un des éléments sur le niveau de risque. Naturellement, il y a la question de la densité, il y a la question de l'âge, il y a la question surtout des réclamations antérieures, parce que les assureurs se basent surtout sur le passé pour provisionner pour l'avenir.

4245

Mais ce que je peux vous rassurer là-dessus, personnellement, je pense que là où j'ai le moins de difficulté à convaincre un conseil municipal, c'est tout ce qui a trait à la sécurité, à la protection du public. Dès que ça touche incendie, santé, eau potable, danger de coliformes ou n'importe quoi, ça, là-dessus les villes ne prennent mais vraiment aucun risque. Je ne dirais pas la même chose de tout ce qui a trait à l'entretien, l'état, etc.

4250

Et c'est là-dessus un peu le sens, en tout cas je complète un peu le sens de ma présentation de ce matin. Je me dis, il y a des choses qu'on ne veut pas savoir, c'est probablement parce que dans le fond notre priorité n'est pas là. Mais il y a d'autres éléments, par exemple, sur lesquels on est excessivement sensible et je n'ai jamais vu un conseil ou un élu municipal, ne serait-ce que d'entendre parler d'un éventuel danger en ce qui a trait à la sécurité ou santé du public, qui ne nous demande pas de faire tout ce qui est notre possible, aller prendre des mesures, des échantillons d'eau puis de vérifier, etc.

4260

Je pense que, dans le fond, le système actuel a peut-être ses défaillances mais le fait que c'est une organisation publique, ça a beaucoup sa qualité qu'on porte une grande attention en ce qui a trait à la santé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

4265

Mais d'après votre connaissance du milieu, vous disiez: dans certains domaines, on se plaint d'être trop contrôlé ou de ne pas avoir assez d'obligations dans d'autres. Est-ce que, par exemple, pour des questions comme avoir des connaissances de base sur les réseaux, est-ce que le milieu municipal aurait besoin d'obligation ou de règlement pour le faire?

4270

M. GUY BENEDETTI :

4275

Écoutez, comment je vous dirais bien ça? C'est clair que pour moi, puis là je parle plus du côté dans le fond d'un gestionnaire public, l'intervention que je vois, qui peut être utile définitivement, le rôle d'un ministère, c'est d'établir des politiques, des normes, des standards et quelque part, je n'ai aucun problème à ce qu'il nous demande à s'assurer que les bons critères, dans le fond qu'il cible sur des critères de performance puis qu'il nous demande de s'assurer qu'on y réponde.

4280

Le danger là-dedans, c'est clair, c'est une question d'équilibre. J'aime mieux qu'on cible sur moins de points mais des points pertinents, que d'essayer d'aller à surcontrôler. Et c'est un peu ce qu'on a toujours, on s'est toujours plaint auprès du Ministère, c'est que, et plus probablement du ministère des Affaires municipales, c'est qu'il y a probablement un surcontrôle en termes réglementaire, financier, l'état, le dossier des réserves c'en est un. Là-dessus, je pense qu'il y en a peut-être un peu trop.

4285

En termes du ministère de l'Environnement, en tout cas, je pense que toute la réglementation qui a trait aux municipalités, il y a lieu de la revoir puis de cibler sur les bons éléments. Je pense qu'il y a un bon dépoussiérage à faire à ce niveau-là.

4290

Pour répondre à la fameuse question des réserves, parce qu'on l'a souvent posée, on a toujours fait des représentations auprès du Ministère. Leur logique, c'est que toute la structure financière municipale est basée comme suit: la taxe générale de service, ça, là-dessus, le conseil municipal a entière liberté, ce n'est pas opposable, c'est une taxe de service puis c'est dans le budget annuel de l'année. Ce qui a trait à de l'immobilisation, là-dessus, généralement ce qui est voulu, c'est que ce soit opposable par la population et c'est pour ça qu'il faut passer par un règlement d'emprunt et que les gens soient appelés à se prononcer.

4300

C'est un peu en tout cas les lignes directrices, mais c'est sûr que, dans le fond, il y a toujours des moyens de naviguer là-dedans pour réaliser un peu. Dans le fond, c'est un peu élastique mais c'est ça les grandes lignes directrices.

LE PRÉSIDENT :

4305

Oui, monsieur?

M. DENIS POTVIN :

4310 Denis Potvin, Les Ami(e)s de la Terre de Québec. Moi, ma question, je pense que c'est monsieur Demard, il a parlé beaucoup, j'ai beaucoup apprécié justement sa présentation sur tout l'aspect de la conservation de l'eau. Entre autres, les compteurs d'eau.

4315 Moi, j'ai posé des questions, par exemple, comme à la Ville de Québec sur comment ça pourrait être, combien le coût, combien ça coûte pour implanter les compteurs d'eau dans les résidences à l'intérieur d'une ville comme Québec. Bon, c'est quoi les coûts? Est-ce que c'est 1 million \$? Est-ce que c'est 5 millions \$? Est-ce que c'est 50 millions \$? Donc, c'est un aspect, je pense, qui est très important à chiffrer pour que la population dise: «Ah! bien, ça coûte tant et combien ça peut se refléter dans le compte de taxes.»

4320 Est-ce que vous avez des données, des informations sur cet aspect-là?

M. HUBERT DEMARD :

4325 Je pense qu'un compteur de 5/8, je parle encore en pouce, installé, c'est de l'ordre de 120 \$. En gros, comme chiffre. Après ça, bon, bien, là, lui, si on l'amortit, c'est quelque chose comme, bon, si on en prend 10 %, on va prendre une douzaine de dollars par année pour amortir ça...

LE PRÉSIDENT :

4330 C'est 120 \$ installé?

M. HUBERT DEMARD :

4335 Oui, c'est ça. Donc, après ça, il y a la lecture, dépendant des méthodes de lecture, les équipements que vous avez. S'il faut rentrer dans les maisons, là -- bien, vous n'êtes pas obligé de rentrer à chaque fois, vous pouvez faire remplir des fiches que les gens renvoient. Il y a des solutions où il y a un registre à l'extérieur de la maison. Donc le relevé de compteur n'est plus obligé de rentrer. Et même, à l'extrême, des solutions où tout ça est transmis soit par ligne de téléphone ou des trucs comme ça pour diminuer les coûts de relevé.

4345 Mais disons que les coûts, je ne les ai pas nécessairement tous aujourd'hui, mais je pourrais vous les fournir. De base, on parle de 120 \$ au niveau de l'installation, fourniture et installation, puis après ça, le reste, je peux vous le calculer, mais je ne l'ai pas ici.

4350 Donc, il faut calculer ça et il faut regarder à l'autre bout qu'est-ce qu'on va économiser. C'est de base une approche économique. Maintenant, ça, il faut quand même faire attention au fait que les compteurs, ils ne font pas juste jouer un rôle vis-à-vis de la consommation, ils jouent un rôle aussi vis-à-vis du gestionnaire pour établir où passe l'eau. Ça, c'est fondamental.

Quand vous êtes à 400 litres par jour par personne, vous n'avez pas besoin de savoir où passe l'eau, vous n'en consommez pas beaucoup, c'est correct. Quand vous êtes à 800 litres par jour par personne, puis que votre voisin qui est identique en tous points de vue, il est à 500 ou à 550, ça devient urgent de savoir où elle passe l'eau. Donc, c'est des situations comme ça.

Quand vous avez des per capita très élevés qui ne s'expliquent pas par les fuites, la première chose, c'est de voir le côté des fuites. Après ça, quand il vous reste encore des choses très élevées, vous avez mis des compteurs aux industries, vous avez mis des compteurs aux commerces, vous êtes encore très élevé, oh! là, il faut commencer à regarder du côté des compteurs sur les résidences.

Donc, il y a une démarche à suivre pour respecter à la fois l'aspect économique et aussi l'aspect politique de la chose. Ce n'est pas évident, non plus.

LE PRÉSIDENT :

Je vous signale, monsieur Demard, ce qui est intéressant dans votre intervention, c'est que vous vous en tenez à une stratégie de gestion de l'eau et non pas de tarification. J'aime ça et je suis content que vous vous en teniez à ce niveau-là.

M. DENIS POTVIN :

Oui, je suis content. Moi aussi, je suis bien content.

LE PRÉSIDENT :

Parce que très souvent, ce que les gens ont peur, c'est le transfert de la gestion par compteur à la tarification et ça soulève toute une autre série de résistances symboliques d'un autre ordre.

M. HUBERT DEMARD :

Oui, oui. Mais disons que c'est sûr, moi, par contre, que ce soit sous forme d'une taxe ou d'un tarif, je pense que c'est important de reporter clairement les coûts. Une fois qu'on les a bien identifiés, il faut les transmettre d'une façon ou d'une autre. Que ce soit fait sous forme d'un tarif ou d'une taxe, avec ou sans compteur, ça, c'est une autre discussion, mais il faut que les coûts soient connus et qu'ils soient rendus publics. Et la façon de les rendre publics, c'est de les transmettre,

M DENIS POTVIN ·

4395 Mais aussi, vous avez la consommation progressive aussi. Je pense qu'on peut fixer un certain montant et puis, à ce moment-là, la personne n'a aucun sou à débourser. Mais si elle dépasse, bon, elle a une piscine, elle arrose, et tout ça, à ce moment-là elle dépasse cette limite-là, et là la tarification...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

4400 Oui, mais là, on parle de tarification.

M. HUBERT DEMARD :

4405 Là, on est rendu à tarification. Là, il y a des exemples tarification très agressifs, qui ont donné des résultats et on a aussi des exemples de gens qui ont des compteurs, d'après moi, ils pourraient les enlever, ils ne servent à rien.

LE PRÉSIDENT :

4410 Si vous permettez, sur la tarification, on aura l'occasion d'en parler demain, si les gens veulent, dans la gestion.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

4415 Moi, je veux juste comprendre, pour connaître où passe l'eau, est-ce que c'est nécessaire d'avoir des compteurs partout dans les résidences ou si un certain nombre de compteurs bien distribués pourrait permettre d'avoir l'information?

M. HUBERT DEMARD :

4420 Oui, alors là, encore là, le niveau de résultat que vous allez fournir où passe l'eau, la précision du bilan va dépendre de ce que vous avez comme données. Si vous avez des compteurs partout, bon, vous avez en principe une solution idéale pour fermer votre bilan. Il reste juste à considérer que les compteurs ne sont pas à 100 % fiables et que, habituellement, ils sous-comptent, surtout s'ils sont vieux, vieux, etc. ou trop gros, par exemple.

 Mais disons, partons de la situation où il y a des compteurs partout, puis allons à la situation où il y a des compteurs seulement que dans les industries majeures, par exemple.

4430 Quand vous avez des compteurs seulement qu'aux industries majeures, vous allez être obligé de faire un certain nombre d'hypothèses sur où passe l'eau. Et qu'est-ce que vous avez comme information, vous avez votre production annuelle, vous avez vos débits de nuit et là, à partir de ces informations-là, on a développé ici au Québec, dû au fait qu'on n'avait pas des compteurs, une approche qui permet de fermer un premier bilan avec pas beaucoup

4435 d'information. Et on a les mêmes techniques pour fermer ces bilans-là qu'en Angleterre, où eux non plus, ils n'ont pas de compteurs, ou en tout cas à peu près pas de compteurs dans les résidences. Donc, ça permet de fermer un premier bilan avec une certaine précision.

4440 Ce qu'il faut penser, c'est que ce premier bilan-là, s'il vous amène dans une situation où il n'y a pas de problème, vous allez l'arrêter là. Donc vous avez approximé votre demande résidentielle, etc., et finalement vous concluez que globalement, per capita, je n'ai pas de problème; mon débit de nuit, il n'est pas si mal, etc., tout va bien. O.K., vous arrêtez là.

4445 Si vous êtes dans une situation où, par contre, là vous reconstituez tout ce que vous pouvez et il vous manque encore 30 ou 40 %, vous n'arrivez pas à expliquer 30 ou 40 % de la production, là vous allez aller un petit peu plus loin et, éventuellement, vous allez installer des compteurs sur un échantillon de résidences, d'accord? Ville de Laval, ils ont fait un programme où ils ont installé des compteurs dans un échantillon de résidences et ça a permis au moins de définir une partie importante de la consommation, c'est-à-dire celle des résidences.

4450 Moi, je reviens avec ce sujet-là, parce que je vous mentionnais tantôt, prenons une ville du West Island avec des grands terrains, beaucoup d'arrosage; prenons un appartement dans le centre-ville avec pas de pelouse et rien du tout. On peut avoir per capita au niveau résidentiel des variations énormes. On peut se situer à 5 ou 600 litres par jour par personne, résidentiel, je parle, ou on peut se situer à 100 ou 150 litres par jour par personne.

4460 Ça fait que vous voyez toute la marge qu'il y a. C'est ce qui fait que dans certains cas, pour préciser votre bilan, vous êtes amené à poser des compteurs sur un échantillon de résidences pour améliorer la précision de votre premier bilan. Donc, oui, on peut aller vers ça, vers poser des compteurs en partie pour préciser votre bilan, dans le cas où le premier niveau de bilan que vous avez fait vous indique un potentiel élevé de problèmes.

M. DENIS POTVIN :

4465 Moi, c'est ça, justement, je voulais mentionner l'architecture ou la maison. Comme dans la Ville de Québec, il y a une architecture particulière des maisons. Est-ce que ça peut être un obstacle justement à l'implantation de compteurs? Parce que la Ville m'a mentionné ça que c'était très difficile d'implanter des compteurs d'eau, compte tenu de l'architecture particulière de la ville, du centre-ville. Est-ce que c'est possible, ça?

4470

4475 **M. HUBERT DEMARD :**

Il va sûrement y avoir -- c'est sûr qu'il faut avoir accès à l'entrée d'eau au niveau de la fondation. C'est sûr que quand on rentre dans un sous-sol fini, puis que ça a été fini aussi à l'endroit où l'entrée d'eau est, ça va être plus difficile. Je ne peux pas répondre est-ce que Québec est un cas particulier? Mais d'une façon générale, dans le 120 \$ dont je vous ai parlé tantôt, il y a sûrement des cas pas chers et des cas très chers, dû à la façon que la pièce où il faut installer le compteur est finie ou pas finie.

4480 **M. DENIS POTVIN :**

Une dernière question. Est-ce que je peux?

4485 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça va.

M. DENIS POTVIN :

4490 Bon, vous avez parlé de 800 litres par personne. Ça, c'est une moyenne, parce que durant l'été est-ce que ça peut monter, c'est-à-dire entre juin, juillet, août, est-ce que ça peut monter peut-être à plus, c'est-à-dire 1 000, 1 200, 1 500, ou même plus, litres par personne? À cause de l'arrosage, à cause des piscines, à cause de tout. Les gens lavent leur voiture, tout un comportement de citoyens qui fait que, oh! ça grimpe. Parce que des fois, je discute avec 4495 des gens, ils disent: «Hein! C'est 600 litres.» «Non, c'est 800.» «Non, c'est 1 000.» «Non, c'est 3 000.» Il faudrait bien s'entendre un peu.

M. HUBERT DEMARD :

4500 Oui, c'est ça. C'est ce que je mentionnais tantôt, il faut faire attention à la qualité de l'information qu'on véhicule. Des fois, la qualité n'est pas là, puis on arrive à des mauvaises conclusions.

4505 Mais pour revenir à votre point sur comment que ça se comporte dans le temps, au niveau de la consommation, au niveau de la consommation, c'est sûr que, exemple, une heure d'arrosage, ça vient doubler la consommation d'une résidence de quatre personnes. Une heure d'arrosage, ça double la consommation pour une résidence de quatre personnes.

4510 Donc, oui, ça crée des pointes épouvantables et ces pointes-là sont pires qu'en circulation quand vous êtes en ville, parce que toute l'eau, il faut qu'elle passe dans les conduites principales. Alors que quand vous êtes en ville, il y a plusieurs artères, elles

communiquent entre elles ou pas, tandis que là, dans le domaine de l'eau, tout est rattaché ensemble.

Donc, c'est clair que ces pointes-là créent des charges épouvantables sur les réseaux, c'est ce qui fait que vous avez des baisses de pression et c'est ce qui fait que dans certains cas, les villes vont décider d'investir pour faire face à une consommation qui, d'après moi, est très questionnable, d'une part, et d'autre part se retrouve seulement que trois ou quatre fois par année.

Les pires pics, on en a vécu au début de mai. Bon, là, probablement qu'on a eu en trois ou quatre jours le maximum de ce qu'on va avoir pendant toute l'année. Est-ce qu'une ville doit investir pour faire face à ça ou elle se retourne plutôt en disant: «Moi, j'implante des mesures pour limiter ces pointes-là.» Moi, il me semble qu'il faut aller du côté de la deuxième solution.

M. DENIS POTVIN :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Alors je vais faire la pause santé. Pauvre, monsieur Cordeau, vous n'êtes pas chanceux. Alors, on arrête dix minutes et après ça, vous entrez le premier. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur Cordeau!

M. JACQUES CORDEAU :

Bonjour, monsieur! Là, c'est bien vrai, c'est à mon tour?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Enfin!

M. JACQUES CORDEAU :

4555 Pour paraphraser mon ami Vaillancourt, je me suis senti ostracisé. Donc c'est bien ça, Jacques Cordeau, je suis du comité de l'environnement du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal. Je suis le président du comité.

4560 Aussi, un peu suite à ce que justement mon confrère Vaillancourt disait tantôt, les cols bleus, c'est des personnes de qualité. Je voudrais quand même qualifier c'est quoi ces personnes-là. On parle des infrastructures, on parle d'égout, le réseau d'aqueduc. Nos gens qui s'affairent à ce niveau-là, ce sont des égoutiers, des tuyautiers, des plombiers, des creuseurs, des inspecteurs de borne-fontaine, des dépisteurs de fuite et j'en oublie peut-être d'autres.

4565 Donc c'est des gens de métier, c'est des gens qui ont beaucoup d'expertise. On a des personnes dans ça qui ont 25, 28, 30 ans. Ceux de 30 ans commencent à s'en aller à leur pension. Il y a un immense bassin d'expertise à ce niveau-là. Dans toutes les régions, il y a des équipes d'aqueduc formées de ces personnes-là.

4570 Ce matin, on entendait souvent fois dire qu'on connaissait beaucoup au niveau de la surface, mais peu en dessous. Je pense que si on mettait à contribution tout le savoir de ces personnes-là qui rampent en dessous, on serait surpris peut-être d'agrandir notre connaissance au niveau des infrastructures.

4575 Ce qui m'amène à dire que je ne comprends pas que le BAPE - puis je ne remets pas en question la présence des experts qui sont ici - mais peut-être qu'il aurait été intéressant que le BAPE fasse la demande au Syndicat canadien de la fonction publique d'un représentant syndical qui, connaissant ces travailleurs-là et les infrastructures, aurait pu amener, je pense, un point de vue, une expertise très valables ici.

4580 Ma question, c'est au niveau des choix de matériaux. On a parlé ce matin un peu des problèmes de fonte ductile, de fonte grise, etc. Il y a aussi les tuyaux de béton, de béton amiante et il y a aussi, nouvellement arrivés sur le marché, et c'est là ma grande crainte, les tuyaux en PVC, polychlorure de vinyle.

4585 Ces tuyaux-là -- on n'a pas soulevé les points dans le document ni dans les présentations ce matin, sauf que de plus en plus, les anciens matériaux sont abandonnés au bénéfice des tuyaux de PVC. J'ai vu dans les documents du symposium la quantité qu'on commençait à utiliser au niveau du PVC et ça semble être le matériau qui a de l'avenir, malheureusement.

4590 Je m'explique sur le «malheureusement». Quoique ces tuyaux-là semblent très adéquats pour les travaux qu'on veut faire actuellement, il ne faut jamais oublier que les PVC, ça fait partie de la grande famille des POP, les pollutions organiques persistantes, et en bon français, rémanentes. Les déchets de ces produits-là, ou même à la création de ces produits-là, se

4595 dégagent des dioxines, des furannes et autres composés qui font partie de la grande famille nuisible des POR, les polluants organiques rémanents.

4600 4600 Triste famille qui côtoie autres dioxines et furannes, les fameux BPC, DDT et j'en oublie. Et il y a une organisation mondiale qui s'attelle présentement à contrer les POP, qu'on appelle le Dirty Dozen, et sur les centaines de POR, ils ont ciblé une douzaine de très dangereux qu'ils sont en train d'essayer mondialement de contrer leur apparition ou, au moins, en interdire l'usage.

4605 Présentement, les PVC, on a vu la campagne de Green Peace l'an passé, les jouets en PVC, je pense que tout le monde a compris la dangerosité du problème. Maintenant, ces tuyaux-là vont faire partie maintenant d'un réseau d'aqueduc. Peut-être que quand l'eau coule à l'intérieur, il n'y a pas de problème. Mais je vous dis, c'est lors de sa fabrication et lors de sa destruction, et même au moment de l'entreposage, s'il est exposé à l'air libre, les rayons ultraviolets vont endommager ce matériau.

4610 4610 Donc ma question, c'est à savoir est-ce que les ingénieurs et autres concepteurs de réseau s'en vont de l'avant vers ce matériau-là ou si on conçoit bien les dangers reliés au matériau et si on s'entend pour dire qu'il faudrait trouver une autre voie d'avenir que le PVC. Merci.

4615 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un du panel qui veut s'aventurer?

4620 **M. MICHEL TRÉPANIER :**

4625 Non, mais c'est juste une partie de la réponse. Je ne voudrais quand même pas me convertir en ingénieur civil. Une des choses que je veux faire, c'est confirmer ce que vous avez dit, que dans les matériaux qui sont utilisés pour les conduites, notamment d'eau potable, il n'y a pas de doute que dans la période la plus récente, ce qu'on a installé, c'est du PVC et c'est le matériau qui a le vent dans les voiles.

4630 Maintenant, à savoir est-ce que les concepteurs ou les gens qui font le choix des matériaux se préoccupent des impacts environnementaux que vous soulignez, bien, c'est là que ma compétence s'arrête. Je ne saurais vous dire. Mais, définitivement, c'est un matériau qu'on utilise de plus en plus et qui remplace, dans bien des cas, un matériau avec lequel on vit ou on a vécu passablement de problèmes, qui est la fonte grise, en l'occurrence.

4635 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Demard, je demanderais en même temps, est-ce que le choix du PVC pour les fonctions propres dans lesquelles il est utilisé, c'est-à-dire transporter de l'eau comme tuyau, est-ce que lui, sa performance est bonne? Est-ce qu'elle est critiquable aussi? Est-ce qu'elle a les défauts de la fonte grise ou à ce niveau-là, indépendamment de sa production, est-ce que c'est un bon matériau, à votre connaissance?

4640 **M. JACQUES CORDEAU :**

4645 Je ne peux pas, moi, je ne suis pas spécialiste là-dessus. Ma préoccupation, c'est ça...

4650 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est l'intrant.

4655 **M. JACQUES CORDEAU :**

C'est les déchets générés par ce produit-là.

4660 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, les intrants et les extrants dans la production.

4665 **M. JACQUES CORDEAU :**

4670 C'est ça. Quand on parle de vision globale ou on parle de - comment dirais-je, j'entendais quelqu'un hier - du principe de précaution, je pense qu'à partir de là, on devrait se poser de sérieuses questions, connaissant la dangerosité du produit. Ça me ramène à penser à toutes les écoles présentement, les édifices publics, on est en train d'enlever l'amiante parce qu'on a découvert après coup que ce produit-là était dangereux. Là, on connaît déjà la dangerosité du produit, puis on s'en va de l'avant, à grande échelle, avec le produit. Donc je suis très inquiet là-dessus.

4675 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Demard voulait parler, puis ensuite, je demanderais au ministère de l'Environnement s'il y a eu l'équivalent d'une analyse écologique de la production du PVC. Oui?

4675 **M. HUBERT DEMARD :**

Un premier point. C'est qu'à la Ville de Toronto, il y a eu un débat qui a duré de nombreuses années sur l'installation des conduites de plastique. Je sais que dans les deux ou trois dernières années, ils ont accepté l'installation de ces conduites-là. Je n'ai pas suivi l'argumentation, sauf que ça a fait du bruit pendant longtemps. C'est ce que je voulais dire.

4680 Moi, dans le point qui me préoccupe toujours au niveau de l'économie de l'eau, les fameuses conduites de plastique, elles présentent un problème que les autres n'ont pas, c'est qu'elles transmettent très mal les bruits de fuite. Le résultat, c'est qu'on a beaucoup de difficulté à localiser une fuite sur une conduite en plastique. Quand je dis «beaucoup de difficulté», c'est qu'on peut facilement en échapper la moitié. Donc ce n'est pas la meilleure nouvelle pour les gens qui travaillent du côté de l'économie, ces conduites-là.

4690 Oui, en termes de statistiques, ce qu'on voit comme données, c'est qu'elles ont beaucoup moins... évidemment qu'elles sont plus récentes que toutes les autres, donc en termes de nombre de problèmes par année, il y en a moins pour l'instant que les autres, mais, moi, ce qui me dérange, c'est plus le fait que ça rend la détection de fuite très difficile.

4695 Il y a eu un travail de fait par le Conseil national de la recherche en 98. Les résultats ont été publiés en 98, puis ce n'est réellement pas évident de trouver une fuite sur une conduite de plastique.

4700 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jobidon?

4700 **M. JEAN JOBIDON :**

4705 Moi, à ce que je sache, je ne suis pas un expert dans les micropolluants à travers les tuyaux en PVC, cependant, dans le domaine de l'eau potable, il a déjà été question qu'il y ait la migration de certains produits à travers l'eau potable. On s'est déjà intéressé même aussi à la porosité de ce produit-là, quand on traverse une ancienne zone de déchets, par exemple. Et ça respectait les normes. Les normes, on peut s'entendre. C'est peut-être que ça respectait le bruit de fond, mais le problème, c'est que c'est un matériau qui est certifié. Alors, il est certifié, il est utilisable. Peut-être que la question devrait être posée à ceux qui certifient les matériaux, 4710 mais en ce qui me concerne, je ne peux pas en dire plus que ça.

4715 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors mes deux collègues veulent poser des questions.

4720 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Si, monsieur Genest, vous avez une question à poser dans le même sujet, c'est à votre tour, d'abord. Moi, c'est sur un autre sujet.

4725 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, moi, c'est à monsieur Cordeau que je veux poser une question. Vous avez mentionné l'expertise des cols bleus et le départ à la retraite d'un certain nombre étant envisagé. Comment vous voyez le maintien de cette expertise-là? Et est-ce qu'il y a des mesures qui sont prises, soit par la Ville, soit par l'organisation syndicale pour qu'il y ait un transfert d'expertise des anciens qui partent à la retraite aux nouveaux qui prennent la relève?

4730 **M. JACQUES CORDEAU :**

Présentement, c'est un peu le compagnonnage qui se passe. C'est les plus jeunes qui travaillent avec les plus vieux, qui l'apprennent, présentement. Mais je crois que dans beaucoup de secteurs, on aurait intérêt à retransmettre ces connaissances-là. Beaucoup de personnes apprennent sur le tas, je crois, alors l'expertise, c'est une richesse, puis on devrait faire en sorte justement de la connaître plus, puis de la transmettre pour la maintenir. Mais pour répondre plus pointu que ça à votre question, peut-être que mes collègues pourraient répondre, mais là je n'ai pas de réponse là-dessus.

4740 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il n'y a pas de plan systématique de transmission de la connaissance.

4745 **M. JACQUES CORDEAU :**

Non.

4750 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Sauf le compagnonnage, comme vous dites.

4755 **M. JACQUES CORDEAU :**

C'est ça. C'est au niveau du quotidien, au jour le jour, en travaillant avec des gens qui ont le savoir-faire, qu'on l'apprend.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur du CERIU?

4760 **M. SERGE POURREAUX :**

Juste pour donner quand même un complément d'information. On a parlé beaucoup aujourd'hui de la coalition pour les infrastructures du Québec. Autant le Syndicat que le Conseil du patronat sont présents dans la coalition et ont mis un input important au niveau du mémoire avec l'UMQ et les autres intervenants. Donc c'est important, c'est des acteurs importants dans la connaissance des réseaux. Je pense qu'il fallait le signaler.

LE PRÉSIDENT :

4770 Madame Gallichan?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous aviez une autre question?

4775 **M. JACQUES CORDEAU :**

Oui, juste ajouter pour le bénéfice de la Commission, la Ville de Phoenix, Arizona, ont abandonné l'utilisation des PVC. Après des études là-bas, ils ont abandonné ce matériau-là.

4780 **M. HUBERT DEMARD :**

Peut-être juste un point que je n'ai pas mentionné tantôt. Il y a des situations où le PVC, par contre, peut être le bienvenu, entre autres dans des cas de sols très agressifs où les conduites métalliques ont réellement des problèmes du point de vue de la corrosion. Je sais qu'il y a des situations où vous passez dans une nappe saline ou des trucs comme ça, puis là, vous avez beau imaginer toutes les méthodes de protection pour les conduites métalliques, il reste que le plastique, lui, il a une meilleure performance dans ces conditions-là. Mais, évidemment que ce n'est pas la majorité des applications, mais il y a quand même des applications où le plastique va avoir un avantage sur le métal.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas d'information sur la décision de Phoenix, Arizona, par ailleurs?

4795

M. HUBERT DEMARD :

Non, non. Je ne connais pas.

4800 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

M. JACQUES CORDEAU :

4805 Oui. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4810 Merci, monsieur Cordeau.

Madame Gallichan?

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

4815 Oui, monsieur le président. Je voudrais poser une question à monsieur Demard. Lorsque vous êtes venu nous rencontrer, je crois que c'est dans Lanaudière ou dans les Laurentides, vous avez, devant nous, tracé le tableau, quels éléments, selon Réseau environnement, devraient faire partie du coût de l'eau.

4820 Un peu plus tard, je crois que c'est Ville de Laval, devant nous, qui a donné, en tout cas, je ne sais pas s'ils le font concrètement, mais nous a donné un peu cet exercice qu'ils avaient fait et qui semblait correspondre, grossso modo, à ce que vous nous aviez donné.

4825 À votre connaissance, est-ce qu'il y a beaucoup de villes qui font cet exercice et qui le font soit concrètement ou qui, au moins, commencent une amorce à cet effet?

M. HUBERT DEMARD :

4830 Effectivement, Ville de Laval fait partie de plusieurs de nos comités, dont le comité qui a travaillé sur le coût de l'eau et qui a développé le document que vous avez mis en référence dans votre papier.

4835 Je pense qu'actuellement, il n'y en a pas beaucoup, sauf que ce qui est demandé aux municipalités pour le budget de l'an 2000 commence à se rapprocher un peu mieux d'une comptabilité plus complète. Peut-être que Guy peut préciser, mais je sais que les exigences en termes de retracer les coûts et de les attribuer aux différents services sont plus grandes maintenant que le système. Le tableau comptable, si vous voulez, permet justement à la

4840 municipalité qui veut travailler comme il faut, de travailler comme il faut, ce qui n'était pas le cas avant. Parce que de toute façon, ça allait tout finir à la même place, donc ça n'intéressait personne de commencer à fouiller.

Mais sur la nouvelle comptabilité, sur la préparation du budget 2000, peut-être, Guy, tu pourrais mentionner un peu quelle est la façon dont les villes vont devoir travailler.

4845 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

4850 Peut-être avant, prenons le cas de Laval qui travaille avec vous. Comment voit-elle cette difficulté décrite précisément par monsieur Benedetti, ce matin et cet après-midi, du devoir qu'elles ont et qu'elles se font finalement par le jeu politique aussi d'aller devant les citoyens pour tout ce qui concerne les budgets d'immobilisation? Alors, comment est-ce qu'une municipalité voit cette difficulté-là dans cette élaboration?

M. HUBERT DEMARD :

4855 Là, je ne suis pas certain. En fait, la municipalité doit aller devant la population quand elle fait un règlement d'emprunt, mais si elle est capable de payer le remplacement d'une conduite à même son budget de fonctionnement, il n'y a rien qui la force à aller... Je veux dire, c'est uniquement dans les cas d'immobilisations qui font appel à un règlement d'emprunt.

4860 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Et ça n'apparaît pas une difficulté importante pour une municipalité de l'ampleur de Laval, par exemple?

4865 **M. HUBERT DEMARD :**

4870 Bien, ça se peut que Laval fasse une partie du remplacement de ses conduites sans recourir à des emprunts. Ça se peut, ça. Il y a des villes qui peuvent le faire. En tout cas, je ne sais pas dans le cas de Saint-Hubert si c'est des situations que vous rencontrez.

M. GUY BENEDETTI :

4875 Il faut bien comprendre, là. Dans le fond, ce que la loi dit, c'est que quand on emprunte, il faut y aller par règlement d'emprunt devant la population. C'est vrai qu'on peut payer comptant. Sauf que quand on paye comptant, si le projet est de 1 million \$, il faut prendre 1 million \$ dans nos coffres et payer comptant. Ce qu'on n'a pas le droit de faire, c'est de provisionner 100 000 \$ par année, de le mettre en réserve pour qu'éventuellement on prenne le million comptant. C'est cette provision-là qui, théoriquement, n'est pas correcte.

4880 Mais, comme je vous disais, il y a toutes sortes de techniques comptables qui font que certaines villes arrivent à le faire, des provisions autres, en fin d'année, etc., en fonction des normes comptables. Mais dans le fond, c'est de payer...

LE PRÉSIDENT :

4885 Au fond, la loi ne permet pas à une municipalité de se mettre de l'argent de côté.

M. GUY BENEDETTI :

4890 C'est ça. Exactement. Parce que, dans le fond, on n'a pas le droit de faire de déficit. On est supposé arriver; le budget annuel, le taux de taxes avec ce qui est prévu est supposé juste combler les prévisions de dépenses.

M. HUBERT DEMARD :

4895 Je pense que ce qui fait peur au MAMM, je ne veux pas parler à leur place, mais ce qui fait peur au MAMM, c'est l'idée d'accumuler des sommes pour faire n'importe quoi avec.

M. GUY BENEDETTI :

4900 C'est ça.

M. HUBERT DEMARD :

4905 Parce qu'une Régie a le droit de le faire. Une Régie a le droit de provisionner en vue d'immobilisations. Pourquoi eux? C'est parce qu'ils font rien qu'une chose. Mettons il y a une régie d'assainissement. Ils font rien que de l'assainissement, ils ont un budget fermé, donc ils ne peuvent rien cacher. Donc je pense que le Ministère, dans sa grande sagesse, a dit: «Dans ce cas-là, éventuellement, vu que c'est à peu près tout transparent, on l'accepte.»

4910 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous devez parler du temps où vous étiez au Ministère pour dire: «dans sa grande sagesse»

4915 **M. HUBERT DEMARD :**

 Non, non, je n'ai jamais été aux Affaires municipales, je m'excuse. Je n'ai jamais été aux Affaires municipales. Non, mais tout ça pour dire qu'effectivement, je pense qu'il y a un lien entre la marge de manoeuvre que les élus auraient et la position du MAMM. Donc ils disent: «Pour l'instant, compte tenu qu'on a peur qu'ils fassent n'importe quoi avec, on ne leur donne

pas le droit de faire ça.» Et, par contre, dans le cas d'une régie où là, tout est ficelé, tout est clair et limpide, ils peuvent faire que de l'eau ou que de l'assainissement à l'intérieur d'un budget complètement transparent, là ils leur donnent le droit de provisionner.

4925 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Si vous me permettez, j'aimerais revenir à l'exercice que j'avais trouvé intéressant dans la description que vous aviez faite.

4930 Peut-être puis-je demander à monsieur Benedetti, pour une municipalité de l'ordre de grandeur de Saint-Hubert, qu'est-ce que ça signifierait pour vous d'entreprendre un tel exercice - peut-être même l'avez-vous entrepris, mais, enfin, quoi qu'il en soit - qu'est-ce que ça signifie pour une ville comme Saint-Hubert de faire tout cet exercice, de trouver tous les éléments qui peuvent identifier à un citoyen le coût de l'eau, à peu près exactement c'est tant.

4935 **M. GUY BENEDETTI :**

Écoutez, c'est excessivement, je ne dirais pas que c'est à la mode, c'est quasiment rendu dans les volontés, orientations, éventuellement c'est dans les obligations municipales 4940 d'arriver à ce qu'on peut appeler du coût par activité, de savoir au juste. Et c'est ça un peu toute la réforme comptable qui va nous être imposée par le Ministère, c'est d'arriver à un coût par activité et le Ministère veut s'en servir afin de venir à comparer les performances d'une ville à une autre. Ce qui est, à mon sens, correct. On n'a pas de problème avec ça.

4945 Dans le fond, je ne sais pas si vous vous en souvenez, ça fait une couple d'années qu'on n'en voit pas, mais ça a fait couler beaucoup d'encre du côté municipal, les fameuses études d'un certain professeur de l'Université du Québec à Chicoutimi qui classait les cinquante meilleures villes au Québec. Puis ça, ça a été complètement... Dans le fond, si ses études ont été contestées, c'est justement parce que les paramètres disponibles en fonction des normes 4950 comptables ne permettaient pas la comparaison.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

4955 Et dans l'imputation des dépenses par activité, est-ce que les subventions entrent dedans? Les subventions des niveaux supérieurs?

M. GUY BENEDETTI :

4960 Les subventions, lesquelles?

4965 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les subventions qui proviennent des gouvernements supérieurs. Par exemple, une activité a été subventionnée pour la construction ou pour une partie du fonctionnement. Est-ce que ces subventions-là font partie de l'imputation dirigée vers l'activité?

4970 **M. GUY BENEDETTI :**

Je vous dirais que je pense que oui, mais de ce temps-là, la réalité municipale, c'est que c'est nous autres qu'on subventionne le gouvernement. À cause du transfert de 375 millions \$, c'est les villes qui envoient...

4975 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

4980 J'espère que vous posez des conditions de subvention!

M. GUY BENEDETTI :

4985 Ça, c'est un autre débat.

M. HUBERT DEMARD :

Mais, effectivement, ce n'est pas un processus comptable, mais il demande aux municipalités d'établir la valeur de leurs actifs. Mais ça, ce n'est pas comptable comme tel, donc ça n'apparaît pas dans le bilan. Mais les actifs, le Ministère demande qu'on leur mette une valeur dessus. Donc, à ce moment-là, qu'ils aient été subventionnés ou non, ça ne change pas, c'est la valeur de ce qui est là. Donc, si l'usine a coûté 100 millions \$, subvention ou pas, sa valeur c'est 100 millions \$.

4990 Mais ça, ce n'est pas ce processus-là qui amène à établir le coût de l'eau. Il faut bien s'entendre. Actuellement, on n'a pas encore l'obligation d'amortir les investissements comme tels. C'est uniquement un exercice, mais il n'est pas pour fins d'établir le coût de l'eau comme tel. Je pense qu'il y a des municipalités qui vont s'essayer bientôt à effectivement prévoir de l'amortissement dans leurs coûts. J'ai hâte de voir comment ça va finir à la Commission municipale, cette affaire-là. Parce que, ultimement, quand vous amortissez, ça veut dire que l'eau que vous vendez à votre voisin, là vous venez d'ajouter un coût que vous ne calculez pas avant.

5000 Essentiellement, actuellement, quand vous avez fini de rembourser l'emprunt sur votre station d'épuration, ce qui apparaît comme coût, c'est zéro au niveau de l'immobilisation. Je veux dire, l'année d'avant, vous aviez un remboursement de 500 000 \$, vous finissez de rembourser votre emprunt. À la comptabilité, coût: zéro.

LE PRÉSIDENT :

Et ça veut dire aussi que si vous chargez, vous épurez les eaux de la ville voisine, désormais, vous allez charger moins cher l'année suivante parce qu'il n'y aura plus de coût d'amortissement.

M. HUBERT DEMARD :

Oui, oui, c'est ça. Ça fait que ça, c'est un moyen signal qu'on envoie aux usagers, quand vous faites une opération comme ça. Il dit: «Ah! bien, elle coûte encore moins cher que l'an dernier.» Avez-vous pensé?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que, selon vous, il y aurait lieu de normaliser la méthode de calcul du coût de l'eau?

M. HUBERT DEMARD :

Oui, je pense que le MAMM s'en va...

LE PRÉSIDENT :

Votre voisin veut parler de temps en temps aussi. Monsieur Pourreaux, vous aviez levé la main tout à l'heure?

M. SERGE POURREAUX :

Disons que c'était dans le sens de l'intervention de monsieur Demand. Si on regarde le coût de gestion de l'eau dans les municipalités au Québec, les municipalités ont un budget d'à peu près 9 milliards \$. Je n'ai pas le chiffre exact, mais le coût de gestion de l'eau au budget d'exploitation doit être aux alentours de 6 à 8 % au total du budget.

D'un autre côté, vous regardez les infrastructures nécessaires à la gestion de l'eau, elles valent plusieurs milliards de dollars, probablement aux alentours de là aussi 8 à 10 milliards

5045 \$. Donc on se rend compte que le coût du capital et du financement est probablement beaucoup plus important que le coût de l'opération de tous les jours.

5050 Et le coût de remplacement des équipements, si on parle de réserve à mettre de côté, probablement que ça équivaudrait au coût des opérations en termes d'entretien du réseau. Il faudrait faire l'exercice avec les données du Ministère, mais je suis sûr que ce montant-là est très important. Lorsqu'on va vouloir calculer le coût de production de l'eau, il va falloir prendre en compte le coût réel des équipements.

LE PRÉSIDENT :

5055 Vous dites que le coût d'opération puis le coût de financement des équipements, c'est à peu près 50-50.

M. SERGE POURREAUX :

5060 Oui.

LE PRÉSIDENT :

5065 D'accord.

M. SERGE POURREAUX :

5070 Donc, c'est très important.

M. HUBERT DEMARD :

5075 Juste pour finir avec ça, je pense c'est il y a 4 ou 5 ans, le fédéral a sorti un guide sur la façon de monter le financement des ouvrages et de l'exploitation dans le domaine de l'eau, et dans le premier paragraphe de ce bouquin-là, ils expliquent que ça fait déjà quand même pas mal d'années que les gens ont fini de travailler avec la notion de coût basé sur le passé. Parce que c'est ça que vous faites actuellement, vous calculez vos coûts uniquement en fonction de ce que ça vous a coûté jusqu'à maintenant.

5080 Ça, c'est un guide fédéral qui est sorti, il y a 4 ou 5 ans. Et là, à ce moment-là, il disait déjà que c'était dans le domaine du passé ce genre de comptabilité-là. Et, nous, on est encore dedans. Je veux dire, ça fait partie du pourquoi que quand on compare nos coûts, bien, là, par hasard, ils sont très bas. Parce qu'il y en a d'autres qui ont des méthodes pour bien mieux calculer leur coût. Donc quand on se compare, bien, ça fait une folie.

5085 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est juste là-dessus, parce que moi, j'ai posé une question à monsieur Demand. Il était sur le point de répondre...

5090 **LE PRÉSIDENT :**

Quand je lui ai coupé la parole.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5095 ... quand vous lui avez coupé la parole. Alors, effectivement, dans le coût de revient des services municipaux, une approche révisée, on mentionne:

5100 «Tourner vers l'avenir sans avoir à rechercher les coûts intérieurs, s'ils ne sont pas facilement identifiables. La méthode doit établir la valeur actuelle du service pour assurer l'équité intergénérationnelle.»

Alors la question que je posais, c'est que pour assurer l'uniformité dans la façon de calculer le coût de l'eau, est-ce qu'une normalisation des méthodes serait utile?

5105 **M. HUBERT DEMARD :**

5110 Bien, la question de la normalisation, d'abord, je pense que le MAMM est intéressé à avoir une méthode qui lui permet au moins de comparer les différentes situations, de se faire une idée. Moi, de ce que je connais autour de nous, en Amérique du Nord, les manuels...

5115 Tiens, si on prend, par exemple, les municipalités du côté américain, du côté de l'Ontario, on a beaucoup de ce qu'on appelle: «utilities». On en a parlé un peu ce matin, je pense. C'est toi qui en a parlé, bon. Elles, elles ont un financement -- bon, c'est une structure indépendante, comme une régie, par exemple. Donc, eux sont obligés de fonctionner dans un code fermé, comme je vous mentionnais tantôt et là, à ce moment-là, toutes les règles sont imposées par, par exemple, s'ils veulent se financer, qu'ils vont faire des emprunts, là ils sont obligés de prouver qu'ils sont solvables, dans quel état ils sont, etc.

5120 Je ne sais pas si c'est réglementé comme tel, mais ce que je peux vous dire, c'est que tous les manuels sur la façon de travailler, eux, ils existent. Est-ce qu'au Québec, c'est souhaitable qu'on normalise ça? Je pense que le MAMM a une bonne idée là-dessus. Moi, à sa place, je mettrais des balises sérieuses pour s'en aller dans cette direction-là, tout en permettant aux municipalités, avec les réserves qu'elles vont faire, de pouvoir réellement faire des investissements.

5130 J'ai entendu dire qu'on s'en allait vers la possibilité de faire des réserves, mais que le MAMM voulait limiter énormément l'utilisation que les villes pourraient faire de ces réserves-là. Donc, là, on va faire des réserves qu'on ne pourra même pas utiliser, par exemple, pour remplacer des conduites. Je vous donne un exemple là. Donc, il faudra que le MAMM ouvre la porte, non seulement en imposant certaines restrictions ou sur la façon de calculer, mais aussi il va falloir qu'il ouvre la porte du côté d'une latitude pour utiliser ces argents-là.

5135 Il y a deux, trois ans, j'avais fait une remarque dans le cas du discours privé-public. À l'heure actuelle, les entreprises privées ont plus de marge de manœuvre pour financer les opérations dans le domaine de l'eau, par exemple, que les municipalités peuvent avoir.

5140 Par exemple, typiquement, quand dans le contrat de RRS ou un truc comme ça, les cinq premières années, l'entreprise en question va bouffer de l'argent, elle va en faire dans les quinze suivantes, par exemple. Bien, ça, actuellement, sur le plan municipal, on ne peut pas jouer avec ça. Vous ne pouvez ni faire de déficit, ni faire de bénéfice.

5145 Donc, il y a des outils pour pouvoir financer des projets qui ne sont pas actuellement dans les mains des municipalités. Je veux dire, c'est très restrictif ce que le MAMM a donné comme code aux municipalités sur le plan des finances. Est-ce que je me trompe, Guy?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5150 Donc, si je résume votre réponse, là, ça serait utile pour établir des comparables d'avoir une certaine normalisation.

M. HUBERT DEMARD :

5155 Oui. Ça, c'est oui. Mais, par contre, moi, j'aimerais que le MAMM aussi, lui, il ouvre sur un certain nombre de choses et qu'il permette aux villes de faire des choses.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5160 Oui, là, c'est une autre affaire, puis on peut se situer dans le contexte de ce que disait monsieur Benedetti ce matin: s'il y a des subventions qui étaient destinées à l'assainissement des eaux et qui ont servi pour des trottoirs et des rues, il peut y avoir certaines distorsions dans le système. Enfin, ça, c'est une autre question.

M. GUY BENEDETTI :

5165 Oui. Mais ce que je voudrais apporter comme commentaire, si vous me permettez, c'est qu'il s'agit de se poser la question suivante: est-ce que présentement on taxe en fonction du coût du service? Et est-ce qu'on veut continuer sous cet angle-là ou on veut taxer en fonction de la valeur du service? Et l'autre sous-question à se poser: est-ce qu'on veut garder...

5170

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais est-ce que le coût ne doit pas représenter la valeur?

5175

M. GUY BENEDETTI :

5180

Bien, pas nécessairement, parce que quand l'emprunt est venu... dans le fond, l'emprunt a été payé. Dans le fond, on n'a plus à payer la dette. Là, à ce moment-là, le coût du service au point de vue du capital tombe à zéro. Ce qui n'est pas nécessairement vrai. Si on veut taxer en fonction de la valeur du service, là, ça nous permettrait dans le fond de créer la fameuse question de la réserve.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5185

Oui. Mais, à ce moment-là, au plan du capital, j'imagine qu'il faut mettre en réserve les crédits nécessaires pour l'entretien sur les 50 ou les 60 prochaines années?

M. GUY BENEDETTI :

5190

C'est ça. Mais, présentement, les normes comptables ne le permettent pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, oui, ça, je comprends très bien.

5195

M. GUY BENEDETTI :

C'est ça.

5200

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais, là, on parle en termes de logique ou de ce qui serait souhaitable.

M. GUY BENEDETTI :

5205

Mais c'est pour ça que je vous dis que c'est des principes, dans le fond, sur lesquels il faut se poser les questions, puis c'est ça que le MAMM doit décider, sur quelle base. C'est comme la fameuse question pourquoi qu'il s'objecte tant à la question des réserves? C'est une question plutôt, je dirais, démocratique: est-ce qu'on veut garder aux citoyens le contrôle sur l'emprunt ou sur le niveau de service de sa ville.

5215 Théoriquement, s'ils ouvrent vraiment à profusion, comme je vous dis, il y a certaines villes qui jouent sur les normes comptables, puis ça se fait, mais présentement je n'aurais pas le droit, par exemple, de mettre dans un bas de laine 100 000 \$ par année pour éventuellement venir à payer un hôtel de ville comptant ou une aréna comptant ou n'importe quoi comptant.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5220 Non, ça, c'est clair que ça prendrait une modification législative.

M. GUY BENEDETTI :

5225 Mais c'est de ce côté-là qu'il parlait, monsieur Demard, la question d'ouvrir, mais jusqu'où. C'est tout un débat que le Ministère doit faire relativement à la mission municipale et au niveau de délégation qu'il va donner au Conseil par rapport à la délégation qui va demeurer, dans le fond, l'autorisation qui demeure aux citoyens.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5230 Alors, ce qu'on comprend bien, c'est que la loi ne le permet pas actuellement, mais si je comprends bien également, d'après ce que vous dites, c'est que ça serait souhaitable.

M. GUY BENEDETTI :

5235 Ça serait souhaitable... honnêtement, ça dépend. Je pense que ça touche vraiment un principe important. Je vous dirais que je suis convaincu que les élus vont dire oui, parce qu'ils veulent plus de délégation. Mais je comprends parfaitement le Ministère qui veut y aller de façon prudente.

5240 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, bravo pour votre réponse prudente. Je pense que monsieur Pourreux veut ajouter quelque chose.

5245 **M. SERGE POURREAUX :**

Mais j'aimerais rajouter sur cet élément-là, parce qu'on parlait de la situation en Amérique du Nord. On est la seule région au Québec où on emprunte plus que ce qu'on paie comptant pour les immobilisations. On est seul à avoir le pas dans ce sens-là.

5250 Je reviens encore sur l'image complète au niveau des municipalités au Québec. On a un budget de 9 milliards \$, à peu près 20, 22 % sert au service de la dette. Sur 2 milliards \$ de service de la dette, on paie 800 millions \$ probablement d'intérêts annuellement. Ce

5255 800 millions \$ serait beaucoup plus utile à réparer des infrastructures qu'à financer des fonds de retraite ou des gens qui émettent des obligations.

5260 Alors, on est les seuls à faire ça. À Toronto, dans la région de Toronto, Mississauga a un fonds de réhabilitation de 500 millions \$, ce qui leur a permis tout de suite de profiter du programme tripartite des infrastructures. Quand c'est arrivé en 93, le programme tripartite, les municipalités ont été obligées de s'endetter d'une façon supplémentaire parce qu'elles devaient respecter un niveau de dépenses qu'elles faisaient auparavant et l'argent qu'elles mettaient devait être en surplus de leur budget habituel.

5265 Donc, on a créé un endettement additionnel pour pouvoir bénéficier des sommes. Là, ça va bien, les taux d'intérêt sont relativement bons, 6-7 %, mais on a été pendant des années à 10-12 % au niveau d'intérêt municipal. Donc, on est les seuls à avoir ce pas-là ici en Amérique du Nord.

5270 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

5275 Monsieur le président, peut-être avant de clore sur ce sujet, j'aimerais entendre monsieur Dumont. Puisque monsieur Demard a laissé entendre quelques rumeurs, je suis habituée à ça dans mon ancienne vie, est-ce qu'on peut avoir quand même un peu de primeur sur, peut-être pas les détails de cette réforme comptable 2000, mais les tendances dont nous a parlé monsieur Benedetti tout à l'heure, sur est-ce que le Ministère s'apprête effectivement ou s'apprêterait effectivement à donner quelques guides sur la façon d'établir pour les citoyens le coût de l'eau ou la valeur des services d'eau.

5280 **M. YVAN DUMONT :**

5285 On avait déjà sur le coût de l'eau comme tel, oui, on avait déjà amorcé un certain travail là-dessus, pour établir de manière uniforme le coût de revient du service d'eau. Et avec la réforme de la comptabilité, on entend poursuivre éventuellement cet exercice-là pour en arriver à une méthode uniformisée de calcul.

5290 Parce que, actuellement, ce que j'en comprends, c'est qu'avec la réforme, il va être plus facile pour les administrateurs municipaux d'identifier les coûts de service. Sauf que les intrants dans le calcul vont devoir être uniformisés si on veut avoir un coût comparable et un coût représentatif aussi d'une municipalité à l'autre.

5295 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que ça pourrait aller, cette réforme, jusqu'à des modifications majeures, par exemple, à la loi? On disait tout à l'heure que les municipalités n'ont pas le droit de faire de déficit ou, encore, peut-être changer leur année budgétaire. Est-ce qu'on peut imaginer que ça irait jusqu'à des modifications majeures de cet ordre-là?

5300 **M. YVAN DUMONT :**

Non. Pour l'instant, il s'agit de modifications aux règles comptables uniquement, donc du point de vue administratif. Ça ne change pas l'encadrement réglementaire.

5305 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Oui, monsieur Hervieux?

5310 **M. GASTON HERVIEUX :**

Voilà. Concernant le document «La pérennité des infrastructures municipales de l'eau», à la page 21, on a les facteurs qui influencent les coûts d'exploitation et d'entretien des infrastructures de l'eau. Au dernier paragraphe, c'est marqué:

5315 «Selon la table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, le rapport entre le tarif et la consommation d'eau est évident. Plus le tarif de l'eau potable est élevé, moins grand est le volume consommé et, par voie de conséquence, le volume des eaux usées à traiter.»

En tout cas, on peut mettre ça entre parenthèses, c'est très discutable. Je ramène ça aux débordements en temps de pluie. En 1986, aux usines de traitement des eaux usées...

5320 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ramenez ça à quoi, vous dites?

5325 **M. GASTON HERVIEUX :**

Je ramène ça aux débordements en temps de pluie, là, cet aspect-là.

5330 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne vois pas le lien.

M. GASTON HERVIEUX :

5335 Bien, il y en a un, vous allez voir. C'est simple. En tout cas, on ne le débattra pas, vous le regarderez.

5340 Le projet 333 de la Communauté urbaine de Québec, en 1986, on a demandé de faire sortir les chiffres des débordements des eaux en temps de pluie pour les deux usines. Ça a pris quatre jours. C'était monsieur Pierre Lavallée qui était le responsable du ministère de l'Environnement, qui disait que ce n'était pas long, mais ça a pris quatre jours. Puis pour réussir à les faire mettre dans le dossier, il a fallu insister auprès de madame Roy qui était la présidente. Semble-t-il, les chiffres ont été égarés par la suite, d'après les débats qu'il y a eus au cours des dix dernières années concernant les bassins de rétention d'eau.

5345 On a constaté aussi que quand il y avait les débordements en temps de pluie, il y avait aussi relargage des sédiments qui se déposaient.

LE PRÉSIDENT :

5350 Juste un instant.
 Merci, monsieur Benedetti et bonne chance, ce soir! Vous allez l'avoir votre diplôme de BAPE.

5355 Oui?

M. GASTON HERVIEUX :

5360 On a constaté que quand il y avait les débordements en temps de pluie, il y avait aussi relargage des sédiments qui avaient été déposés dans les canalisations. C'est un aspect à considérer.

5365 Ensuite de ça, on a aussi remarqué que souvent les industries en profitait pour faire du rejet dans l'environnement, à cause du phénomène de dilution, les volumes d'eau prennent de l'ampleur.

5370 Là, on avait proposé aussi à cette époque - ça fait quand même très longtemps - de changer les toilettes qui utilisent 4 gallons, c'est-à-dire 18 litres d'eau pour des toilettes à 1 litre d'eau.

LE PRÉSIDENT :

5375 Oui, mais...

5375 **M. GASTON HERVIEUX :**

Non, mais vous allez voir.

5380 **LE PRÉSIDENT :**

Donnez-moi la conclusion.

5385 **M. GASTON HERVIEUX :**

J'y arrive.

5390 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Laissez faire l'argumentation.

5395 **M. GASTON HERVIEUX :**

O.K. C'est que si tu as une toilette qui utilise 18 litres d'eau et que tu peux en avoir une, ça veut dire qu'en bout de ligne, tu as 34 litres d'eau à traiter en surplus. Ça, c'est concernant toujours les coûts de ce que ça peut occasionner.

5400 On a les pertes dans les réseaux, puis aussi on s'est questionné sur comment ça se faisait que le gouvernement n'imposait pas l'obligation de ne plus utiliser de broyeur à déchets. On avait cette charge-là supplémentaire qui rentrait dans les eaux usées.

5405 Après ça, il restait des systèmes de réseau qui n'étaient pas branchés sur les usines de traitement des eaux usées existantes. Il y avait aussi les sites, ce qu'on appelle les tourbillonnaires qui, semble-t-il, bon, par exemple, à Québec, on a des phénomènes de marée, on se rend compte qu'il y a des trappes qui ouvrent puis qu'il y a des eaux usées qui sortent direct au fleuve.

5410 Ensuite de ça, tout ça pour arriver à vous dire qu'on a plusieurs éléments à considérer avant d'aller voir... bon, on avait les pertes de réseau, c'est ça, aussi, à considérer. Tous ces éléments-là faisaient qu'on revenait à une recommandation de l'Organisation des Nations-Unies, qui était de voir à la décentralisation des villes et des services en cessant de subventionner le développement des grands centres pour favoriser le développement rural.

Entre autres, ça permettait de mettre fin au développement des mégastuctures qui, comme on peut, en fouillant un peu, se rendre compte, c'est qu'on ne règle pas le problème des polluants, on fait du transfert, de la transformation, de la concentration et on crée des

5415 nouvelles problématiques environnementales qui permettent de conclure que les générations futures, on leur lègue des bombes à retardement dont ils auront à trouver les solutions.

5420 Mais, présentement, si on a une politique de l'eau à mettre de l'avant, on doit vraiment prendre en compte toutes ces problématiques-là et les recommandations d'autres organismes qui ont déjà étudié les questions à grande échelle, c'est-à-dire pas juste sectorielles, pour faire des propositions aux organismes décisionnels, justement pour ne pas s'enliser dans les sables mouvants.

5425 Parce qu'il y a eu d'autres endroits, comme aux États-Unis, où on a la question des réseaux d'égout avec les usines d'épuration et de filtration, et ça, ça a été remis en question par des gens comme... je me souviens d'avoir vu un article, si je pouvais le retrouver, je le déposerai éventuellement d'ici à la production des mémoires, qui est un article de monsieur Harold Hachlitz des États-Unis. Ça a déjà été déposé dans un dossier au Bureau d'audiences publiques, ce document-là.

5430 En tout cas, tout ça pour vous dire que c'est un rapport direct avec la question de ce que la table ronde nationale sur l'environnement et l'économie disait, que, par voie de conséquence, les volumes des eaux usées à traiter sont moins grands si on a un tarif plus haut.

5435 Donc, ce n'est pas du tout révélateur et je ne crois pas que cette affirmation-là est vraie. Ce n'est pas en facturant les gens qu'on va réussir à réduire nécessairement les volumes d'eau consommée. C'est certain qu'on peut les comptabiliser et je crois que si on ne peut pas modifier les villes actuellement au point de dire on va faire un virage, en termes de projet de société, on peut quand même penser à comptabiliser les intrants, soit au niveau commercial, industriel.

5440 Puis je pense que s'il y a une taxation à faire là, c'est les intrants de produits qui sont utilisés dans les processus de fabrication ou industriels, etc. et aussi qu'est-ce qu'on a à l'heure actuelle comme apport dans les eaux usées domestiques en moyenne par habitation, c'est quoi les produits qui sont disponibles sur le marché, puis qu'est-ce que ça occasionne. Je pense que...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5450 Mais, au moins, est-ce que vous acceptez la deuxième partie de l'affirmation: s'il y a moins de consommation d'eau, il y a moins d'eaux usées?

M. GASTON HERVIEUX :

5455 Oui, ça, ça pourrait être vrai, mais à condition de faire un pas en avant. Si on regarde au Québec, on le sait, je vous l'avais dit, voilà une dizaine d'années, la Communauté urbaine de Québec avait le choix de faire des démarches dans ce sens-là. Mais il n'y a rien de fait. Ça continue toujours. Les volumes d'eau, on dit: «Bon, si tu réduits à la chasse d'eau, ça ne

change rien. On a tellement de fuites dans les réseaux que...» C'est comme la chaise musicale. C'est ce que vous allez retrouver dans les verbatims.

5460

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

5465

M. GASTON HERVIEUX :

Merci.

5470

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. HUBERT DEMARD :

5475

Juste un point, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

5480

M. HUBERT DEMARD :

Parce que, bon, il y a peut-être une question à laquelle je peux répondre au travers. Concernant les liens entre la tarification et les rejets, je pense qu'il n'y a plus personne de la 5485 CUM dans la salle, mais il y a un travail qui a été fait au niveau de la CUM et qui est très significatif en termes de, bon, là, il y a les redevances sur les rejets et, oui, il y a un impact, et, oui, les industries, elles réagissent. Donc ce n'est pas nécessairement vrai dans toutes les situations, mais il ne faut pas non plus dire que c'est faux dans toutes les situations.

5490

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que l'intervention de monsieur Hervieux était plus globale et, au fond, mettait en question le type de développement urbain dans lequel on est.

5495

M. HUBERT DEMARD :

D'accord.

M. GASTON HERVIEUX :

5500

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

5505

Ça va.

M. GASTON HERVIEUX :

5510

C'était pour dire pour les redevances, si vous permettez, c'est que les redevances...

LE PRÉSIDENT :

5515

Non, non, je ne rouvrirai pas la porte. Merci.

M. GASTON HERVIEUX :

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

5520

Merci.

Oui, monsieur?

M. KAMAL KARAZIVAN :

5525

Kamal Karazivan du ministère des Affaires municipales. Je sais, monsieur le président, que c'est inhabituel pour le Ministère de poser des questions, mais il arrive que le besoin...

LE PRÉSIDENT :

5530

L'occasion était trop belle. Allez-y.

M. KAMAL KARAZIVAN :

5535

Ce matin, j'ai entendu, je pense, Hubert Demard parler de la Directive 004 qui pourrait éventuellement, non seulement ne pas améliorer la situation, mais empirer une situation environnementale. J'ai noté ça et j'aimerais avoir un peu plus d'explication là-dessus, parce que l'essence même de cette Directive 004 du ministère de l'Environnement, c'est un plaidoyer pour les nouveaux développements en réseau séparatif et en réseau pluvial, de façon à ne pas augmenter le nombre de débordements lorsque le réseau est combiné.

Qu'est-ce qu'on a voulu dire exactement lorsqu'on a affirmé ça? Est-ce qu'il y a lieu à une argumentation nouvelle? Je sais que cette directive, si je ne me trompe pas, au ministère de l'Environnement est en révision. Est-ce que le CERIU ou Réseau pourrait ajouter juste un peu pour ne pas échapper quelque chose que je n'ai pas saisi.

5545

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5550

Mais il faut que ce soit clair actuellement. Moi, j'ai bien compris que c'était interdit maintenant des réseaux qui sont construits, qui ne sont pas séparatifs.

M. KAMAL KARAZIVAN :

5555

C'est la situation actuellement de la directive. Elle est appliquée actuellement, elle est là, puis elle est en révision.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5560

C'est ça.

M. KAMAL KARAZIVAN :

5565

Alors, cette critique que j'ai entendue, est-ce qu'elle est fondée sur des données ou quelque chose?

5565

LE PRÉSIDENT :

5570

C'est ça. Monsieur Demand. rendez compte de vos paroles. s'il vous plaît.

5570

M. HUBERT DEMARD :

5575

Oui. Bien, disons qu'on va prendre deux exemples. Mettons que sur l'île de Montréal, en plein centre de l'île, en plein centre de la Ville de Montréal, vous transformez un bassin, vous finissez de développer un bassin, est-ce que vous allez remonter des conduites depuis la rivière des Prairies ou depuis le fleuve jusqu'à cette partie-là pour venir développer ce nouveau secteur-là en séparé? Ça, c'est une question.

5580

Maintenant, il y a une situation que j'ai rencontrée et qui m'a semblé particulièrement outrancière au niveau de l'application de 004. C'est une ville sur la Rive-Sud de Montréal qui a des ouvrages unitaires, qui a une station de pompage unitaire avec débordements en temps de pluie, non pas... En fait, je vais indiquer exactement où est-ce qu'elle est, vous allez comprendre au niveau de la situation en termes d'environnement. C'est la Ville de La Prairie.

5585 Jusqu'à maintenant, ils avaient une station de pompage qui rejetait, en temps de pluie, les trop-plein de l'autre côté du bassin de La Prairie, de l'autre côté de la voie maritime dans le fleuve, à un endroit où ça créait à peu près pas d'impact.

5590 Là, pour le développement de cette ville-là, ce qui est arrivé, c'est qu'il a fallu construire en fonction de 004 des réseaux séparés et il a fallu construire une nouvelle station de pompage pour le pluvial. Et comme dans la Directive 004, on suppose que le pluvial est très propre, le pluvial en question a été pompé dans le bassin de La Prairie, et ce bassin de La Prairie là, c'est là qu'il y a les planches à voile, il y a du canot, il y a etc., etc.

5595 Donc, là, le problème que ça pose, évidemment, le pluvial, il n'est pas si propre que ça. Le pluvial, il vient nettoyer, par le ruissellement, il vient nettoyer les rues et on retrouve au pluvial donc ce qui était dans les rues avant la pluie.

5600 Donc, finalement, tout ça pour dire qu'il y a des situations où, non seulement ça coûte plus cher de faire du développement pluvial, mais c'est loin d'être sûr qu'on a mieux protégé l'environnement. Donc je pense que cette directive-là, il y a sûrement un bien-fondé en quelque part, mais il va falloir revenir sur la façon de l'appliquer pour regarder réellement des situations.

5605 D'après moi, la directive, au départ, est basée sur l'hypothèse que le pluvial n'est pas chargé, n'est pas contaminé et donc, cette hypothèse-là, d'après moi, n'est pas valable dans tous les cas de figure. Il ne faut pas partir systématiquement de cette affirmation-là, parce que ça va nous amener dans des cas comme ceux que je viens de vous démontrer où, là, non seulement ça a coûté plus cher, mais on a moins bien protégé le cours d'eau récepteur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5610 Mais vous êtes d'accord sur le principe général d'obliger la séparation pour les nouvelles conduites?

M. HUBERT DEMARD :

5615 Moi, je dirais que c'est réellement du cas par cas parce que, en fonction du cours d'eau récepteur, il y a tout un tas de solutions. Ce n'est pas aussi simple que ça. Moi, je pense que s'il y a un processus pour réviser cette directive-là, il va falloir asseoir des gens d'expérience autour de la table, parce que ça a mené à des situations qui ne sont pas souhaitables, cette application-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5625 Non, mais je conviens qu'il peut y avoir des cas qui auraient requis une application plus intelligente, mais dans toute la littérature...

M. HUBERT DEMARD :

5630 Oui, je prends un exemple typique, mettons. Vous avez un petit bassin résidentiel dans une banlieue. C'est fort probable que l'égout pluvial est très peu chargé à cet endroit-là. Rajoutez-y un stationnement de centre d'achat et une autoroute avec de la circulation, votre pluvial, ce n'est pas très beau. Puis, là, si vous allez à l'extrême, puis que vous dites: le centre-ville de Montréal, je le veux en pluvial, là, c'est l'enfer. Donc, je veux dire, ça prend des nuances quelque part qui n'existent pas actuellement pour tenir compte de cette situation-là.

5635 **LE PRÉSIDENT :**

5640 On n'est pas mieux, par ailleurs, d'avoir un pluvial qui va se ramasser dans de l'unitaire et quand vous allez avoir une déverse, vous allez non seulement sortir ce qu'il y a dans les rues, mais aussi sortir ce qui est à l'égout.

M. HUBERT DEMARD :

5645 Ça, c'est vrai, mais je veux dire, il faut se méfier... Il y a des solutions en termes de débordement de réseau unitaire. D'un autre côté, dans la banlieue de Toronto, ils traitent leur pluvial et s'il y avait -- Guy est parti. Sur son territoire, il a un lac pluvial et il traite son pluvial. Vous voyez ce que je veux dire? Si c'était si beau, si propre, pourquoi que Saint-Hubert se retrouverait en train de faire un traitement sur son pluvial? Ce n'est pas aussi simple que ça, je veux dire. Puis, Saint-Hubert, on ne peut pas dire que c'est un centre industriel majeur. Moi, je pense que...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5655 Non, mais est-ce que vous distinguez le principe général des difficultés d'application? Parce que moi, j'ai beaucoup lu sur ce qui se passe dans les pays de l'OCDE, puis je pense qu'il n'y a pas un seul pays où l'orientation n'est pas de séparer justement.

M. HUBERT DEMARD :

5660 Non, ce n'est pas vrai. Les États-Unis ont connu ce débat-là et ils ont conclu sur le fait que c'était du cas par cas, puis je pense que nous, il faut qu'on se rende aussi loin que ça parce que...

5665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous pourriez nous déposer des documents là-dessus? Parce que, moi, j'ai lu le contraire.

5670 **M. HUBERT DEMARD :**

Oui. Quand la WEF est venue à Québec en 96, il y a eu une demi-journée complète de discussion entre les experts qui étaient là - il y en avait à peu près 300 - sur combiné, séparé, qu'est-ce qu'on fait avec ça? Puis, je veux dire, l'orientation de cet atelier-là, à la fin, était très claire par rapport à ça. Elle dit: il ne faut pas s'en aller vers une politique absolue de séparation.

5675 Ils le font encore aux États-Unis pour des situations bien précises. Exemple: un bassin résidentiel, purement résidentiel, qui avait été construit en unitaire et qui se déversait à la Charles River qui traverse Boston, ils ont trouvé comme solution optimale de le séparer, parce que, lui, le pluvial était relativement peu chargé, petit bassin résidentiel domiciliaire.

5680 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais vous donnez toujours des cas, là. Je vous parle du principe général. C'est sûr que ça demande toujours des applications particulières et une intelligence d'application. Mais vous êtes en train de me dire que dans plusieurs pays, on ne sépare pas les canalisations?

5690 **M. HUBERT DEMARD :**

Bien, c'est que quand vous avez commencé le développement en unitaire...

5695 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, oui, ça, d'accord. Mais pour l'avenir?

5700 **M. HUBERT DEMARD :**

Bien, oui. Au niveau de nouvelles constructions, actuellement, la plupart, c'est en séparé, effectivement. Mais, je veux dire, il faut mettre en perspective que le pluvial pose problème. Donc il ne faut pas comparer séparé et unitaire dans l'esprit qu'une fois que vous avez ramassé le domestique, vous avez tout réglé et qu'il n'y a pas de pollution dans le pluvial.

5705 Moi, c'est là-dessus que j'en ai contre une application qui est basée sur le principe que le pluvial n'est pas pollué. Et, là, à ce moment-là, ça génère une application trop rigide, ce n'est pas le bon point de départ. On peut finir avec du séparé à certains endroits, oui, d'accord,

5710 dans des conditions bien précises, et on peut très bien optimiser et mieux protéger le cours d'eau en continuant à se développer en unitaire, en ce qui me concerne.

5710 Donc, ça, c'est des applications. Le cas que je vous mentionnais sur Montréal, à la fois sur le plan économique et sur le plan environnement, d'après moi, ce n'est pas justifié d'amener la Ville de Montréal à se développer en séparé en plein milieu de ses bassins unitaires.

LE PRÉSIDENT :

5715 C'est juste parce que vous argumentez toujours sur deux niveaux: un niveau sur le principe de la séparation et l'autre niveau sur l'innocuité du pluvial en soi. C'est la double argumentation.

5720 **M. HUBERT DEMARD :**

5720 C'est ça. Je veux dire, entre une approche générale et les applications cas par cas, il y a toute une nuance qui n'est pas là actuellement.

5725 **LE PRÉSIDENT :**

5725 Monsieur Jobidon a la main levée depuis tantôt.

M. JEAN JOBIDON :

5730 Merci. Alors, quand tu parlais de Saint-Hubert, tu parlais de Hubert Demard ou de Saint-Hubert?

5735 Juste pour mentionner, je suis d'accord avec monsieur Demard. Il a parlé d'un problème où on a fait des travaux sur un unitaire existant et le problème, c'est que le pluvial qui en est résulté, on a déplacé la localisation du point de rejet. Et là, les usages ne permettaient pas, même pas de recevoir la charge d'un pluvial.

5740 La modification de la Directive 004 inclut des scénarios, des alternatives dans des cas où on va pouvoir opter quelques fois pour des bassins de rétention ou pour d'autres solutions qui tiennent compte des problématiques locales et du fait qu'on a un système qui est existant et on ne veut pas empirer la situation. On ne veut pas augmenter non plus les débordements d'une façon démesurée.

5745 Alors, la Directive 004 va être modifiée en permettant une approche cas à cas, quand ça va être justifié, notamment pour la reconstruction ou du développement qui sont reliés à un unitaire en aval.

M. HUBERT DEMARD :

5750 Je pense qu'il faut permettre aux villes de faire la preuve qu'ils ont une meilleure solution que. Je veux dire, mettons que c'est du séparé qui était indiqué dans la directive, mais il faut accepter que la ville peut faire une démonstration. L'EPA travaille beaucoup maintenant avec des réglementations de ce type-là. Vous avez le cas général, mais c'est prévu dans la réglementation aussi que la ville peut faire la preuve qu'elle a une meilleure solution.

5755

LE PRÉSIDENT :

5760 Correct. Juste une chose. On nous a dit dans les nombreuses discussions qu'on a eues antérieurement que, par ailleurs, une directive n'est pas un règlement. Donc, normalement, théoriquement, il est censé y avoir une souplesse.

5765

L'autre chose aussi qu'on a comprise, et si on ne l'a pas comprise correct, avertissez-nous, c'est le problème considérable des surverses, et donc c'était en fonction des surverses, si je comprends bien, que l'importance du pluvial était si importante, parce que si on doit surverser, mieux vaut surverser du pluvial que surverser d'égout pur et simple. Et c'est à cause de la capacité de dimensionnement.

Monsieur Jobidon?

M. JEAN JOBIDON :

5770

Ça dépend toujours aussi où est-ce que cette surverse-là va survenir. Comme dans le cas de La Prairie, le débordement unitaire complètement mélangé ne causait pas de problème parce qu'il était directement dans le fleuve, dans le chenal, dans la voie maritime. Alors qu'on a fait un pluvial, les eaux sont moins contaminées, sont moins mélangées, il n'y a pas de contamination bactériologique entre autres, en théorie, quoiqu'on en retrouve à cause des selles des animaux, notamment dans les rues, mais c'était plus problématique parce que là, on s'en allait se rejeter... Si on avait prolongé l'émissaire pluvial au même endroit qu'était l'unitaire, il y aurait eu moins de problème. Mais, là, on l'a envoyé à un endroit où il y avait un usage plus délicat.

5780

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes allé dans un milieu plus fragile.

5785

M. JEAN JOBIDON :

Voilà.

5790 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Alors, monsieur Vaillancourt.

5795 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

5800 Au niveau des normes, des règlements de construction des réseaux d'égout et d'intercepteurs, je veux savoir s'il y a des normes concernant - pour la pérennité des équipements - concernant les abrasifs et les corrosifs qui s'y promènent. Parce que ces équipements-là, par les abrasifs et tout, vont avoir leur vie, disons sans ces éléments-là, raccourcie. Alors, est-ce qu'il y a des normes, est-ce qu'on connaît leur durée de vie avec ces éléments-là dedans et s'il y a des normes qui sont imposées ou réglementées pour permettre une durée de vie, disons, de 20 ans, 25 ans, 30 ans?

5805 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jobidon.

5810 **M. JEAN JOBIDON :**

5815 En termes de normes sur le tuyau, sur la durabilité du tuyau, je ne sais pas. Mais les municipalités ont adopté, dans le cadre du programme d'assainissement, un règlement municipal mettant des valeurs limites pour certains contaminants. Et, à ce moment-là, s'ils sont en deçà de ces concentrations-là, il ne devrait pas y avoir de problème. Quoique ce règlement-là pourrait être révisé, naturellement, mais encore une fois, c'est aux municipalités d'appliquer ce règlement-là sur leur réseau, notamment envers leurs usagers spéciaux, envers leurs industries.

5820 **LE PRÉSIDENT :**

Mais revenons à la question que pose monsieur Vaillancourt d'une manière précise. Est-ce qu'il y a des normes prévenant la corrosion des réseaux d'égout et des intercepteurs?

5825 **M. JEAN JOBIDON :**

Peut-être lors de la certification des matériaux, à ce moment-là. Il faudrait voir là. Mais pas par le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

5830 Il n'y en a pas par le ministère de l'Environnement. On peut penser à des choses corrosives, très corrosives, genre des acides, par exemple.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

5835 Oui, je pensais à un autre élément aussi.

M. HUBERT DEMARD :

5840 Ça, c'est couvert. Je m'excuse. On a déjà vécu, je pense c'était en Mauricie, quelque part dans le coin, en tout cas dans un coin industriel majeur, des cas où les rejets industriels avaient carrément bouffé la conduite, suite à des déversements, je pense, acides. Et là, effectivement dans ce cas-là, le règlement municipal qu'on demande à la municipalité d'adopter couvre ces paramètres-là. Par contre, il ne couvre pas les cas de fondants ou de trucs comme ça, tel qu'il a été mentionné.

5845 **LE PRÉSIDENT :**

Il couvre les corrosifs, mais il ne couvre pas nécessairement les abrasifs.

5850 **M. HUBERT DEMARD :**

5855 Non, pas les abrasifs, à ce que je sache. D'autant plus que c'est un usage municipal qui n'est pas visé directement. Le règlement sur les rejets vise plus des rejets de type industriel ou autres, pas nécessairement les activités de la municipalité.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

5860 Parce que Montréal étant une ville assez volumineuse, comme vous le savez, la quantité d'abrasifs qui se promène dans les intercepteurs qui arrivent à l'usine d'assainissement ou d'épuration des eaux, c'est des milliers de tonnes par année. Alors ce roulement-là, ce frottement-là amène une usure prématuée et je voulais savoir si dans une telle construction pour d'autres municipalités aussi, il y avait des normes d'épaisseur ou disons de résistance qui étaient imposées aux matériaux utilisés. C'était le sens de ma question.

5865 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dumont veut répondre.

5870 **M. YVAN DUMONT :**

Peut-être juste un complément d'information. Il n'y a effectivement pas de normes là-dessus, mais il y a quand même au niveau des techniques de construction certaines précautions qui peuvent être prises. Comme dans les grilles de captage, je veux dire, avoir une surbaisseur pour que les solides puissent s'accumuler au niveau du point de captage et non pas circuler dans les conduites.

5875 Donc, il y a certaines techniques de conception qui peuvent éviter que ces solides-là se retrouvent dans la tuyauterie. Mais il n'y a pas de normes comme telles au niveau des rejets.

5880 **M. HUBERT DEMARD :**

C'est ça. Si les puisards sont propres, autrement dit, s'ils ont été nettoyés, qu'ils ne sont pas pleins, ils vont retenir le gravier. Mais, effectivement, il y en a qui se ramasse quand même à la conduite et à l'intercepteur et à la station d'épuration.

5885 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Mais faire le travail de la vidange de tous les puisards de Montréal, vous vous imaginez l'énorme équipement que ça prendrait quand déjà on en reçoit des milliers de tonnes là-bas.

5890 Et si on faisait, suivant l'imagination de monsieur, des trappes de captation avant qu'elles se véhiculent là, il faudrait quand même les retirer puisqu'il y aura accumulation quelque part.

5895 **M. SERGE POURREAUX :**

Mais c'est fait systématiquement à Montréal la vidange des puisards. Tous les puisards sont conçus pour avoir un bassin de rétention. C'est vidé quelque fois par année, ça. C'est systématique.

5900 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Oui. Mais très souvent, ils vont vider à un endroit pour rejeter à l'intercepteur. Maintenant, c'est une autorisation que j'ai entendu qui a été accordée.

5905 **M. SERGE POURREAUX :**

Il faut penser aussi que l'autre élément, c'est toute la question des neiges usées qui vont maintenant aux intercepteurs, que les neiges usées contiennent les abrasifs parce qu'elles sont recueillies sur rues.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

Aussi. Monsieur Demard a mentionné tout à l'heure qu'à certains endroits, il avait été obligé d'utiliser des tuyaux de plastique parce que le tuyau métallique, reposant dans un milieu corrosif, avait une durée de vie très écourtée. Ce n'est pas l'oeuf de Colomb que je vais lui proposer, mais on n'a pas pensé que ce tuyau métallique pouvait être recouvert d'une gaine? De le gainer de quelque chose qui aurait prolongé sa vie et, en même temps, avoir une résistance quand même.

M. HUBERT DEMARD :

Oui, ça se fait déjà, mais il reste quand même que les gaines et tout ça, à l'installation, ça peut être accroché, etc., puis en tout cas d'une façon générale, maintenant, les cas de sols très très agressifs, les gens vont au plastique presque systématiquement, je dirais.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

Un dernier élément, monsieur le président. Moi, je travaille à la Communauté urbaine, mais mes confrères sont à la Ville de Montréal et j'ai ici un confrère qui a une expertise extraordinaire. Compte tenu de notre dernière convention collective qui parle de partenariat, il est un expert en l'art de vérifier les bornes-fontaines, ce qui veut dire qu'il est équipé de manomètre qui lui permet de connaître les pressions, de vérifier, il a le dessin du réseau avec lui de la section où il doit travailler. S'il y a une fuite, elle peut être décelée entre deux bornes-fontaines parce que chacune sont à environ 150 mètres l'une de l'autre. J'aimerais mieux qu'il vienne expliquer son travail, ce serait -- je ne voudrais pas blesser sa modestie, mais comme il est un expert dans son travail, il vous expliquerait mieux.

Et je pense que les données de ce travail, comme on est déjà en partenariat avec le Service d'ingénierie de la Ville, pourraient, ces données colligées quotidiennement par les cols bleus à leur travail, être acheminées à la Ville et elle aurait, à ce moment-là, une connaissance réseau par réseau, étape par étape, suivant la feuille de route quotidienne qui a été remise au col bleu qui doit faire ce prélèvement-là, aurait tout ça dans un espace donné et on pourrait connaître beaucoup plus facilement.

Et s'il y avait des endroits pointus, à ce moment-là on pourrait faire appel à, disons, une certaine firme quelconque, si on n'a pas l'équipement pour mieux voir le problème. J'aimerais mieux que monsieur Cordeau vienne expliquer, puisque c'est son travail et qu'il connaît bien son travail.

5955 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Venez. Alors vous allez avoir la chance de la dernière intervention, mon cher ami. On a toujours des amis comme ça. Mais ça peut être intéressant, dans la mesure où c'est une question qui a été soulevée aujourd'hui constamment, dans le niveau de connaissance, comment connaître les fuites, quelles sont les mécaniques.

5960 Alors, vous êtes un opérateur, si j'ai bien compris, vous intervenez sur des bornes-fontaines et ça vous permet de détecter les niveaux de fuite. Est-ce que c'est bien ça que j'ai compris?

5965 **M. JACQUES CORDEAU :**

Un peu, oui.

5970 **LE PRÉSIDENT :**

Expliquez-moi ce que vous faites, à ce moment-là.

5975 **M. JACQUES CORDEAU :**

Sans aller dans le détail, c'est que monsieur Vaillancourt part d'un commentaire que je lui ai transmis ce midi. Je commentais monsieur...

5980 **LE PRÉSIDENT :**

Demand.

5985 **M. JACQUES CORDEAU :**

... Pourreaux. C'est que ce matin, il disait entre autres qu'il connaissait trois ou quatre compagnies qui pourraient nous mesurer, je ne sais plus quoi...

5990 **LE PRÉSIDENT :**

Les fuites.

M. JACQUES CORDEAU :

5995 ... les fuites, sinon prélever la pression du réseau, etc. Donc je disais à monsieur Vaillancourt qu'on n'avait pas besoin de ces deux ou trois compagnies-là ou d'autres dans le paysage. C'est que nous-mêmes, déjà on fait ce travail-là, on a des moyens de mesurer

chaque pression de chaque borne-fontaine. Donc, chaque région a quand même un très bon aperçu de son réseau. On peut faire tout ça nous-mêmes. On a des dépisteurs.

5995

Sur les murs de chaque région d'aqueduc, on a tout le réseau, on connaît quel réservoir nous dessert, on connaît l'emplacement de toutes les chambres de vannes, on connaît l'emplacement des bornes-fontaines, leur pression. Donc quartier par quartier, rue par rue, on a déjà toutes ces données-là.

6000

Mon commentaire que je faisais à monsieur Vaillancourt, c'était un peu pour répondre à monsieur qui souhaitait que deux ou trois compagnies viennent faire ce travail-là. Déjà, il est fait et tout est cartographié, comptabilisé. Donc, c'était ça mon commentaire.

6005

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous travaillez dans un secteur particulier de la Ville de Montréal?

6010 **M. JACQUES CORDEAU :**

Oui. Moi, j'appartiens au clos de voirie Dickson, section aqueduc. Et chaque région fait à peu près le même type de travail.

6015 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous, vous êtes dans un secteur délimité de la ville? Vous êtes toujours sur le même territoire?

6020 **M. JACQUES CORDEAU :**

Oui, oui. C'est entre Moreau et Georges V, de Notre-Dame jusqu'aux limites Anjou plus dans l'est, et Sherbrooke plus dans l'ouest.

6025 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous en détectez des fuites?

6030 **M. JACQUES CORDEAU :**

Moi, je ne suis pas détecteur de fuite. Nous avons dans l'équipe un détecteur de fuite. On a chacun nos prérogatives. Moi, je fais l'inspection, l'entretien des bornes-fontaines. Ça nous permet de prélever la pression ou de voir toute anomalie qui, lorsqu'elle est décelée, est transmise par rapport la journée-même. Il y a une équipe qui peut y aller le lendemain, soit la creuser, la réparer ou autre entretien.

6035

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez une idée de l'ampleur des fuites de votre réseau, parce que c'est une des choses qu'on dit beaucoup.

6040

M. JACQUES CORDEAU :

On parle beaucoup de fuite, c'est ça. Moi, je ne suis pas trop catastrophé là-dessus. Les fuites qu'on a, je pense qu'on a relevé un peu ce matin le phénomène, c'est qu'on connaît les fuites qu'on répare, effectivement. Les contremaîtres peuvent transmettre l'information du travail qui est fait au niveau des interventions des fuites.

6045

Mais c'est pour ça que je vous ai dit, dans ma première intervention, on aurait dû faire venir quelqu'un qui connaît, qui a une vision globale du travail de tous les gens reliés à l'aqueduc où peut-être que là, on aurait pu vous donner un portrait grandeur ville que peut-être ce n'est pas si catastrophique que ça.

6050

LE PRÉSIDENT :

6055 Je n'ai pas pour mandat d'enquêter sur la Ville de Montréal comme tel, voyez-vous? Ça fait que je ne voulais pas m'en aller dans ce niveau-là.

6060

Je vais juste demander à monsieur Pourreux qu'on vérifie si on parle de la même chose, quand vous parlez de technique de pointe pour mieux connaître l'ensemble du réseau, vous parlez de quoi, et est-ce que c'est les mêmes méthodes qui sont utilisées.

M. SERGE POURREAUX :

6065

Disons que juste pour faire un rappel, je pense que vous avez eu les représentants de la Ville de Montréal qui sont venus ici, qui ont parlé de l'étude qui a été entreprise il y a maintenant deux ans et demi, qui coûte un montant assez important, qui est coordonnée par le biais de l'INRS-Eau, du CERIU, du CNRC, et dont les représentants de la Ville de Montréal ont investi beaucoup d'énergie et de ressources du Service des travaux publics et du génie à l'époque.

6070

Ces gens-là, depuis deux ans et demi, se penchent sur la problématique de l'évaluation des fuites à Montréal. Si l'information était si facile, je pense que les gens ne se seraient pas cassé la tête pendant deux ans et demi pour essayer d'évaluer avec un chiffre approximatif de 10 ou 15 % d'erreur au sujet des fuites.

6075

Lorsqu'on parle des technologies, c'est sûr, j'ai mentionné les bornes-fontaines ce matin, il y a des entreprises qui font une évaluation du débit et des fuites ou de la gestion du réseau. Il faut le modéliser, et n'est pas juste aller prendre la pression. Il y a toute une série de

6080 logiciels qui sont développés pour justement être capable de comprendre la problématique de Montréal. Et vous le savez très bien aussi, c'est un réseau qui est maillé. Donc c'est extrêmement difficile, parce que l'eau peut venir de différentes sources dans un secteur donné. Donc, c'est difficile de savoir s'il y a une faiblesse dans un côté ou de l'autre. C'est extrêmement difficile.

6085 Mais la question des fuites, il y a des technologies. Quand on dit «simples», ce n'est pas des technologies sophistiquées. Comme j'ai mentionné le géoradar, c'était juste un exemple, thermographie ou autre, ce matin, ça c'est pour des localisations pour des interventions de réhabilitation.

6090 Mais au niveau de la gestion des réseaux, il existe des firmes ici qui sont implantées et qui en font, et je pense qu'il y a 60 villes au Québec qui font la gestion de leur réseau avec ces technologies-là. Il y a des firmes ici qui le font dans d'autres villes, dans d'autres provinces et même aux États-Unis. Mais c'est un métier qui est très spécialisé. Ça peut être fait très facilement, je pense, par les cols bleus.

6095 Dans certaines villes, c'est les cols bleus qui le font; dans d'autres villes, les cols bleus ne sont pas intéressés à avoir la formation pour le faire. Mais ça prend une équipe qui gère ce projet-là et ça prend une expertise très pointue qui n'est peut-être pas présente à l'heure actuelle à la Ville, en termes de -- je ne parle pas des cols bleus, mais je parle de la gestion des informations pour pouvoir traiter puis pouvoir délimiter la fuite sur le réseau.

6100 **LE PRÉSIDENT :**

6105 À ce moment-là, il y a deux niveaux de questions qui se posent. L'une: est-ce que les techniques dont vous parlez sont très spécialisées et si je dois comprendre qu'elles ne sont pas actuellement courantes ou utilisées à la Ville de Montréal, je ne sais pas si on parle de la même chose?

6110 Et, deuxièmement, l'autre question qui va suivre immédiatement, c'est compte tenu de l'ampleur du réseau de Montréal, est-ce qu'il y a des formes de transfert d'expertise qui peuvent se faire pour que si Montréal a un réseau de l'ampleur qu'il a, est-ce qu'il y a une espèce de hausse du niveau des techniques d'intervention qui serait souhaitable sur du moyen terme. Tout en disant que je n'ai pas à enquêter sur la Ville de Montréal.

6115 **M. SERGE POURREAUX :**

Je vais vous répondre par ce qui est annoncé par la Ville de Montréal. Lorsqu'ils ont déposé leur plan d'intervention de 125 millions \$, dont 75 millions \$ sur le réseau d'aqueduc, 15 millions \$ par année pendant cinq ans, il y avait 3 millions \$ dédiés à la connaissance du réseau, au diagnostic, à l'auscultation des fuites. 3 millions \$, c'est dix fois plus que ce qui est dépensé

6120 actuellement. Et c'est le niveau minimum requis pour avoir une certaine connaissance du réseau et c'est dans le plan d'intervention qui débute l'année prochaine.

6125 Alors, s'il y a 3 millions \$ pour avoir un minimum d'information pendant cinq ans et qu'il n'y a pas le dixième de ça qui est dépensé à l'heure actuelle, je ne vois pas comment ils peuvent connaître l'état de leur réseau. Mais monsieur Loiacomo est un conseiller technologique au CERIU, il peut répondre peut-être sur les technologies d'auscultation des réseaux.

LE PRÉSIDENT :

6130 C'est-à-dire qu'on ne peut pas affirmer qu'ils ne connaissent pas leur réseau, mais on peut juste savoir que le niveau de connaissance qu'ils ont n'est pas le même que celui qu'on...

M. SERGE POURREAUX :

6135 Qu'ils souhaiteraient avoir.

LE PRÉSIDENT :

6140 On n'essaie pas de juger les gens.

M. SERGE POURREAUX :

Non, non.

6145 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur?

M. JOSEPH LOIACOMO :

6150 Si vous permettez juste un petit commentaire pour enchérir sur les entreprises qui donnent ces services aux municipalités, c'est certain que ces entreprises, connaissant un peu ce qu'ils font et ils ne sont pas ici pour le dire eux-mêmes, mais je pense que je ne me trompe pas lorsque je dis que dans certaines municipalités, ils peuvent offrir tous les services au complet, dont même exécuter certains des travaux que vous faites, mais dans certaines autres villes, ils travaillent ensemble avec la municipalité, où les cols bleus font un certain ouvrage et eux font d'autre ouvrage. Donc les logiciels, les bases de données, faire en sorte d'établir le programme d'intervention et tout.

6160 Alors c'est juste question de dépendant de la ville, de la grandeur de la ville, de ses capacités et tout, de travailler de la sorte à pouvoir utiliser des ressources qu'ils ont ou non.

LE PRÉSIDENT :

6165 Comme disait votre collègue tantôt, s'il y a des formes de partenariat à l'horizon, il y a peut-être là des éléments qui peuvent se développer à un certain niveau.

M. JACQUES CORDEAU :

6170 Une dernière question, monsieur le président, si vous le permettez.

LE PRÉSIDENT :

6175 Oui, allez-y.

M. JACQUES CORDEAU :

6180 On vient encore de resoulever la question des études du CERIU pour la Ville de Montréal. On vous les avait demandées dans la première partie.

LE PRÉSIDENT :

6185 Oui.

M. JACQUES CORDEAU :

6190 La Ville vous avait promis, je pense, un dépôt au début du mois de juin. Alors je me demande si c'est déjà déposé.

LE PRÉSIDENT :

6195 Je les attends encore.

M. JACQUES CORDEAU :

6200 On attend encore?

LE PRÉSIDENT :

6205 Oui. On m'a dit qu'elles n'étaient pas encore terminées.

 Oui, monsieur?

M. SERGE POURREAUX :

6205 Juste pour un complément d'information. On pourrait envoyer à la Commission pour fins d'intérêt, le CERIU produit des classeurs au niveau des réseaux de surface et des réseaux souterrains. C'est des classeurs, c'est des fiches qui ont été établies en collaboration avec le milieu et d'autres intervenants sur toute les technologies nouvelles qui existent et qui sont employées au Québec. Ça peut être un répertoire qu'il serait intéressant que vous puissiez regarder dans les techniques d'auscultation, les techniques de réhabilitation. Ça donne les cas vécus avec les villes et autres. Je pense que ça pourrait être un document qui pourrait être intéressant à déposer.

LE PRÉSIDENT :

6215 S'il vous plaît.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

6220 Monsieur le président, dans un tout autre ordre, j'aurais deux questions de vérification avant de terminer. D'abord, à monsieur Jobidon. Vous avez mentionné ce matin que dans le contrôle de la performance des ouvrages d'assainissement des eaux, vous ne vous occupez pas encore de la performance environnementale. Ce qui m'a étonné. J'aimerais savoir pourquoi et est-ce que vous avez l'intention de le faire dans l'avenir?

6225 **M. JEAN JOBIDON :**

6230 Alors ce que je mentionnais finalement, dans le cadre d'un programme d'un projet d'assainissement, au tout début du projet, on fixe les objectifs du milieu récepteur. Alors on va dans le projet préliminaire, on regarde les endroits où vont être déversées des eaux, des surverses, par exemple, on regarde l'endroit où va être localisé l'émissaire de la station d'épuration et on fixe les objectifs du milieu récepteur.

6235 Ensuite, à partir de ces objectifs-là, on va concevoir la station d'épuration, après quoi, lorsqu'elle est mise en eau, on va traduire ces objectifs du milieu récepteur en exigences de rejets. Quelques fois, la technologie nous oblige à être un petit peu moins sévère en termes d'exigences par rapport à des objectifs. Quelques fois, on peut les attendre, dépendamment des paramètres et de la technologie qui est installée.

6240 Après ça, quand on vérifie la performance de l'ouvrage comme tel, on vérifie qu'elle est exploitée selon ce qu'elle peut donner. Est-ce qu'elle est en mesure d'atteindre ou de respecter les exigences de rejets qui ont été formulées? Mais on ne va pas voir après coup, lorsqu'elle est en opération depuis plusieurs années, quels sont les bénéfices réels dans le milieu récepteur. On ne fait pas ça systématiquement. On ne retourne pas faire la tournée. Il y a des équipes qui le font, mais il n'y a pas de programme de suivi comme tel de systématisé à

l'échelle de la province. On s'occupe surtout de vérifier que les ouvrages respectent les exigences de rejets.

6250 Mais la question que je posais ce matin, c'est est-ce que parce qu'une station d'épuration respecte ses exigences de rejets, est-ce que les bénéfices environnementaux sont atteints? Et ce n'est pas nécessairement vrai.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

6255 Alors, vous prenez pour acquis que l'équation théorique de départ: «objectifs environnementaux relatifs au milieu = exigences de rejets», que ça, c'est correct?

M. JEAN JOBIDON :

6260 Non, je m'excuse, je reprécise. Dans certains cas, par exemple, on pourrait définir un objectif de rejets pour le phosphore de .02, par exemple, milligramme par litre ou .2 milligramme par litre. On va fixer une exigence de rejets dans certains cas de 1 milligramme par litre. Parce que la technologie serait trop coûteuse ou serait difficilement opérable, exploitable. Alors, on va fonctionner avec une exigence de rejets de 1 milligramme par litre.

6265 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

6270 Est-ce que ça, ça ne démontre pas justement l'importance d'aller voir dans le milieu par la suite?

M. JEAN JOBIDON :

6275 Absolument, ça le démontre. Mais étant donné les ressources limitées que l'on a, bien, c'est difficile d'organiser un programme d'intervention dans le milieu récepteur alors qu'on a de la misère à publier un rapport de performance sur l'exploitation. Comprenez-vous?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

6280 Oui. Je comprends. C'est toujours la question des ressources, mais pour le ministère de l'Environnement, les performances environnementales et le milieu récepteur, il me semble que c'est très important.

M. YVAN DUMONT :

6285 Si vous permettez là-dessus, monsieur Genest, je pense que ça a déjà été mentionné par des représentants du ministère de l'Environnement - je ne veux pas corriger nécessairement monsieur Jobidon - mais il y a un réseau qualité-rivière qui fait le suivi justement des résultats

obtenus par les travaux d'assainissement des eaux et je pense qu'on vous a expliqué de quelle façon ces gens-là fonctionnaient et produisent des bilans de qualité-rivière.

6290

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, tout à fait. C'est pour ça que ça m'étonnait cette affirmation-là.

6295

M. YVAN DUMONT :

Je pense que ça a peut-être échappé.

6300

M. JEAN JOBIDON :

Mais ça ne se fait pas systématiquement pour tous les ouvrages d'assainissement. Il y a des «spot check» qui se font, mais...

6305

M. YVAN DUMONT :

Non, non, il y a un réseau d'implanté c'est-à-dire qui n'a pas un suivi à l'aval, immédiat, du rejet...

6310

M. JEAN JOBIDON :

Voilà.

M. YVAN DUMONT :

6315

... mais il y a un suivi global au niveau du cours d'eau. De toute façon, quand on fait ce genre de suivi-là au niveau d'un cours d'eau, ce n'est pas d'aller à chaque point de rejet, mais c'est d'avoir une image à certains endroits caractéristique du cours d'eau pour en établir son état de santé.

6320

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci pour cette précision. Ça met les choses en perspective et ça me rassure.

6325

M. JEAN JOBIDON :

Oui, d'accord.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

6330 Monsieur Demard?

M. HUBERT DEMARD :

6335 Tant qu'à nous rassurer, est-ce que ces deux ministères-là peuvent s'entendre?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

6340 Oui, bien, c'est justement la question que je voulais vous poser, les gens qui ne sont pas du gouvernement à la table. Est-ce que ça cause des problèmes en termes de connaissance ou de suivi qu'il n'y ait pas de guichet unique pour les questions dont nous traitons? Puis, monsieur Jobidon disait, je pense, c'est lui qui disait ce matin: «Les gens se demandent: où est mon dossier? Où est le dossier de la municipalité?» Est-ce qu'on peut vivre avec l'organisation actuelle bipartite ou ça cause vraiment des problèmes importants de ne pas avoir de guichet unique?

6345 Il n'y a personne qui a le courage de donner son opinion là-dessus? À l'exclusion de monsieur Jobidon à qui j'interdis de parler sur cette question-là? Alors la question est en plan. Merci.

6350 **LE PRÉSIDENT :**

6355 Alors c'est sur ces questions en plan que nous allons terminer la journée. La question, je réfléchissais à ça en me disant la chose suivante: la politique de l'eau relève du gouvernement du Québec pour l'essentiel, mais la gestion de l'eau relève pour beaucoup des municipalités. Et c'est qu'il apparaît que l'eau en réalité coûte cher et coûte beaucoup plus cher qu'on ne le pense.

6360 Et quand on considère les infrastructures municipales, leur pérennité, on a évoqué tantôt qu'il y a là des investissements qui représentent probablement 8-9 milliards \$ et qu'il faut penser à rénover ces équipements-là, quand je regarde la citation qu'il y a dans le début de ce cahier, une citation d'un document qui s'appelle «Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement» où il est dit:

6365 «Les municipalités assumeront dorénavant l'entièvre responsabilité financière de la mise en place et de l'amélioration des réseaux de service et des équipements d'assainissement rendus nécessaires par le développement»,

6370 c'est probablement, j'imagine, quelque chose qui va faire sauter les municipalités en disant que si, désormais, toute la facture est renvoyée aux municipalités, qu'il y a là probablement quelque chose de gigantesque qui est devant nous.

Alors je pense que c'était loin d'être un luxe de au moins commencer à aborder la question de la pérennité des infrastructures municipales de l'eau. Ce qui est inquiétant, c'est les trous, encore une fois, dans la connaissance. Et quand on a des trous dans la connaissance, il devient plus difficile de faire des diagnostics précis, puis de faire des planifications précises.

6375

Je tiens à remercier les six panelistes d'aujourd'hui pour leur franchise, la bonhomie avec laquelle on a été capable de faire apparaître des problèmes cruciaux qui seront les nôtres dans les années à venir.

6380

Merci à chacun, chacune d'entre vous. On continue demain sur un sujet tout proche puisqu'on rentre dans la gestion de l'eau, la gestion municipale et ses modalités, et qu'il nous restera ensuite, vendredi, une dernière journée de travail sur l'exportation de l'eau.

Alors, merci et à demain matin, 9 h.

6385

6390

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

6395

LISE MAISONNEUVE, S.O.